LE CANADIEN GAGNE ET DEVANCE LES OILERS

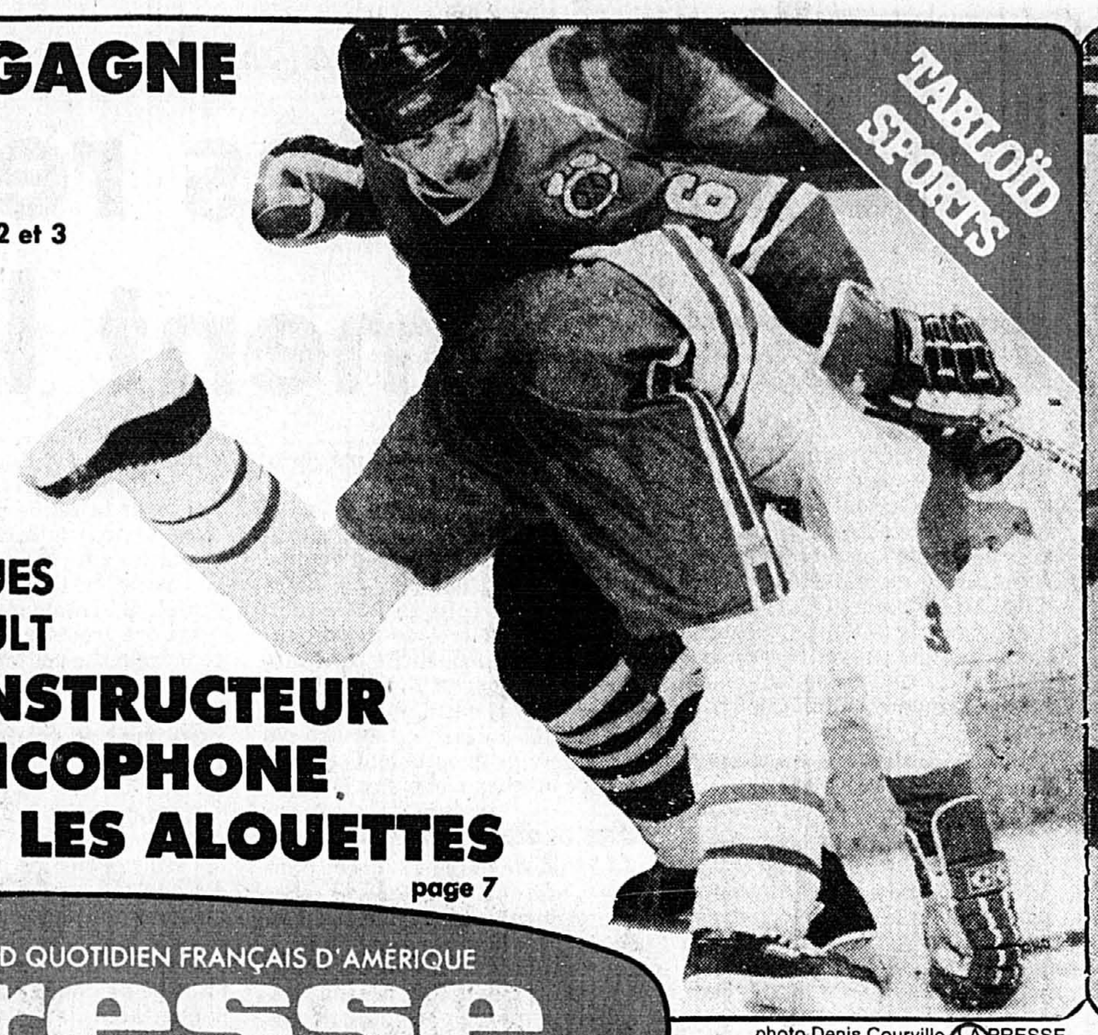
pages 2 et 3



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

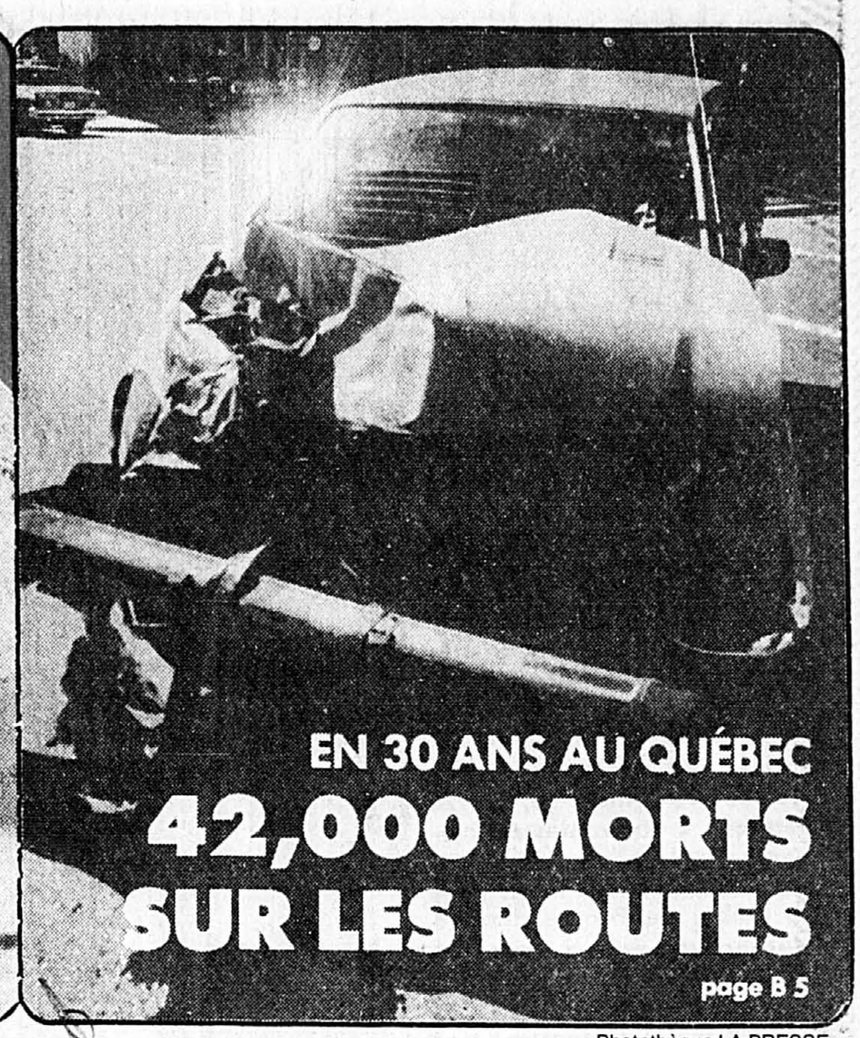
JACQUES DUSSAULT
UN INSTRUCTEUR FRANCOPHONE CHEZ LES ALOUETTES

page 7



TABLOÏD SPORTS

photo Denis Courville, LA PRESSE



EN 30 ANS AU QUÉBEC
42,000 MORTS SUR LES ROUTES

page B 5

Photothèque LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

MONTRÉAL, VENDREDI 12 MARS 1982, 98e ANNÉE, no 60, 60 PAGES, 4 CAHIERS •



Photothèque LA PRESSE

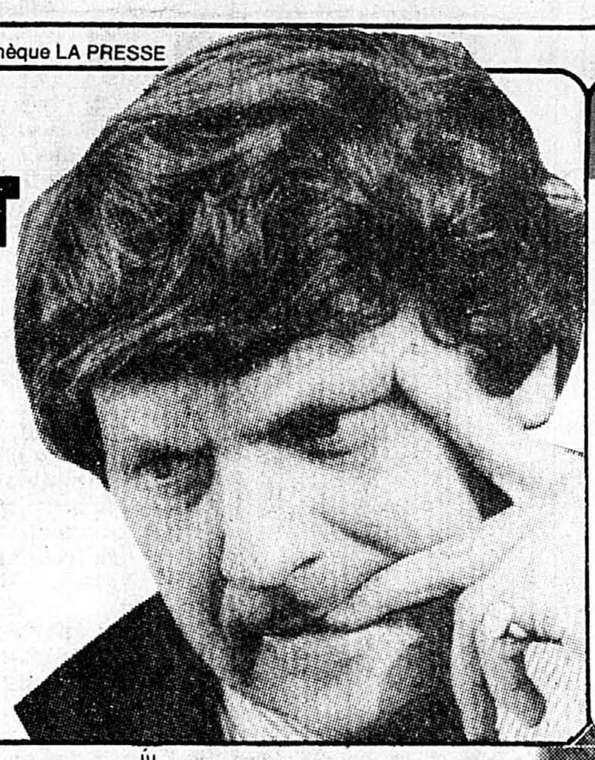
D'ICI À 1986, PAR LE BIAIS DE SA TAXE SUR L'ESSENCE
LE QUÉBEC RÉCOLTERA $7 MILLIARDS

page A 5

Photothèque LA PRESSE

FORMATION ET CRÉATION D'EMPLOIS
AXWORTHY PROMET $208 MILLIONS... MAIS N'EN VERSERA QUE LE TIERS

page B 1



Photothèque LA PRESSE

LE MONDE
200 PAYSANS MASSACRÉS AU GUATEMALA

SURINAM: CONFUSION APRÈS LE COUP D'ÉTAT

page A 9

ÉDITO

QUAND LE MAUVAIS EXEMPLE VIENT D'OTTAWA

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: C 3 à C 9
Arts et spectacles
—Informations: B 6, B 7
Décès, naissances, etc.: C 10
Économie: B 1 à B 5
Éditorial: A 6
Êtes-vous observateur? C 3
FEUILLETON
«Le frère André»: C 5
Horoscope: C 4
Jardinage: C 8
Le monde: A 9
Météo: A 2
Mots croisés: C 6
Mot mystère: C 6
Quoi faire aujourd'hui: A 10
Télé-câble: B 10
Télévision: B 7
—Horaires: A 10
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

TABLOÏD SPORTS

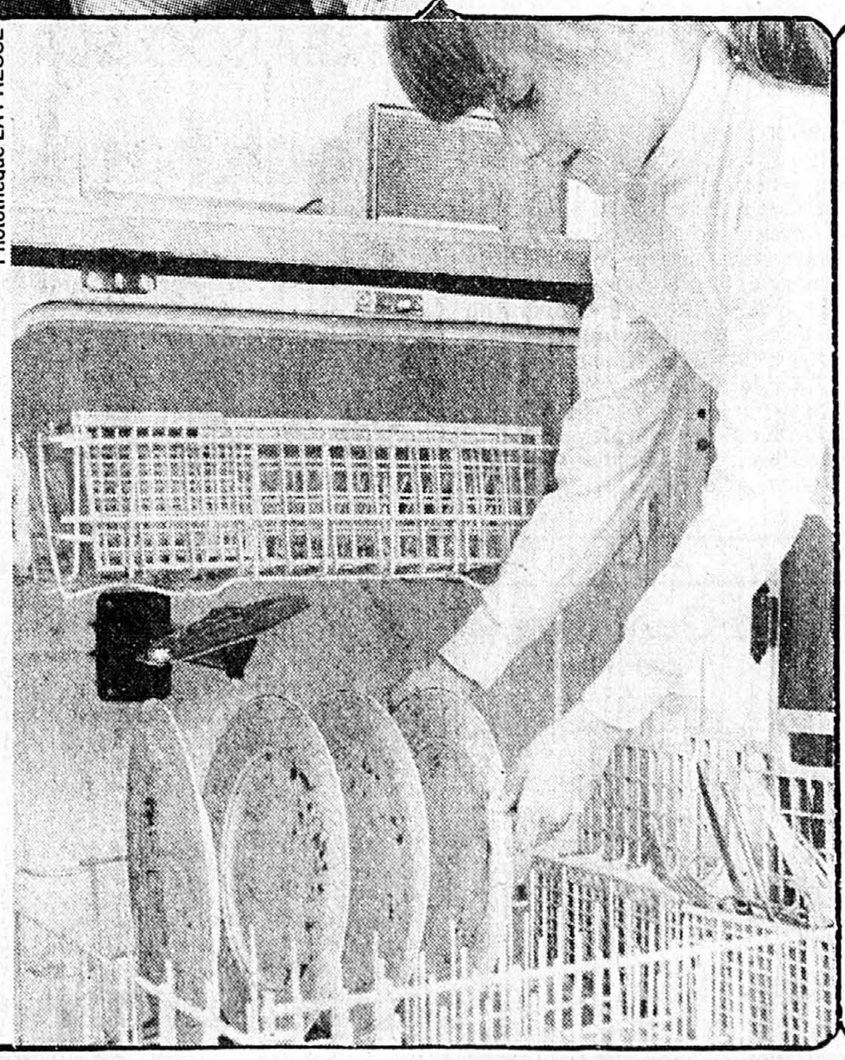
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

FABRICANTS CANADIENS D'APPAREILS MÉNAGERS

UN DES TROIS GRANDS DISPARAÎTRA, SOUTIENT LE PRÉSIDENT DE CGE

■ À partir de janvier 1983, le marché canadien des appareils ménagers aura à ce point périclité qu'il ne pourra plus entretenir que deux des trois grandes firmes oeuvrant dans ce domaine. En conséquence, souligne Alton Cartwright, président de la Compagnie Générale Électrique du Canada, l'un des trois grands — Inglis, WCI et Camco — disparaîtra.

page B 1



Photothèque LA PRESSE



Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

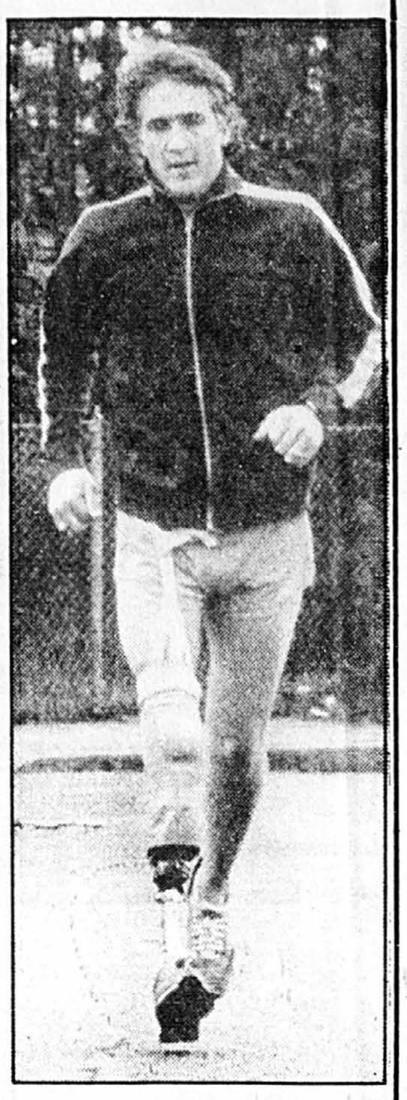
• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

17½%

Intérêts versés annuellement.
Période de 2 ans.
Dépôt minimum 500$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie-des Boutiques, 861-8383,
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.
Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

EN BREF



téléphoto UPI

Un nouveau marathon à la mémoire de Terry Fox

Bart Van Housen, âgé de 35 ans, dont la jambe droite a été amputée il y a 12 ans, se prépare en vue du marathon de 1,500 kilomètres qu'il se propose d'entreprendre le 13 mars à la frontière de l'Oregon et de la Californie, pour le terminer à la frontière mexicaine vers le 17 avril. Il espère ainsi recueillir des fonds pour le timbre de Pâques, mais il dédiera en même temps ce marathon à la mémoire de Terry Fox. L'amputation de sa jambe a été nécessitée par une malformation congénitale qui lui occasionnait des douleurs devenues insupportables.

Un retour au travail

■ Les infirmières albertaines, qui étaient en grève depuis quatre semaines, se sont conformées, hier, à un ordre du gouvernement et elles étaient de retour au travail dans les hôpitaux de la province. Les porte-parole des principales institutions hospitalières d'Edmonton, Calgary et Medecine Hat ont confirmé que les infirmières s'étaient présentées au travail dès 7 heures jeudi matin. A l'issue d'un débat de 4h30, mercredi, la législature de l'Alberta a adopté par 53 voix contre 3 une loi spéciale ordonnant aux Infirmières unies de l'Alberta, qui avaient débrayé le 16 février, de reprendre le travail dès le lendemain matin. Environ 7,000 des 9,000 infirmières et infirmiers de la province étaient en grève depuis cette date.

Nouveau vol pour le «bras»

■ Le «bras» que le Canada a offert aux Etats-Unis à l'usage de la navette spatiale Columbia, sera du troisième vol expérimental prévu pour le 22 mars. Sauf, qu'au cours de ce voyage, et pour la première fois, il va servir à soulever des poids. En effet, au cours des sept jours que va durer ce voyage, le bras soulèvera à trois reprises des appareils (deux) de la dimension d'un meuble classeur pesant chacun 364 kg. Ce bras, qui a coûté $100 millions, a été conçu par le Conseil national de la recherche et Spar Aerospace Ltd, de Toronto, qui en a assuré la construction. Lors du second voyage de Columbia, en novembre, il avait été testé à vide.

Ça piétine au «Droit»

■ Les pourparlers ont échoué hier entre la direction du quotidien francophone d'Ottawa «Le Droit» et le syndicat de ses 104 employés d'ateliers, la séance de médiation prévue n'ayant même pas eu lieu. La médiation dirigée par le ministère ontarien du Travail s'était terminée sur une note pessimiste mercredi soir et de l'avis syndical les négociations destinées à renouveler la convention collective des employés d'atelier, échue depuis la fin décembre, sont dans une impasse.

La CEQ sera-t-elle présente?

■ Les 250 délégués de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), réunis en conseil général à Québec, ont adopté la recommandation de l'exécutif de la centrale à l'effet de reporter aux 25 et 26 mars prochains la prise de décision quant à la participation de la CEQ au «sommet économique» de Québec.

Accord à Hydro

■ Hydro-Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique se sont entendus sur deux importants dossiers de relations de travail. La première de ces ententes mettra fin à la grève des employés du local 2000 — études préliminaires — LG 3; la seconde entente dotera les secrétaires nouvellement syndiquées d'Hydro-Québec de leur première convention collective.

Procès Belmoral

■ Une des questions cruciales que devra trancher le jury au procès intent à la société des Mines Belmoral vise à établir si la thèse avancée par la défense pour expliq. r l'effondrement est le moindrement vraisemblable, a affirmé hier le juge Ivan Mignault au cours de son adresse finale. Si tel devait être le cas, a expliqué le président du tribunal, les sept femmes et les cinq hommes chargés de se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité de l'entreprise n'auraient d'autre choix que d'acquitter l'accusée. Dans l'évantualité où le jury parviendrait à une conclusion contraire, il lui faudrait alors évaluer la thèse de la Couronne pour chercher à établir si elle prouve hors de tout doute raisonnable la culpabilité de la société minière. Chemin faisant, le juge Mignault a rappelé que le fardeau de la preuve incombait à l'accusation et que la défense n'avait pas du tout été obligée de présenter sa propre thèse sur les événements qui ont entouré l'affaissement qui a fait huit morts dans les galeries de la mine d'or Ferderber.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −8 Max.: 4
ENSOLEILLÉ AVEC PASSAGES NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−12	0	Ciel variable
Outaouais	−8	−3	Ciel variable
Laurentides	−10	−2	Ciel variable
Cantons de l'Est	−8	−2	Ciel variable
Mauricie	−12	−2	Ciel variable
Québec	−8	−2	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	−12	−2	Ciel variable
Rimouski	−8	0	Ciel variable
Gaspésie	−8	0	Ciel variable
Baie-Comeau	−10	−2	Ciel variable
Sept-Iles	−10	−2	Ciel variable

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	6	
Edmonton	−15	−5	
Regina	−10	−7	
Winnipeg	−7	−2	
Toronto	−7	−1	
Fredericton	−2	−2	
Halifax	2	4	
Charlottetown	0	2	
Saint-Jean	3	4	

La Quotidienne
Tirage d'hier
2-5-1

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−1	2	Nlle-Orléans	14	25
Buffalo	4	9	Pittsburgh	5	12
Chicago	2	6	San Francisco	12	18
Miami	21	26	Washington	4	8
New York	1	4	Dallas	—	—

Les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	9	Madrid	−1	16
Athènes	6	16	Moscou	−9	−3
Acapulco	23	34	Mexico	11	26
Berlin	3	5	Oslo	1	3
Bruxelles	4	9	Paris	4	11
Buenos Aires	19	31	Rome	4	13
Copenhague	3	5	Séoul	3	11
Genève	0	12	Stockholm	1	3
Hong Kong	16	17	Tokyo	5	17
Le Caire	11	19	Trinidad	24	34
Lisbonne	8	17	Vienne	−1	8
Londres	4	13			

NOUVEL HÔTEL DE VILLE À LASALLE

Les citoyens rejettent massivement le projet

■ Depuis hier matin, c'est par centaines que les contribuables de LaSalle sont allés signer le régistre des électeurs afin de bloquer un projet municipal de construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque. Ce projet d'un coût global de $7.9 millions aurait profité d'une subvention de $1.6 millions du gouvernement, ce qui aurait ramené le coût à $6.3 millions.

FLORIAN BERNARD

Dans une entrevue accordée à LA PRESSE, hier, le maire Gérald Raymond a accusé l'Action civique de LaSalle (parti d'opposition) d'avoir trompé la population en exagérant de façon grossière le coût de ce projet. «Ils ont fait peur au monde en laissant croire faussement que ce projet allait coûter $22 millions» a déclaré M. Raymond. Selon le maire, l'opposition a fait une extrapolation sur un remboursement de 20 ans et a exclu de ses calculs la subvention du gouvernement. En partant d'un tel principe, a dit le maire, n'importe qui pourrait faire grimper à $20,000 le coût d'une simple Toyota ordinaire!

Selon les dirigeants de la ville, la réalisation de ce projet aurait coûté 10 cents par $100 d'évaluation aux contribuables. Le maire Raymond a expliqué que le taux des taxes foncières de LaSalle est l'un des plus bas sur le territoire de la CUM, soit $2.83 par $100 d'évaluation. Il est d'opinion qu'il faudra tôt ou tard construire cet hôtel de ville et cette bibliothèque à des coûts beaucoup plus élevés.

Une école désaffectée

L'opposition avait suggéré dans une conférence de presse, de loger l'hôtel de ville dans l'une des trois écoles désaffectées de LaSalle. A cet argument le maire Raymond a répliqué que la Commission scolaire n'a même pas voulu de ces écoles pour loger ses propres bureaux administratifs, jugeant les constructions inadéquates et trop restreintes. «Ce qui n'est pas bon pour la commission scolaire ne l'est pas pour nous» a déclaré le maire.

Avec ce rejet massif du projet municipal, la ville devra choisir entre deux solutions; ou bien abroger son règlement, ou bien décréter la tenue d'un référendum. Le maire Raymond a déclaré que les citoyens ont déjà autorisé l'achat du terrain destiné à ce projet. Si le règlement est abrogé, il faudra trouver une vocation à ce terrain. Le conseil prendra une décision plus tard.

Pendant ce temps, la grève...

Entretemps, la longue grève des 160 cols bleus de LaSalle se poursuit et rien de neuf ne pointe à l'horizon, sinon que le temps clément des derniers jours a fait fondre la glace dans les rues et que les citoyens peuvent maintenant se promener de façon plus sécuritaire dans leur ville. Ce temps doux joue contre les syndiqués qui voient leurs moyens de pression fondre comme la neige des rues. L'injonction que la ville a obtenue limitant le nombre des piquets devant les édifices publics et fixant la distance minimum qui doit séparer les piquets des équipements municipaux a également porté un coup dur aux grévistes qui entrent dans leur cinquième semaine d'arrêt de travail. Les deux parties sont encore très éloignées d'un règlement.

Hier le maire Raymond a accusé les cols bleus d'avoir voté massivement contre le projet d'hôtel de ville et de bibliothèque et d'avoir planifié avec l'opposition cette opération de rejet du projet. «Privés de services essentiels depuis 5 semaines, les citoyens n'ont pas voté contre notre projet, mais contre les injustices dont ils sont victimes à cause du syndicat» a conclu le maire de LaSalle.

Accumulation de neige

Enfin, hier, le directeur général de LaSalle, M. Robert Barbeau a émis un communiqué demandant aux citoyens de dégager eux-mêmes les puisards des rues, ceci dans le but d'éviter des inondations de sous-sols. Il a expliqué qu'à cause de l'accumulation de la neige depuis le début du conflit, il faut craindre qu'un dégel rapide entraîne des risques inhabituels d'inondation.

LIGUE DES TAXIS

Léo Pirès est refusé à Dorval

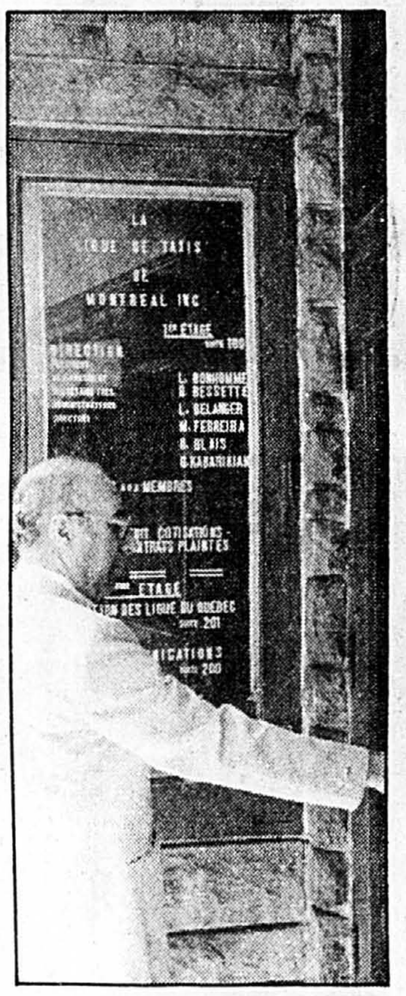


photo Michel Gravel, LA PRESSE

M. Léo Pirès, président de la Ligue des Taxis.

■ Le président de la Ligue des taxis de Montréal (A-11), M. Léo Pirès, s'est vu refuser le permis de 1,200$ qu'il sollicitait pour desservir l'aéroport de Dorval.

DENIS MASSE

On sait que le tirage au sort des 225 permis possibles a été effectué mercredi dernier parmi plus de 300 candidats, mais de son propre aveu, la candidature de M. Pirès n'a pas même été retenue pour le tirage.

M. Pirès qui ne siège toujours pas à la présidence réelle de l'organisme, à cause d'un conflit avec le conseil d'administration, dit avoir été mis à l'écart de la desserte de Dorval «parce qu'il n'était pas un membre en règle de la ligue». Cette explication lui aurait été donnée par le responsable du nouveau système de taxi implanté par Transports Canada à Dorval, M. Raymond Parent.

Mais M. Pirès, comme bien d'autres chauffeurs de taxi de Montréal, avait déposé sa cotisation pour 1982 à la Cour, ne reconnaissant pas pour légale la cotisation fixée par les administrateurs à 60$.

Il a porté plainte à la Commission de transport du Québec mais sans résultat apparent.



téléphoto UPI

Mi-âne, mi-zèbre

Ce petit animal, né le 27 février dernier au zoo de Tohoku, au Japon, n'a de sa mère que les pattes striées. Le reste du corps — particulièrement les longues oreilles — est celui de son père, un âne. A 15 jours, ce «zébroïde» est en outre deux fois plus grand que ne le serait un bébé zèbre de son âge.

EMBARGO SUR LES PEAUX DE PHOQUE

Peckford veut chasser les pêcheurs européens des côtes terre-neuviennes

■ La décision du Parlement européen de préconiser l'interdiction des importations, dans les pays de la CEE, des peaux de phoque et des produits dérivés de ces animaux a été qualifiée d'«inacceptable», hier, par le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, «si l'on considère, a-t-il dit, que l'Europe profite toujours d'une ressource canadienne qu'elle a elle-même choisi d'exploiter».

M. Peckford a fait savoir qu'il allait demander au gouvernement fédéral d'interdire la prise, par les pêcheurs européens, de la morue au large des côtes terre-neuviennes.

Le Parlement européen a répondu en effet massivement, hier, à l'appel de l'opinion publique internationale en faveur de l'arrêt du «massacre» des bébés phoques: par une majorité écrasante (160 voix contre 10 et 20 absentions), les parlementaires ont demandé à la CEE de suivre l'embargo déjà respecté par les Pays-Bas, l'Italie et les Etats-Unis, et que doivent appliquer prochainement la Suède et l'Australie.

Les pays du Marché commun, en premier lieu la RFA et le Royaume-Uni, sont les principaux acheteurs des peaux des quelque 200,000 blanchons abattus chaque printemps sur les banquises.

Prenant la parole au nom de la Commission européenne, que le Parlement avait pressée de faire des propositions au Conseil des ministres des Dix pour mettre fin au massacre, M. Karl-Heinz Narjez (RFA) a souligné toutefois qu'elle ne se laisserait pas influencer par l'opinion publique. Il a fait valoir les conséquences politiques et commerciales d'un embargo, s'est prononcé pour une limitation des importations et a souligné que les Dix ne pouvaient pas, conformément aux accords du GATT, prendre des décisions unilatérales susceptibles de provoquer des mesures de rétorsion contre les pêcheurs européens dans les eaux canadiennes.

Entre-temps, à moins de six milles marins du lieu de la chasse aux phoques, près des Iles-de-la-Madeleine, le «Rainbow Warrier» s'est pris dans les glaces, hier, ce qui l'a empêché d'arriver à temps pour asperger les blanchons de teinture verte afin de rendre leur fourrure inutilisable.

Un porte-parole du ministère fédéral des Pêches a fait savoir en effet que la chasse tirait à sa fin dans le golfe du Saint-Laurent, puisque le «Brandal» et le «Techno Venture» avaient déjà pris plus de 10,000 peaux, sur un quota de 20,000.

Mais les membres de la Fondation Greenpeace n'ont pas lâché prise pour autant. C'est ainsi qu'il était question, hier, qu'une équipe de quatre hommes se rende à pied jusqu'aux animaux, en marchant sur les glaces.

En vertu des règlements, nul ne peut approcher à moins de 800 mètres d'un phoque sans posséder de permis.

Aucun abus dans le traitement de Rose

■ (PC) — «Paul Rose et les anciens membres du FLQ ont le droit de parler de ce qu'ils veulent, quand ils le désirent, s'ils respectent les conditions de libération de jour», a indiqué hier, l'agent exécutif régional de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, M. Gordon Parry.

M. Parry a voulu donner la réplique aux propos tenus au cours d'une conférence de presse, plus tôt cette semaine, par Mme Claire Rose et M. Jacques Rose, soeur et frère de Paul Rose.

«Celui-ci n'est pas soumis à des conditions abusives, mais aux conditions normales de la libération de jour qui lui a été accordée le 16 décembre 1981. Il peut se rendre à l'Université du Québec deux jours par semaine et faire du bénévolat dans des hôpitaux montréalais trois jours par semaine. Il dispose de 48 heures de resocialisation par mois, et peut alors se rendre où il veut, pourvu qu'il nous en avertisse», a assuré M. Parry.

«Il s'agit d'un détenu. Il ne doit sortir que pour ces motifs», a mentionné M. Parry.

«Le Comité d'information sur les prisonniers politiques parle de conditions abusives, en faisant référence à l'activité syndicale, aux déplacements et aux permissions d'aller aux endroits qui leur plaisent; les mêmes conditions sont imposées à tous les détenus en libération», a assuré M. Parry.

Il a conclu en rappelant que Paul Rose, qui n'a effectivement pu voir sa mère malade, à l'hôpital, a pu assister aux funérailles, sous escorte.

la presse

L'enquêteur Jutras mal accueilli à la CTCUM

■ Fidèle à sa promesse de nommer un commissaire-enquêteur aux affaires de la CTCUM si le différend persistait encore au 11 mars, soit deux mois après le retour forcé au travail, le gouvernement du Québec a désigné hier l'avocat Germain Jutras à ce poste d'inquisiteur.

DENIS MASSE

Le nouveau commissaire qui, incidemment, a dit vouloir entrer en contact avec les différentes parties dès aujourd'hui, ne semble pas être connu des milieux syndicaux en cause et sa nomination n'a provoqué que des haussements d'épaules chez les chefs syndicaux.

Pour sa part, le président du Syndicat des services d'entretien, M. Jacques Morissette, accorde peu de confiance à une telle enquête et a déclaré à LA PRESSE que cette démarche lui paraissait être comme «si le gouvernement enquêtait sur lui-même». «A mon avis, a-t-il ajouté, ça peut tourner comme l'affaire de la Fête nationale où tout a été camouflé.»

Le chef syndical aura en tout cas un document tout prêt à remettre au commissaire-enquêteur lorsque paraîtra la semaine prochaine le premier «dossier noir» préparé par le syndicat dénonçant le genre de relations de travail entretenu par les patrons de la CTCUM et dénonçant surtout «qui sont les vrais coupables de la grève du début de janvier».

Le président du syndicat des employés de bureau, M. Michel Bénard, n'attend pas lui non plus de solution miracle à l'enquête instituée par le gouvernement. Il se dit plutôt sceptique et craint que des décisions unilatérales ne soient prises comme cela s'est produit dans le règlement forcé du conflit au début de l'année.

Arbitre spécial

Quoi qu'il en soit, Me Germain Jutras est l'homme de confiance du ministre Pierre Marois et de l'adjoint parlementaire au Travail, M. Robert Dean, dans cette affaire. Avocat de Drummondville, Me Jutras a été l'arbitre spécial dans le conflit opposant la Ville de Montréal et la CUM au syndicat de la fonction publique, d'avril à août 1980; il a été président du bureau de conciliation dans le litige opposant le Conseil du Trésor et les postiers canadiens; il a été juge à la Cour provinciale de novembre 1977 à septembre 1979 et il s'est surtout fait connaître comme arbitre dans le conflit de la Commonwealth Plywood. Il est encore professeur de droit à l'École professionnelle du Barreau.

Bien qu'il constitue à lui seul la commission d'enquête prévue dans la Loi 47, il détient les pouvoirs d'un conseil d'arbitrage pour faire enquête et remettre au gouvernement un rapport complet de la situation sur le différend qui oppose la CTCUM à ses 6,400 employés.

Les séances de la Commission seront publiques mais l'enquêteur pourra, de son propre chef ou à la demande de l'une des parties, ordonner le huis-clos. À ce propos, M. Morissette dit n'avoir aucune objection à divulguer publiquement les bobos qui affligent la CTCUM.

Le mandat du commissaire Jutras prendra fin au plus tard le 11 mai. Son rapport doit être remis au ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et chacune des parties au litige doit en obtenir une copie.



Dans les coulisses d'une ouverture d'hôtel

■ Sur le boulevard Dorchester, une affiche fait le décompte. Nous sommes le 10 mars et elle indique qu'il reste cinq jours avant l'ouverture du centre Sheraton prévue pour le lundi 15.

Un premier coup d'oeil à travers la paroi vitrée sur ce qui sera éventuellement le hall principal suffit pour semer le doute dans mon esprit. A cinq jours de l'ouverture, c'est un véritable chantier de construction, où le personnel à l'entraînement tente de se frayer un chemin sans faire de casse entre les menuisiers, les électriciens, les poseurs de tapis, les techniciens d'escaliers mobiles et les paysagistes.

Il faut dire que Mme Claudette Dumas-Bergen, directeur des relations publiques, n'a rien fait pour me convaincre ou me rassurer en me faisant visiter l'hôtel en construction jusque dans ses moindres recoins, du restaurant du 38e à la galerie des boutiques au premier sous-sol. Partout, c'est le chaos, la poussière, d'immenses rouleaux de moquette qui attendent les poseurs, des palmiers dans leurs emballages de papier, des prises de courant à nu, et j'en passe. Pas le moindre recoin qui permette de croire que tout sera prêt d'ici 120 heures.

Mais Mme Dumas-Bergen n'en démord pas; l'hôtel ouvre ses portes lundi et rien ne lui permet de croire le contraire, malgré les apparences qui sont à l'origine de mon incrédulité et même si personne ne pourrait lui tenir rigueur d'un retard de quelques jours. Il faut quand même se souvenir que cet hôtel devait initialement ouvrir ses portes au printemps de 1976 alors que le promoteur (et copropriétaire de l'hôtel avec la corporation Sheraton) McLaughlin voulait en faire le plus gros Holiday Inn au monde!

Bien sûr, seulement 250 des 825 chambres seront disponibles dès le début, mais tous les services seront offerts, exception faite de la piscine intérieure et des salles de conditionnement physique qui viendront s'ajouter graduellement comme les autres chambres.

Et cette ouverture est en soi un événement et pour deux raisons. Primo, parce que pendant quatre ans, les travaux avaient été complètement arrêtés à cause des difficultés financières, et qu'on désespérait de les reprendre quand la chaîne Sheraton s'est subitement intéressée à relancer le projet. Secundo, parce que l'hôtel, lorsqu'il fonctionnera (à plein au moment de l'ouverture officielle de mai prochain), assurera un emploi à 650 personnes, en majorité des nouveaux venus dans l'hôtellerie. Et une entreprise créatrice d'emplois est toujours la bienvenue, surtout dans un contexte économique comme celui que nous vivons actuellement!

Une précision d'André Dumas

L'administrateur de l'aéronautique pour la région du Québec à Transports Canada, M. André Dumas n'apprécie guère que le ministère provincial des Transports laisse sous-entendre que ses collègues refusent de collaborer avec Québec dans le dossier des aéroports de Dorval et de Mirabel.

M. Dumas tient donc à préciser que tel que convenu entre les deux ministres, il faisait parvenir le 18 janvier dernier au sous-ministre Pierre Michaud une caisse contenant toutes les études et documents pertinents au dossier des deux aéroports. Une seule pièce manque au dossier selon M. Dumas, soit l'*«étude coûts/bénéfices»* pour chacune des sept options techniques, étude terminée il y a moins de six semaines. Et le ministre Pépin en fera parvenir une copie au ministre Clair dès que les fonctionnaires du ministère fédéral en auront terminé l'évaluation.

Canadair commence à coûter cher

Même s'il était illogique de laisser tomber Canadair après l'avoir si longuement encouragé dans le développement du réacté d'affaires Challenger, le gouvernement fédéral (il est l'unique propriétaire du constructeur aéronautique) devrait examiner de plus près l'administration de cette boîte dont le déficit dépassait le cap de $1 milliard avant qu'on ne l'autorise à emprunter encore $150 millions additionnels.

Il faut savoir que deux causes sont à l'origine des difficultés financières de Canadair, et toutes deux sont imputables aux gestionnaires de l'entreprise.

En premier lieu, comme il fallait que l'entreprise présente un carnet de commandes d'au moins 50 exemplaires afin d'obtenir les appuis financiers requis du fédéral, cette dernière a vendu ces exemplaires à bon prix (on parle de $4,5 millions) et sans clause d'indexation, ce qui la plaçait à la merci de la moindre hausse importante du coût de la vie. Canadair (et par ricochet les contribuables canadiens) doit aujourd'hui faire les frais de cette «offre de lancement».

En deuxième lieu, en choisissant le turboréacteur d'Avco Lycoming, Canadair optait pour un réacteur qui finalement n'allait pas lui permettre de concrétiser le niveau de performance promis pour le Challenger. Après avoir apporté à l'appareil des modifications qui permettaient de prolonger son rayon d'action, Canadair décidait tardivement d'offrir l'appareil dans une version avec turboréacteurs General Electric, mais non sans retards dans la livraison. Dans un cas comme dans l'autre, il en est résulté un retard dans les rentrées d'argent, d'où l'actuelle nécessité de Canadair d'aller chercher du capital de fonctionnement pour les 12 prochains mois.

Une maladie mortelle frappe les homosexuels

■ (PC) — Un nouveau syndrome affectant principalement les homosexuels mâles a atteint les proportions d'une épidémie, a affirmé un immunologiste participant, à Montréal, à une conférence de l'Académie américaine des allergies.

«Nous n'avons jamais rien vu de tel», a déclaré le Dr Andrew Saxon, de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA).

Le Dr Saxon a précisé qu'en Amérique du Nord, on a diagnostiqué au moins 200 cas de ce syndrome, en vertu duquel une partie du système immunologique du corps se dérègle, ce qui donne prise à des infections multiples.

Presque tous les individus chez qui on a décelé, il y a deux ans et demi, les premières manifestations de ce syndrome, sont morts, a-t-il précisé, et le taux général de mortalité attribuable à cette nouvelle affection est supérieur à 40 pour cent.

Le Dr Saxon a précisé que l'examen des cellules-T de ces patients (les cellules-T sont celles qui normalement combattent les virus, les champignons et autres parasites peu communs des cellules) montrent qu'elles ont perdu leur capacité de combattre et semblent avoir été détruites.

Maladies très rares

Il a comparé ce syndrome à la situation de bébés venus au monde avec un système immunologique ne fonctionnant pas, en faisant remarquer toutefois que tous les individus atteints étaient auparavant des adultes en santé.

Ces patients sont souvent affligés d'un type excessivement rare de pneumonie (pneumocystis carnii pneumonia), d'un type peu usuel de cancer (le sarcome de Kaposi), et d'autres maladies rares.

Il n'existe présentement aucun traitement pour ce syndrome, et le médecin n'a d'autre choix que de soigner chaque maladie au fur et à mesure de son apparition. Mais la plupart des virus ne peuvent être traités, et éventuellement le patient sera aux prises avec une infection fatale.

«Il est évident qu'il s'agit d'une nouvelle maladie», et pas seulement de quelque chose que personne n'avait remarqué auparavant, a encore dit le Dr Saxon.

Un Montréalais

On a diagnostiqué le syndrome chez au moins un Canadien, un Montréalais, et il subit présentement des traitements à New York.

Mais pour l'instant, les médecins ne connaissent rien des causes de ce syndrome, ni comment il est contracté, et pourquoi il affecte presque exclusivement les homosexuels mâles.

«Nous ne savons pas au juste ce qui du mode de vie homosexuel pourrait le causer. Il y a quelque chose d'autre», affirme le Dr Saxon, tout en notant qu'on en a maintenant trouvé quelques cas dans la population hétérosexuelle.

Le syndrome semble être relié à la fréquence des rapports sexuels avec des partenaires différents, et il a fait son apparition chez les prostitués mâles, mais pas chez les prostituées femelles.

Les femmes semblent y résister, mais encore là on ne sait pas encore pourquoi.

«Ce serait le contact sexuel, plus le fait que certaines personnes sont probablement plus disposées que d'autres, ajoute le Dr Saxon. On a même pris en considération la drogue et des gènes héréditaires comme facteurs potentiels».

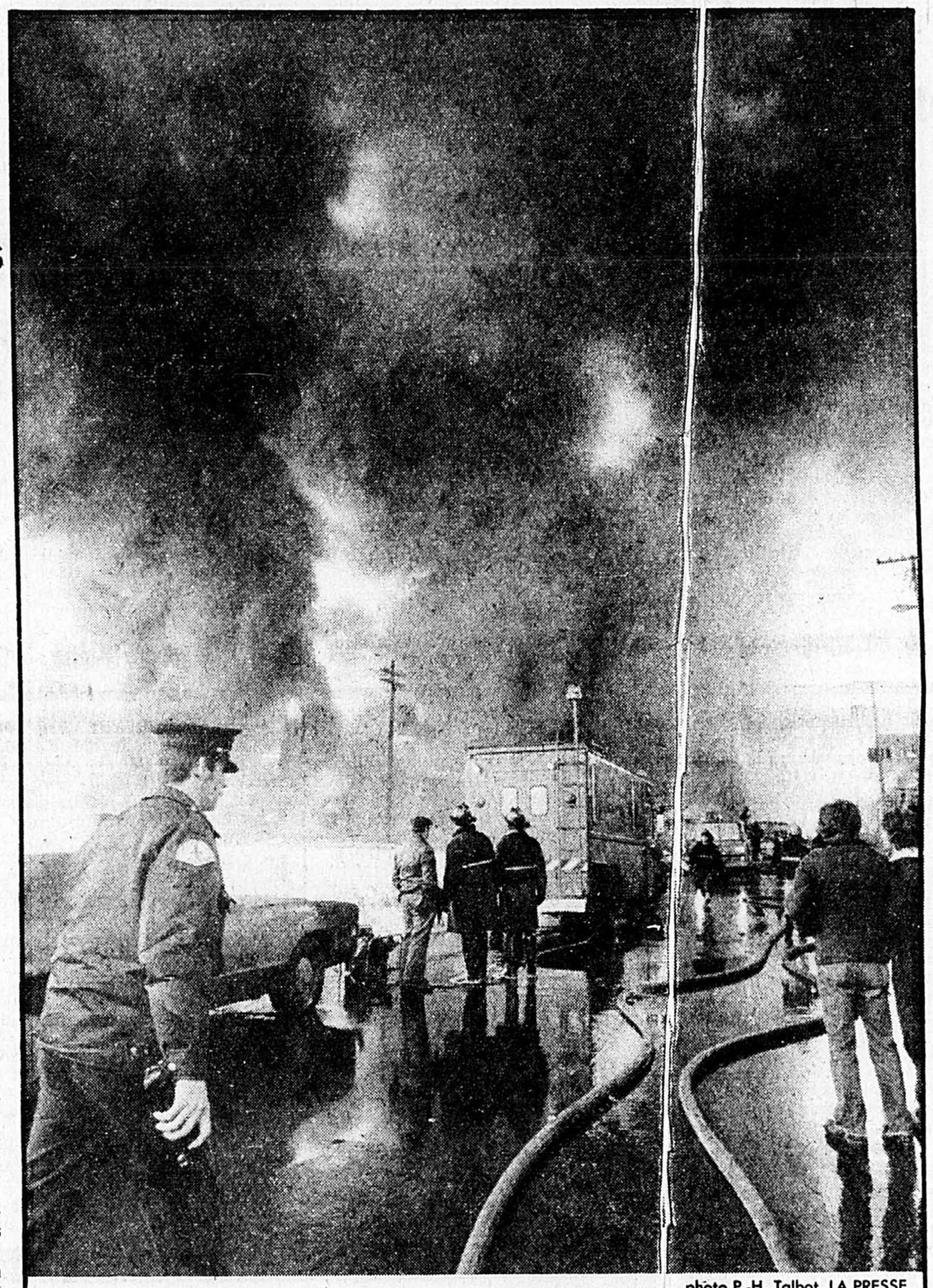


photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

St-Henri dans la noirceur

Durant plusieurs heures hier, le quartier Saint-Henri a été recouvert d'un épais nuage de fumée très noir. On aurait pu croire que les aiguilles de l'horloge avaient galopé et que le jour s'effaçait rapidement. A midi, Saint-Henri était dans la noirceur. Un incendie qui a nécessité une alerte générale était la cause de ce changement dans le ciel. A l'intersection des rues Saint-Ambroise et Turgeon, sur un vaste terrain, des entrepôts, dont certains contenaient du goudron et certains produits chimiques, étaient la proie des flammes. Plus de 150 pompiers s'affairaient à combattre le feu, protégeant les maisons environnantes. L'un de ces entrepôts était la propriété de la compagnie Talarico Ltd. qui fabrique des cheminées de métal. Une immense pancarte sur laquelle on pouvait encore lire l'inscription À Vendre était installée devant l'édifice.

Pour la vingtième fois cette année, les pompiers déclenchaient l'alerte générale. Heureusement personne n'a été blessé. Les curieux n'hésitaient pas hier, à marcher dans la neige abondante pour voir de près ce qui se passait. Le spectacle était impressionnant.

Le laetrile pourrait causer des malformations des os

■ WASHINGTON (AP) — Le laetrile, le médicament contre le cancer que la plupart des médecins jugent sans aucune valeur, cause des malformations congénitales chez les animaux lorsqu'il est administré par voie buccale, et pourrait représenter un danger similaire pour les êtres humains.

C'est ce qu'affirme le Dr Calvin Willhite, un chercheur du secrétariat américain à l'Agriculture, en soulignant que le cyanure que contient le laetrile a causé de nombreuses malformations de l'ossature parmi des hamsters.

«Nous ne sommes pas certains que les mêmes défauts apparaîtraient chez les êtres humains, mais il y a tout lieu de le penser, puisque le laetrile agit de la même façon sur le métabolisme dans les deux cas», a souligné le spécialiste, en ajoutant que si le laetrile devait continuer d'être utilisé dans les cas de cancer humain, il serait bon que des études plus approfondies soient effectuées à l'aide de primates non humains, pour en déterminer les effets sur le squelette.

Des centaines de milliers de cancéreux ont utilisé cette substance dans le monde, et, par suite des pressions exercées par les partisans du laetrile, le gouvernement des Etats-Unis a subventionné une étude de ses effets dans plusieurs centres médicaux.

Cette analyse, achevée l'an dernier, a conclu que le laetrile et le régime de vitamines et enzymes qui l'accompagne généralement «n'ont aucune valeur réelle dans le traitement du cancer». De plus, les expériences effectuées dans le cadre de cette étude ont permis d'établir que les micro-organismes contenus dans l'appareil digestif dissolvaient le laetrile, permettant au cyanure qu'il contient de s'échapper dans l'intestin.

Cette réaction n'a pas été décelée lorsque le laetrile était administré au moyen d'injections dans les veines ou les muscles, a précisé le Dr Willhite, parce que dans ce cas, la substance ne se dissout pas facilement et est excrétée plus rapidement en évitant le système digestif.

En conséquence, les injections de laetrile ne présentent probablement pas le même danger que lorsque le médicament est administré par voie buccale.

EN BREF

Recours collectif contre l'Ordre

■ Le syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec, dont les 1,100 adhérents sont aussi membres de l'Ordre des ingénieurs, vient de présenter une requête en recours collectif contre l'Ordre, qui doit être entendue aujourd'hui. Le syndicat entend obtenir ainsi de l'Ordre des ingénieurs le remboursement d'une partie des cotisations perçue, selon l'organisation syndicale, de façon illégale. L'affaire remonte à 1973, avec la contestation en justice d'une hausse de la cotisation de $20 par les ingénieurs Jean-Claude Deslauriers et Jean-Guy Gareau, qui avaient alors obtenu satisfaction en Cour supérieure, alors que l'Ordre, qui en avait appelé, fut pour sa part débouté en deuxième instance le 20 février 1981.

Enquête à Trois-Rivières

■ Tout indique que la Commission de police du Québec ne s'est pas déplacée à Trois-Rivières pour rien. Deux mois après le début des travaux préliminaires devant conduire à l'enquête publique sur la police, le juge Denys Dionne anticipe déjà qu'on aura affaire «à une enquête de portée exceptionnelle». Dans le cadre d'une entrevue qu'il accordait au quotidien trifluvien *Le Nouvelliste*, le juge Dionne a dit de la présente enquête qu'elle représentait «un cas exceptionnel tant par son ampleur que par la période qu'il faut couvrir.» On peut être assuré que la CPQ remontea aussi loin qu'il le faut pour faire véritablement la lumière sur les soupçons qui planent autour du service de police des Trifluviens, et qui, en janvier dernier, ont amené la ville à réclamer une enquête.

Le conflit scolaire s'éternise

■ Le conflit qui dure depuis quatre semaines à la polyvalente de Lévis ne semble pas près d'une solution. Des parents mécontents de l'attitude de la direction de l'école ont mis sur pied un comité d'appui aux revendications des étudiants. C'est à la polyvalente de Lévis où a été amorcée la contestation des étudiants contre l'implantation, en septembre prochain, d'une nouvelle grille horaire et grille matières, contestation qui s'est étendue à 16 autres écoles de la région de Québec. Au cours d'un entretien téléphonique, un membre du comité a accusé le directeur de la polyvalente M. Michel Lamy, de ne pas respecter la décision des parents qui, lors de deux assemblées générales, se sont prononcés pour le statu quo, c'est-à-dire le maintien de la grille horaire et de la grille matières actuellement en vigueur.

UN DES BUTS DU SOMMET D'AVRIL

Lazure veut que les coupures se fassent plus équitablement

La troisième grande réunion au sommet entre le gouvernement québécois, le patronat, les centrales syndicales, les représentants des consommateurs et le mouvement coopératif aura lieu les 5,6 et 7 avril à Québec.

PIERRE VENNAT

Toutefois, le ministre d'État au développement social, Denis Lazure, a pris bien soin de préciser qu'on se refusait à baptiser la grande manifestation d'avril, qui suit celles de Pointe-au-Pic, en mai 1977, et de Montebello, en mars 1979, de «sommet de la solidarité», afin de ne pas créer de faux espoirs au sein de la population.

Ceci dit, son collègue Bernard Landry, ministre d'État au développement économique, croit toujours possible la «concertation», qui dans son esprit va plus loin que le simple «dialogue» et affirme même, devant les résultats positifs des quelque 20 sommets sectoriels ou mini-sommets qui se sont tenus entre mai 1977 et aujourd'hui, que cette concertation est déjà en train de se forger «peu à peu».

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les deux ministres espèrent obtenir un concensus autour de l'idée de former enfin un Conseil économique et social au Québec, en remplacement du Conseil de développement et de planification du Québec, comme le préconisait «Bâtir le Québec», qui serait l'instrument permanent pour favoriser le dialogue et la concertation au Québec.

Ceci dit, les deux ministres sont fort conscients que la partie n'est pas gagnée.

Si 1977 fut le sommet de la «méfiance patronale», d'admettre M. Landry, celui de cette année est sans aucun doute celui de la «méfiance syndicale».

C'est pourquoi le ministre Denis Lazure a tenu à déclarer que les ministres responsables de «ministères à caractère social», tiennent absolument à ce que malgré la crise économique actuelle, les citoyens ne subissent aucune baisse de service. M. Lazure est allé plus loin en déclarant qu'actuellement, les administrateurs du réseau des affaires sociales et de l'éducation effectuaient des coupures de façon pas équitable ou pas assez équitable et qu'on avait nettement l'impression que les gagne-petits des deux réseaux étaient beaucoup plus affectés par ces coupures que les cadres supérieurs.

«Nous devrons convaincre nos partenaires des affaires sociales et de l'éducation que les coupures doivent être faites de façon plus équitable qu'actuellement, alors qu'on a nettement l'impression qu'elles se font davantage aux dépens des plus faibles salariés des deux réseaux», de dire M. Lazure.

Ceci dit, la conférence portera principalement sur les difficultés que provoque la situation économique et il faudra bien parler de la «crise». Mais, assure-t-on, le sommet ne servira pas de prélude aux négociations du secteur public, les centrales syndicales peuvent en être assurées, malgré leur grande «méfiance», car, admettent les ministres, quand on parle de compressions, ce sont davantage les syndiqués qui ont l'impression d'être pénalisés.

LES PARTIELLES DU 5 AVRIL

Le PQ parlera lui aussi d'économie

Accusé de toutes parts par les libéraux de plonger le Québec dans le marasme économique, le Parti québécois a l'intention de profiter de l'élection du 5 avril prochain pour parler, lui aussi, d'économie et proposer son alternative à la crise économique: l'accent sur «l'entreprise d'ici».

PIERRE VENNAT

C'est pourquoi, même si ses chances de victoire semblent minimes, le Parti québécois a choisi un économiste pour porter ses couleurs dans Saint-Laurent, de façon à ce que son message puisse porter dans tout le Québec.

Celui-ci, Michel Boisvert, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, ne s'en est pas caché.

«Ma formation d'économiste et ma spécialisation dans le domaine du développement régional m'ont particulièrement rendu attentif aux problèmes économiques de l'heure et aux difficultés que connaissent les travailleurs en cette période de crise économique», a-t-il lancé hier dans son discours d'investiture.

M. Boisvert a d'ailleurs lancé le thème du programme de relance économique du Parti québécois.

«Le gouvernement du Québec, a-t-il dit, entend bâtir l'économie québécoise en mettant l'accent sur l'entreprise d'ici, sous toutes ses formes, ce qui inclue la formule coopérative et les sociétés d'État.» M. Boisvert se dit personnellement convaincu qu'une telle orientation, derrière laquelle se profile l'objectif d'une plus grande efficacité par l'amélioration de la productivité, doit être appuyée parce qu'à long terme, elle saura à la fois apporter une croissance plus rapide et permettra une meilleure capacité de résistance aux ralentissements conjoncturels.

L'économiste Boisvert se dit convaincu du rôle de premier plan que doit remplir l'État dans la recherche d'une nouvelle voie pour régler les problèmes économiques du Québec. C'est au gouvernement québécois, dit-il, qu'il revient de jouer ce rôle, car le succès de toute l'opération repose sur la cohésion sociale, que l'appartenance à un territoire propre et à une collectivité autonome peut générer.

M. Boisvert l'a emporté sur un syndicaliste, M. Roméo Aubin, et il devra maintenant affronter le notaire Germain Leduc, choisi lundi candidat libéral et tenter de renverser la vapeur, l'ex-député libéral, Claude Forget, ayant remporté 76 pour cent des voix lors de la dernière élection générale, en avril 1981.

MALGRÉ SES RÉTICENCES

La CSN participera au Sommet

Malgré ses réticences à l'égard de ce genre «d'événement social», la CSN a décidé qu'il était de son intérêt de participer au prochain sommet économique

LISA BINSSE

dit de «solidarité» particulièrement pour y débattre de trois questions qui lui tiennent à coeur: le rétablissement de l'indexation du salaire minimum, un progrès sur l'accès à la syndicalisation et l'établissement d'éléments de la transparence économique.

C'est du moins la décision unanime de l'exécutif de la CSN, endossée majoritairement par le bureau confédéral. Cette décision devra être soumise pour approbation au conseil confédéral qui débutait hier dans la métropole et qui porte sur la crise économique actuelle. La FTQ doit également participer à ce sommet. Quant à la CEQ, une décision finale sera prise à son conseil général les 25-26 mars prochain.

Lors de son discours d'ouverture le président Norbert Rodrique qui, rappelons-le, favorisait la participation de sa centrale au sommet convoqué par le gouvernement en avril prochain, a souligné la nécessité pour les travailleurs de bien comprendre la crise économique actuelle afin d'être en mesure d'y faire face et d'y apporter leurs propres solutions.

Il rappelle à cet égard la démarche entreprise aux États-Unis par les travailleurs de l'automobile chez Ford qui, pour conserver leurs emplois, ont accepté de faire d'importantes concessions même si l'entente comportait des reculs. Ces travailleurs sont membres des Travailleurs unis de l'automobile (TUA), un «grand syndicat, militant et fort».

Démarches au Québec

Un autre syndicat militant dit-il, celui des employés de la Pratt , Whitney, pense aussi aux moyens à prendre pour conserver des emplois. Rappelons que ces syndiqués seraient prêts à participer au programme fédéral de travail partagé si la compagnie est d'accord.

D'autres syndicats très militants à la CSN même «doivent également négocier différentes formules pour tenir compte de la situation réelle de l'entreprise», ajoute M. Rodrigue qui met les travailleurs en garde tout de même contre les entreprises qui profitent du contexte actuel pour réclamer des concessions injustifiées. Il est important, dit-il, que le choix se fasse par les travailleurs en fonction de leur propre évaluation du rapport de forces et en tenant de leur propre vécu.

«Nous, comme organisation syndicale, nous avons des responsabilités militantes devant ces situations: celle de dégager de nouvelles perspectives de lutte; celle de proposer des alternatives et celle d'engager une offensive nouvelle pour affirmer les droits des travailleurs et leur défense».

Entre autres, la CSN cherche à obtenir de nouveaux pouvoirs dont la transparence économique: l'ouverture par les compagnies de leurs livres afin de permettre aux travailleurs de savoir vraiment à quoi s'en tenir quant à l'avenir des compagnies; des législations pour protéger les travailleurs, développer l'emploi, déterminer une stratégie industrielle fondée sur les besoins du peuple.

Parmi les autres demandes que la CSN entend mettre de l'avant comme moyen pour contrer la crise qui s'attaque surtout aux plus démunis: la hausse du salaire minimum et des prestations sociales, l'accès à la syndicalisation, le droit au travail et la canalisation de l'épargne collective.

ESSAIS DE MISSILES «CRUISE» EN ALBERTA

Lamontagne confirme les intentions des E.-U.

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a confirmé hier que les Etats-Unis veulent effectuer des essais de leurs nouveaux missiles «Cruise» dans le nord de l'Alberta.

La question est actuellement l'objet de négociations entre les deux pays, a soutenu M. Lamontagne, mais il n'est pas question que les missiles soient équipés d'armes nucléaires.

«Il n'est pas question d'utiliser des missiles armés dans ces essais; ce ne seront que des missiles factices. De plus, on testera le système de lancement des missiles Cruise et pas les missiles eux-mêmes», a déclaré le ministre.

M. Lamontagne a rappelé que des négociations étaient en cours avec les Américains sur ce sujet et qu'elles ne porteraient pas seulement sur les missiles Cruise mais aussi sur tous les autres types d'armements que les Etats-Unis voudraient tester au Canada.

LEÇON 2 Par **Paul Forest**



Pourquoi jouer ?

Au cours de la leçon précédente, nous vous avons suggéré une classification des types de jeux ainsi qu'une analyse sommaire des trois types principaux d'animation offerte aux enfants.

Nous pouvons dès à présent nous poser la question : « **Y a-t-il des jeux pour les garçons et d'autres pour les filles** ? »

Selon les données de la littérature scientifique disponible sur les enfants de moins de douze ans, il est possible de conclure qu'il n'y a pas d'activités distinctes pour les garçons et les filles. Mise à part une légère différence dans la taille et le poids, les garçons et les filles, jusqu'au moment de la puberté, ont des capacités biologique, physiologique et psycho-motrice fort semblables. Les qualités musculaires sont les mêmes, le muscle féminin ne cédant rien à son confrère masculin ! C'est d'ailleurs un fait vérifié par des professeurs d'éducation physique au primaire : très souvent les filles de 9-10 ans dominent les garçons du même âge. L'explication réside dans le fait qu'elles ont un peu d'avance au plan de leur maturité biologique; en effet, la fille vit souvent sa puberté plus tôt que le garçon (un à deux ans).

Depuis quelques années, de plus en plus de chercheurs étudient les capacités physiologiques des enfants. Bien qu'il y ait encore beaucoup de recherches à faire en ce domaine, il est de plus en plus évident que les différences de capacités de travail ou d'habiletés motrices entre les garçons et les filles sont bien plus liées à un phénomène culturel qu'aux caractéristiques biologiques ou musculaires. Si, globalement, les garçons semblent plus habiles dans les sports et les activités physiques, c'est davantage parce que la société encourage les garçons à s'adonner très tôt et de façon assidue à de telles activités. La supériorité des filles à la corde à danser et dans les activités rythmiques est fort révélatrice à ce point de vue.

Il est donc faux de prétendre que certains sports ou activités sont davantage adaptés à un sexe plutôt qu'à l'autre. Bien plus, il est fort probable que certaines activités physiques dites « violentes » seraient moins bien tolérées par les garçons que par les filles compte tenu que celles-ci sont, au même âge, plus mûres physiquement que les garçons.

Il est aussi important pour le développement des filles de savoir attraper et lancer un ballon, escalader une pente ou manipuler divers outils que pour un garçon de pouvoir exécuter des gestes bien rythmés, raffinés, souples et esthétiques. Ce sont nos valeurs culturelles, notre éducation et celles que nous transmettons à nos enfants qui sont responsables de cette différence dans les jeux qui leur sont offerts.

S'il n'y a pas de différence rentable entre filles et garçons, il faut noter cependant qu'à certaines périodes de l'enfance les uns et les autres auront des besoins qui leur sont spécifiques.

Le tableau suivant n'est qu'un aide-mémoire. Il ne faut pas perdre de vue que les âges indiquant le début ou la fin d'une étape ne sont là qu'à titre de référence. Dans la réalité, votre enfant peut être en avance ou en retard sur cette classification sans que cela soit inquiétant.

Ce qu'il faut retenir, c'est que ces étapes sont en continuité les unes avec les autres et que l'enfant les traverse chronologiquement, à son rythme.

Voici cependant quelques éléments importants à retenir :

- jeux variés (matériel, locaux) et non spécialisation;
- dynamisme, beaucoup d'action;
- défi, plaisir, joie;
- adaptation, modification, changement continuel;
- situations où l'enfant est impliqué (plans moteur, social et intellectuel);
- valorisation, succès, satisfaction de soi, estime de soi;
- donner du pouvoir à l'enfant sur son jeu, sur son environnement : prendre des décisions, modifier à sa guise, etc.
- jouer à sa façon, à son rythme et non à la façon dont l'adulte voudrait qu'il joue !

Besoins de l'enfant reliés au jeu corporel	Exemples d'activités souhaitables
0-1 mois à 1 an	
Découvrir son corps, les objets autour de lui; expérimenter les mouvements des membres, maîtriser la préhension, les activités de locomotion de base; dissocier les gestes des membres les uns des autres; explorer ses moyens de perception. (Au cours des deux premières années de sa vie l'enfant s'intéresse surtout à découvrir et à utiliser ses capacités sensorielles (perceptives) et motrices.)	Actions de porter, caresser, bercer, balancer, étirer les membres, ouvrir, faire bouger les articulations (lentement), masser le corps, faire sautiller, rouler sur des surfaces molles, écouter divers sons et rythmes, manipuler le plus d'objets différents possible : couleur, forme, poids, texture, matériel de base bruyant ou non. Jeux et mouvements variés dans l'eau; déplacements sur divers types de surfaces. Ramper, aller à quatre pattes, glisser ou franchir divers obstacles bas (plan incliné, boîte, dessous de chaises avec barreaux, billots en caoutchouc mousse, etc. Le plus de stimulations variées possible. Varier constamment les objets mis à sa disposition.
1 an à 5 ans	
Maîtriser la locomotion; affiner son équilibre; améliorer la coordination motrice globale; pousser plus loin et plus haut son exploration du milieu; améliorer ses perceptions et ses sensations; développer son sens du rythme; maîtriser ses activités de manipulation des objets. Avec la période précédente c'est le moment le plus important dans la vie de l'enfant pour son développement nerveux et les qualités perceptivo-motrices correspondantes. Il est donc absolument essentiel qu'il reçoive le maximum de stimulations, sinon il accumulera un retard impossible à rattraper. L'enfant a, à cet âge, un besoin insatiable de mouvement.)	Ce qui importe le plus, c'est la variété des stimulations, leurs fréquences et leur richesse : fournir le plus de défis grâce à des objets, des lieux et des équipements variés. Activités de locomotion variées (gestes) sur toutes sortes de surfaces (neige, glace, eau, terre, pelouse, tapis, bois...). Beaucoup de matériel de manipulation (lancer, frapper, pousser, assembler, vider, etc.). Expérimentation poussée du milieu aquatique sous forme de jeux et d'exploration; jeux de rythme, jeux d'attention, activités de réaction, gestes de précision, jeux de mime, d'imitation avec le corps. C'est l'âge des terrains de jeu de création (carrés de sable, balançoires, appareils à glisser, grimper, balancer, marcher en équilibre, etc.).
5-6 ans à 8 ans	
Début de la scolarisation et de la socialisation. Moment privilégié pour le développement et surtout le raffinement des fonctions nerveuses et motrices. Ce n'est pas encore le temps de miser sur le développement musculaire et organique (entraînement et musculation). Période importante pour le développement de la mobilité du corps, pour la fixation d'une bonne image corporelle. Besoin intense d'expérimenter et d'explorer toutes sortes de situations nouvelles et inhabituelles. La « bougeotte » caractérise les enfants de cet âge et bien malin celui qui réussit à les endormir ! Apprécie davantage les activités individuelles ou en petits groupes de deux, trois enfants. N'aime pas la répétition des mêmes gestes « à vide ». Aime vivre dans l'imaginaire. A une maturité intellectuelle et nerveuse suffisante pour être introduit sommairement à des activités de groupe, pour comprendre les règles simples et pour maîtriser des activités de manipulation et de déplacement exigeant une coordination élaborée. Désire de plus en plus connaître les limites de son pouvoir.	Plus les activités seront variées, nouvelles, moins elles exigeront de spécialisation, de répétitions ennuyeuses, mieux ce sera : il faut développer la polyvalence des gestes moteurs, il faut miser sur l'exploration et l'expérimentation des gestes de déplacement, de manipulation, de rythme, de coordination. Il faut encourager l'enfant à trouver « sa » réponse ou, un peu plus tard, la réponse la plus efficace selon lui. L'exploration des possibilités de mouvement à partir d'idées, de thèmes, d'objets ou d'animaux est un bon moyen de stimuler l'imagination galopante de ces enfants. Vers la fin de cette étape, les jeux en petits groupes sont fort appréciés : il faut toutefois éviter les périodes d'attente en ligne. Il faut également adapter et modifier les jeux ou sports traditionnels; les enfants jouent pour jouer et, contrairement à l'adulte, n'ont pas besoin de gagner pour avoir du plaisir; il ne faut donc pas craindre d'introduire plusieurs ballons ou rondelles à la fois, placer trois ou quatre buts ou cibles sur le même terrain, jouer avec des balles et des rondelles à la fois, placer des cibles mobiles, etc.
9 ans à 12 ans (puberté)	
Aux besoins d'exploration viennent se greffer maintenant le désir du perfectionnement, de la maîtrise des gestes de manipulation des objets, de déplacement et de contrôle du corps. Besoin de défis pour évaluer ses limites et ainsi s'identifier aux « plus grands ». Besoin d'imiter l'adulte : début d'apprentissage des sports et autres activités de loisir auxquels s'adonnent les adultes. C'est la période de la « gang »; les jeux de groupe vont occuper le maximum des temps libres. C'est une étape intéressante pour l'initiation aux sports collectifs. Le goût de jouer, de s'amuser, « d'avoir de l'action » est très fort; aussi importe-t-il d'en tenir compte dans l'encadrement des activités. Il aime se mesurer aux autres et il a parfois tendance à dépasser la limite de ses capacités physiques. Ce n'est pas encore le temps d'enseigner les techniques élaborées et de faire des analyses complexes de stratégies. Au niveau du développement musculaire et cardio-vasculaire, ce n'est pas une période idéale pour commencer un entraînement systématique : ce sera plutôt de 13-14 ans à 17-18 ans. Il importe plutôt, à cette étape-ci, de fournir un vaste éventail d'activités, où les déplacements seront importants et où les grands groupes musculaires du corps seront sollicités globalement (dos, abdomen, épaules) : il faut éviter la spécialisation. À cause des différences importantes de maturité qui commencent à se manifester à ce moment-ci entre les enfants qui sont prépubères et ceux, du même âge, qui ont commencé leur puberté, il importe de prendre certaines précautions dans la formation des équipes : les critères de poids et de taille devraient primer sur les catégories d'âge. L'utilisation de tests d'habileté constitue aussi un moyen intéressant pour classer les enfants afin d'assurer à tous de bonnes chances de succès.	L'enfant de cet âge a de plus en plus le goût d'imiter l'adulte : toutefois, il n'est pas encore apte à se spécialiser dans une activité ou une position particulière. Il faut donc modifier les jeux ou sports traditionnels afin d'éviter cette spécialisation et offrir aux jeunes une très vaste gamme d'activités individuelles et de groupes : activités sportives où la compétition est limitée et contrôlée; sorties en plein air; bricolage; danse et mime; parcours d'hébertisme, etc. Il ne faut pas craindre de modifier des activités pour les rendre plus dynamiques, pour que tous les participants y soient valorisés et motivés, pour que tous participent également : temps de jeu égal pour tous, rotation dans toutes les positions, critique positive, présenter des situations inusitées où tous partent sur le même pied, etc. Les jeunes doivent être encouragés à s'impliquer dans l'organisation de leurs activités : les impliquer dans des décisions, leur permettre de faire des choix, des changements, respecter leurs décisions, etc. Les défis sont, à cet âge, très valorisants : pistes d'hébertisme, parcours en gymnastique, en skis, en patins, glissades, sauts de diverses hauteurs et sur toutes sortes de surfaces, escalades, etc. Il importe de leur fournir un environnement stimulant à cet égard. Leurs capacités d'analyse, d'observation, leur coordination musculaire accrue font qu'ils aiment construire, assembler des choses tout autant que les démolir ! Il faut leur permettre de bâtir, de créer à leur goût avec les matériaux les plus variés. Dans leurs jeux, la quantité d'action disponible et le respect des règlements sont plus importants que la victoire à tout prix : il faut donc organiser ceux-ci en conséquence : terrains plus petits, équipes moins nombreuses, jeu à 3 vs 3, plusieurs buts sur le terrain, accessoires plus gros pour frapper et objets plus légers à frapper, etc. Finalement, les activités sans contact physique sont préférables pour les garçons et les filles de cet âge étant donné qu'ils n'ont pas la maturité osseuse et musculaire pour supporter sans danger de tels chocs. L'enfant n'est pas physiologiquement encore prêt à fournir des efforts intenses de une à deux minutes comme c'est le cas au hockey par exemple. Il vaut mieux le faire jouer de quatre à cinq minutes de suite afin qu'il diminue de lui-même l'intensité de sa dépense d'énergie. Il en est ainsi dans toutes les autres activités. Un effort d'endurance est préférable à cet âge à un effort de résistance (très intense et de courte durée) : ceci devrait s'appliquer à la natation, au cyclisme, au ski, à l'athlétisme, etc.

Cours présenté par le **collège marie-victorin** en collaboration avec **la presse**

Québec récoltera de sa taxe sur l'essence $7 milliards en cinq ans

■ QUÉBEC — Si la taxe québécoise sur l'essence est maintenue à son niveau actuel de 40 p. cent du prix à la pompe, elle rapportera $7 milliards au gouvernement en cinq ans, soit de l'année financière en cours à mars 1986.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Quant à la consommation de l'essence, elle baissera de façon sensible cette année et l'an prochain pour se stabiliser par la suite, toujours dans l'hypothèse que la taxe demeure à 40 p. cent.

Telles sont les prévisions établies dans une étude du ministère du Revenu sur le sujet, dont LA PRESSE a obtenu copie.

Dans son budget supplémentaire du 17 novembre dernier, le ministre des Finances Jacques Parizeau faisait passer la taxe de 20 p. cent à 40 p. cent, tout en disant que cette décision serait réexaminée lors de la préparation du budget 1883-84.

L'évolution des finances publiques ne laisse pas présager que la taxe pourra être ramenée à 20 p. cent le 1er avril 1983, mais si tel était le cas, elle n'en rapporterait pas moins de $4.6 milliards, la consommation augmentant nettement la première année à cause de la baisse de prix et ne fluctuant pas sensiblement par la suite.

L'accord d'août 81 entre Ottawa et Edmonton sur le prix du pétrole se termine en 1986 et prévoit des augmentations importantes du prix du prix de base, à partir duquel est calculée la taxe du Québec.

M. Parizeau prévoit que la taxe québécoise lui rapportera $829 millions en 1981-82.

L'étude de Laura Gosselin de la Direction générale de la planification, de la recherche et du développement du ministère du Revenu établit les revenus gouvernementaux, avec une taxe maintenue à 40 p. cent, à $1.275 milliard en 1982-83, $1.455 milliard en 83-84, $1.620 milliard en 84-85 et $1.781 milliard en 85-86, soit $6.9 milliards pour les cinq ans.

La consommation de carburant (essence et diesel) descendrait dans ce cas sous les 9 milliards de litres la dernière année comparativement au record de près de 10.4 milliards de litres établi en 1979.

Les revenus de la taxe continueraient donc de croître malgré la baisse puis la stabilisation de la consommation, et ce à cause de la hausse du prix de base prévue par l'accord Ottawa-Edmonton.

Si la taxe était ramenée à 20 p. cent en 1983, les revenus passeraient de $1.275 milliard en 1982-83 à $750 millions l'année suivante (une baisse de 41 p. cent) puis, subséquemment, à $847 millions et $929 millions. La consommation remonterait alors à 9.5 milliards de litres en 83 et 84 pour redescendre légèrement par la suite.

Le ministre des Finances récolterait donc $2.33 milliards de moins pour les trois dernières années s'il ramenait la taxe à 20 p. cent.

L'étude estime par ailleurs que l'essence régulière avec plomb s'accaparera 60 p. cent du marché à la fin de 1985 comparativement à 47 p. cent au début de 1981. La part de la «super sans plomb» diminuera de 20.8 p. cent à 10 p. cent, alors que le pourcentage de la «régulière avec plomb» ne baissera que légèrement.


Jacques Parizeau — photothèque LA PRESSE

L'ÉVICTION DU COMITÉ DES FÊTES NATIONALES

Une décision politique selon son président

■ Tout en admettant que le comité organisateur de la Fête nationale du Québec avait commis des erreurs l'an dernier, le président Claude Himbeault a déclaré hier, que la décision du gouvernement d'éliminer l'organisme était purement politique, injuste et terriblement difficile à accepter.

MARTHA GAGNON

Quelques heures seulement avant la conférence de presse, les dirigeants du comité apprenaient avec stupéfaction que le Conseil des ministres avait entériné la recommandation du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, de ne pas renouveler le mandat de l'organisme. Visiblement déçu, M. Himbeault devait se rendre à l'évidence que la corporation nationale et les corporations régionales n'avaient plus d'autre choix que de plier bagages.

Il n'est pas question de partir en guerre et de boycotter la fête du 24 juin prochain. C'est du moins l'assurance qu'a donnée M. Himbeault, lors de sa conférence de presse. «Je dis bonne chance au prochain mandataire, merci à tous les bénévoles qui ont travaillé avec le comité organisateur et bonne fête». Sur un ton amer, il a cependant expliqué que le comité organisateur était en profond désaccord avec l'analyse et les conclusions du ministre Lessard qui invoque à l'appui de son geste le déficit de 1981, la nécessité de faire appel à d'autres organismes pour réduire les dépenses, les problèmes vécus dans les régions de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'impossibilité, quant à lui, d'apporter des correctifs structurels nécessaires.

«Il s'agit d'une décision politique que l'on prend au détriment de l'ensemble des bénévoles qui ont tant travaillé pour la Fête nationale. Le ministre nous dit: «Vous n'avez pas fait votre job, vous n'êtes pas bons, on confie l'affaire à d'autres.» C'est malheureux. Mais la décision a été prise en haut lieu et nous devons nous y rendre. Il est inutile de faire le procès de qui que ce soit. On n'a même pas attendu le résultat des enquêtes en cours pour nous signifier notre congé», a déclaré M. Himbeault.

Même si légalement les corporations continuent d'exister, du moins pour un certain temps encore, elles n'ont plus de pouvoir. «Nous allons tout de même finaliser notre dossier sur les fêtes de l'an dernier, nous ferons notre propre analyse. Notre intention n'est pas de nuire à l'organisme qui prendra la relève même si nous considérons être les seuls, compte tenu de notre expérience et de notre structure, à pouvoir organiser la fête de 1982 et ce, au moindre coût possible», a précisé le président.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a déjà annoncé qu'il envisageait de confier la coordination et l'organisation de la Fête nationale à la Société des festivals populaires. D'ici quelques semaines, il fera savoir comment il entend également aider financièrement les groupes locaux. On sait par ailleurs que le prochain budget sera de $1.5 à $1.8 million.

«J'ose espérer que la fête aura lieu et que nous serons consultés», a expliqué M. Himbeault qui dit n'éprouver aucun sentiment de culpabilité. «Il est vrai que le déficit réel de 1981 s'élève à $752,000, il est vrai que nous avons commis des erreurs de parcours mais cela ne justifiait pas une telle décision. Nous étions prêts à modifier notre structure.»

Pauline Marois opposée au huis clos dans les causes de divorce

■ QUÉBEC — La ministre d'Etat à la Condition féminine, Pauline Marois, considère qu'il est important que les journalistes puissent continuer à avoir accès aux tribunaux qui entendent les causes de divorce.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Elle s'oppose donc à l'amendement au Code de procédure civile que le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, cherche à faire adopter afin que le huis clos devienne la règle dans les procédures en matière familiale.

Interrogée hier au téléphone, Mme Marois a reconnu que cet amendement répond à une demande denombreux groupes de femmes et rappelé que le document «Egalité et Indépendance» du Conseil du statut de la femme recommandait «que l'audition des causes familiales se fasse à huis clos».

Mais elle pense qu'il faut distinguer entre le huis clos et la présence des journalistes. S'il est en effet préférable, soutient-elle, que le grand public ne puisse assister aux causes de divorce, il n'en demeure pas moins que le grand principe de la publicité de la justice devrait être sauvegardé en permettant aux journalistes d'être présents.

Elle croit que la solution retenue pour les tribunaux de la jeunesse pourrait être appliquée aux procédures en matière familiale. L'article 82 de la Loi sur la protection de la jeunesse, adopté en 1977, dit que les audiences se tiennent à huis clos, mais ajoute que le tribunal doit admettre tout journaliste qui en fait la demande «à moins qu'il ne juge que cette présence ne cause un préjudice à l'enfant».

La Commission des droits de la personne soutient à peu près la même position. Dans un mémoire sur la question remis au ministre Bédard en décembre dernier, la Commission note avec humeur que l'article 2 du projet de loi 18 a pour effet d'amender la Charte des droits qui affirme le principe de la publicité des procédures judiciaires, tout comme d'ailleurs les grandes Conventions et Pactes internationaux. «Il est difficilement concevable, dit la Commission, que l'on puisse ainsi apporter des modifications à cette Charte comme si elle était une loi ordinaire.»

Elle propose donc que la règle demeure l'audition publique des causes, mais que le juge doive ordonner un huis clos total ou partiel si une des parties le demande. Le tribunal devrait toutefois admettre en tout temps les journalistes intéressés, «sous réserve du respect intégral de l'anonymat des parties».

Le Conseil de presse et la Fédération professionnelle des journalistes, qui avaient joué un rôle prépondérant dans l'obtention de l'accès pour la presse au tribunal de la jeunesse, considèrent que les mêmes principes devraient s'appliquer aux procédures en matière familiale et que les journalistes devraient donc être autorisés à assister à l'audition de ces causes.

Joints par LA PRESSE, le secrétaire du Conseil, Jean Baillargeon, et le vice-président de la FPJQ, Jean Dussault, ont souligné qu'il fallait absolument sauvegarder le principe de la publicité de la justice. Les deux reconnaissent toutefois qu'étant donné le caractère privé et souvent très délicat des causes de divorce ou de séparation, il conviendrait que le tribunal ait une grande latitude pour imposer certaines règles de conduite à la presse (ordonnance de non-publications de certains faits, de certains noms, etc.)

M. Baillargeon n'est toutefois pas d'accord avec la Commission des droits pour qu'on fasse une règle absolue du respect par la presse de l'anonymat des parties. Il fait valoir que ce principe, valable quand il s'agit des mineurs, ne doit pas être étendu sans discernement aux adultes. Chaque cas devrait être étudié au mérite par le juge, dit-il, et il est évident qu'il pourrait être d'intérêt public dans certains cas que le nom des parties soit révélé.

Le débat, commencé mercredi en commission parlementaire, a repris hier entre le ministre Bédard et le critique libéral Herbert Marx. Ce dernier, qui avait soulevé la question la veille au nom des grands principes de la publicité des procès et de la liberté de presse, est revenu à la charge en s'appuyant sur l'avis de la Commission des droits.

Mais il s'est vu servir une fin de non recevoir par le ministre de la Justice qui, s'appuyant sur une demande à peu près unanime des groupes de femmes, soutient que le droit des parties au respect de leur vie privée et à voir leur cause entendue dans le climat le plus serein possible, prime sur les principes mis de l'avant par le député.

La SSJB veut se donner les moyens de lutter pour l'indépendance

■ «Pas d'hésitation possible, c'est l'indépendance qu'il nous faut».

PIERRE VENNAT

C'est ainsi que le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Gilles Rhéaume, un jeune agent d'aide sociale à l'emploi du gouvernement québécois, a inauguré hier le congrès de la SSJB, dans un hôtel de la métropole.

La Saint-Jean-Baptiste, dont la majorité des membres en règle, de confier à LA PRESSE son président, sont également membres du Parti québécois, mais dont les militants sont, règle générale, toujours selon M. Rhéaume, plus indépendantistes que les péquistes moyens, veut mettre ses énergies du côté de la lutte indépendantiste.

C'est pourquoi plusieurs sections veulent que le poste de président, dorénavant, en soit un à plein temps, rémunéré, parce que, dit-on dans une proposition commune qu'on retrouve dans le cahier des résolutions «l'idée de l'indépendance nationale doit être défendue à tous les instants et qu'en ce domaine, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est appelée à jouer un rôle de premier plan».

Quant à M. Rhéaume, qui qualifie la SSJB de mouvement semblable à celui de M. Henri Laberge à Québec, «mais avec une pensée beaucoup plus articulée», il a déclaré hier soir que le présent congrès est une véritable veillée d'armes avant de partir en campagne pour convaincre les Québécois que, devant les assauts et les trahisons du gouvernement Trudeau, il n'y a plus d'hésitation possible, c'est l'indépendance qu'il faut pour le Québec.

À noter qu'hier, le «Journal de Montréal», a refusé de publier une annonce de la société, où elle employait encore le mot «trahison» pour décrire les libéraux fédéraux.

QUÉBEC

Jacques-Yvan Morin en visite en Europe

■ Le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, après avoir effectué au début de ce mois une première mission en terre américaine, entreprendra sous peu son premier voyage officiel en terre française.

En effet, il doit recevoir le 27 mars prochain un doctorat honoris causa de l'Université du Mans et il profitera de son séjour pour rencontrer les délégués des maisons du Québec en Europe de même que des officiels français en vue de mettre la dernière main aux détails de la visite que le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, doit entreprendre au Québec en mai prochain.

Il appert que le doctorat honoris causa dont il sera le récipiendaire a pour but de souligner les relations étroites qui unissent le Québec à la France depuis deux décennies. C'est à la suggestion de M. Christian Philippe, président de l'Association France-Québec, que l'Assemblée nationale française aurait approuvé ce choix de l'Université du Mans afin de marquer davantage les liens qui unissent les deux communautés.

Révision du cas Duguay à Trois-Rivières

Le premier ministre Lévesque a donné l'assurance hier à l'Assemblée nationale qu'il allait demander une révision dans l'affaire du directeur général du Conseil régional des services sociaux et de santé de la Mauricie, M. Pierre Duguay, qui a obtenu une allocation de $125,000, équivalant à 22 mois de salaire, afin de racheter son contrat d'embauche.

M. Lévesque a indiqué qu'il n'existait pas de normes écrites en ce qui concerne les paiements de départ à des cadres mais qu'il lui apparaissait exagéré de payer une telle somme. «C'est la première fois que je vois passer un truc comme ça», a-t-il lancé en ajoutant que ce cas allait probablement servir à l'élaboration de normes précises pour le futur.

Plus tôt cette semaine, on avait appris que le conseil d'administration du CRSSS avait forcé M. Duguay à démissionner de son poste dont le mandat venait d'être renouvelé pour quatre ans et qu'il avait dû en quelque sorte racheter une partie de son contrat.

Léger a fêté l'Oklahoma

Alors qu'il participait au début de la semaine à la Conférence internationale sur les pluies acides à New York, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, a été amené bien malgré lui à participer à une réception en l'honneur de la commémoration du 75e anniversaire de l'État de l'Oklahoma.

Selon les journalistes qui couvraient l'événement, il semble que M. Léger avait été invité à participer à une réception donnée par l'État de New York qui se tenait au 101e étage du World Trade Center mais sans l'aviser de l'endroit.

Pensant que la réception officielle avait lieu à l'hôtel Vista International, M. Léger s'amène donc à une salle de banquet avec sa suite et entreprend d'entamer son repas. Après le mets principal, il tente d'entreprendre la conversation avec ses faux hôtes sur les pluies acides mais ils n'y connaissent rien. Et pour ause, il s'agissait de résidents de l'Oklahoma qui fêtaient le 75e anniversaire de fondation de leur État et qui durant l'année reçoivent à peine quelques gouttes d'eau (non acide) sur la tête.

Finalement, des officiels du secrétariat de la Conférence ont réussi à le retrouver et à le conduire à la réception officielle où un siège lui était réservé à la place d'honneur. Il en a été quitte pour un second repas...

C.V. MARSOLAIS

CHURCHILL FALLS

T.-N. bien décidée

■ SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le gouvernement de Terre-Neuve a réaffirmé son intention, hier de ne ménager aucun effort pour prendre possession de la centrale hydro-électrique de Churchill Falls, qui approvisionne actuellement le Québec à bon marché.

Dans un discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur Anthony Paddon, le gouvernement exprime sa hâte, d'un autre côté, de voir adopter le projet de loi fédéral autorisant l'Office national de l'énergie à ouvrir un corridor au Québec, afin de permettre à Terre-Neuve d'y faire passer son électricité.

Cette électricité, vendue obligatoirement à Hydro-Québec aujourd'hui à 3.6 mills le kilowatt-heure, pourra alors être acheminée aux Etats-Unis et vendue à 30 ou 40 mills le kilowatt-heure.

ANNONCEZ dans le CAHIER SPÉCIAL NOUS DEUX
DATE DE PUBLICATION: SAMEDI 3 AVRIL 1982
DATE DE TOMBÉE: LUNDI 22 MARS 1982
la presse

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Quand le mauvais exemple vient d'Ottawa

Le gouvernement fédéral vient de consentir des hausses salariales de 29% sur deux ans à ses 2,255 ingénieurs et de 12.5% sur un an à ses 1,500 infirmières.

Même si ces hausses tiennent compte des bénéfices sociaux qui s'ajoutent à la rémunération, c'est un très mauvais exemple à donner de la part d'une administration qui prêche la modération à tout le monde dans le domaine des salaires. À la suite des nouvelles ententes, les ingénieurs toucheront un salaire moyen de $42,209, avec un sommet de $54,895; les infirmières, de leur côté, gagneront en moyenne $28,125.

L'administration fédérale n'accorde point sa pratique à son discours. Récemment encore, le premier ministre Trudeau invitait les provinces à restreindre substantiellement les hausses de rémunération qu'elles versent à leurs propres employés. Il suggérait même qu'il pourrait y avoir gel des salaires pour tous ceux qui gagnent $50,000 et plus, avec des augmentations variables pour les autres mais qui seraient d'autant plus faibles que leurs revenus se rapprochent de ce sommet de $50,000. On était en droit de supposer qu'Ottawa emboîterait le pas.

Même si la part du budget fédéral consacrée à la rémunération de ses employés est fort minime comparée à ce qu'elle est au niveau des provinces, les excès d'Ottawa dans ce secteur ont aussi leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie. Surtout, ils ne sont pas une incitation aux provinces à mieux contrôler l'appétit de leur propre main-d'oeuvre.

Le Conseil du trésor, dans le cas des ingénieurs en particulier, justifie sa générosité en prétendant qu'il ne pouvait faire autrement s'il voulait demeurer concurrentiel avec le secteur privé qui, en ces derniers temps, a décidé de rémunérer beaucoup mieux ce type de professionnels. L'argument est assez peu convaincant. Pour ma part, je suis plus porté à retenir celui du dirigeant syndical qui a attribué ce grand succès au militantisme de ses membres et à la bonne idée que ceux-ci avaient eue d'emprunter la voie de la conciliation-grève, plutôt que celle de l'arbitrage.

On comprend assez mal que les gouvernants continuent à négocier ainsi des augmentations en termes de pourcentage et, surtout, à trouver normal que les pourcentages soient les mêmes pour les hauts comme pour les bas salariés. En procédant de la sorte, on n'accroît peut-être pas l'écart relatif entre les catégories de salariés, mais on creuse toujours davantage l'écart absolu. Ces temps-ci, on garde les yeux sur les taux d'inflation et on cherche à refléter leurs variations dans l'enveloppe de paye des travailleurs. On oublie malheureusement que l'inflation touche beaucoup moins ceux qui ont des salaires de $40,000 ou plus.

On peut évidemment déplorer que les syndicats qui prêchent toujours en faveur d'un certain égalitarisme se prêtent à ce jeu, mais c'est là une autre histoire.

Il faut espérer qu'au niveau provincial, où le caractère excessif des augmentations qu'on consent aux plus hauts salariés a un effet inflationniste certain, les négociateurs de l'État voudront corriger cette tendance. Jusqu'ici, ceux du Québec ont fait de belles promesses; il reste à voir s'ils auront le courage de les tenir devant le très vigoureux assaut que prépare le front commun des syndicats de notre secteur public.

Dans les conditions économiques extrêmement difficiles que nous connaissons présentement, il n'y a qu'une façon de rétablir un peu de justice et d'équité en faveur des travailleurs du secteur privé. Ceux-ci, depuis des années, concèdent un écart très substantiel à leurs confrères du secteur public dont ils paient pourtant les salaires par le truchement de leurs impôts. Et, comme les entreprises qui les emploient sont exposées à la faillite si elles accordent des hausses de salaires trop élevées, l'écart ne peut que se creuser davantage si l'État ne réduit pas le rythme de ses augmentations.

Dans ce mouvement de freinage des salaires du secteur public, il est bien évident, par contre, que l'on doit toucher davantage à ceux qui sont parmi les mieux nantis. Les petits salariés du secteur public doivent être davantage épargnés.

Au fait, les élus du peuple, qui font tout de même partie de ceux qui s'en tirent le mieux dans notre société, se doivent aussi de donner l'exemple de la modération en se contentant de hausses très modestes et en mettant fin au scandale de leur présent régime de retraite. L'exemple devrait encore être donné par les cadres supérieurs des ministères et des institutions publiques comme les CEGEP, les universités, les hôpitaux, les centres d'accueil. Il y a des gens, dans ces milieux, qui s'octroyent des privilèges absolument inacceptables: chauffeurs privés, frais de déplacement presque sans limite, bureaux luxueux, primes de séparation exorbitantes, etc.

Il n'y a peut-être pas beaucoup de millions à épargner de ce côté, mais on serait beaucoup moins gêné ensuite de demander aux travailleurs de la base de réduire leurs exigences.

VINCENT PRINCE

L'avortement dans les CLSC

Cinq CLSC de la région de Montréal, en collaboration avec le Centre de santé des femmes, offrent depuis leur création des services de planning familial. À la lumière de l'expérience acquise en ce domaine, ces établissements du réseau des Affaires sociales concluaient il y a moins d'un an que les besoins croissants d'une clientèle aux prises avec des problèmes difficiles les amenaient à compléter leur démarche en créant un service d'avortement. Ce n'était pas pour faire concurrence aux cliniques Lazure établies dans les hôpitaux accrédités: celles-ci ont réalisé 2,000 avortements en 1980-81 et les CLSC, moins de 400 en 11 mois. Or, au Québec, on estime à 25,000 le nombre de femmes qui se font avorter chaque année, trop souvent dans des conditions médiocres ou douteuses, aux plans de l'hygiène, de la compétence et de l'environnement psychologique.

Mais il est certain que ce nouveau service complet désormais offert par quelques Centres locaux revêt au regard de la loi fédérale un caractère pour le moins irrégulier qui explique du reste la discrétion, sinon la clandestinité entourant le programme dont le gouvernement prétendait ignorer l'existence. En le révélant dans LA PRESSE, Huguette Roberge a d'abord informé le public d'une affaire qu'il ne convenait pas de dissimuler; elle a ensuite contribué, tout comme Anne Richer dans une série d'articles cette semaine, à faire progresser le débat malaisé sur l'avortement.

Les ministres des Affaires sociales et de la Justice, MM. Johnson et Bédard, ont ainsi été amenés à faire mercredi à l'Assemblée nationale les clarifications et les mises au point qui s'imposaient. Ils ont en somme démontré que les CLSC, en pratiquant des avortements hors du milieu hospitalier et sans passer par les comités thérapeutiques, échappent néanmoins à l'illégalité, donc aux poursuites que le procureur général pourrait entreprendre mais, si on a bien compris son intervention, qu'il se refuse à entreprendre parce que la jurisprudence, notamment les jugements prononcés dans l'affaire célèbre du docteur Henry Morgentaler, rend la loi inapplicable à ses yeux. En effet, un article du code criminel dégage de toute responsabilité un médecin pratiquant une opération qu'il juge nécessaire pour le bien d'un patient. Cette disposition, compte tenu des jugements des dernières années, suffit à prémunir les CLSC contre des poursuites. Le ministre de la Justice se dit convaincu que le procureur général n'obtiendrait pas un verdict de culpabilité contre un médecin répondant à une accusation d'avortement illégal. Dans ces conditions, M. Bédard préfère avec raison orienter ses efforts contre les agissements des avorteurs incompétents et des charlatans qui exposent leurs clients à de graves dangers.

L'urgence de la réalité précède le jugement moral: puisque des femmes se trouvent dans une situation qui justifie à leurs yeux l'interruption de la grossesse, l'État doit mettre à leur disposition des services sûrs et compétents; s'ils ne sont pas suffisants en nombre et en qualité, elles risquent de s'adresser à des praticiens clandestins et dangereux. Les CLSC de la région montréalaise, s'ils ne sont pas dotés de comités thérapeutiques, disposent cependant d'équipes pluridisciplinaires (travailleuses sociales, infirmières, médecins) qui entourent les femmes de tous les soins nécessaires. Mais il faudrait que des CLSC puissent accomplir aussi cette mission hors des grands centres, en régions rurales, pour assurer de meilleures conditions d'accessibilité. Il est évident que l'avortement, s'il concerne d'abord les femmes, reste un problème de société, comme le soulignait M. Johnson qui constatait l'absence d'un consensus au Québec. Mais l'État ne peut invoquer cet argument pour se dérober à l'obligation d'offrir les services prévus par la loi et autorisés par la jurisprudence.

MICHEL ROY



Droits réservés

Un casino à Montréal: solution du désespoir

Il y a trois semaines, le ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette, déclarait à LA PRESSE qu'il avait arrêté sa décision personnelle: un premier casino s'érigerait au Québec dans la région de Magog. Il ne lui restait qu'à convaincre le cabinet pour concrétiser son projet, étant donné que la population de cette région, dont il est le député, avait manifesté son accord par une pétition de 5,000 noms.

Déjà, c'est inquiétant: miser sur une pétition pour apprécier l'opinion publique, contredire son prédécesseur, M. Jacques Parizeau, sur les retombées fiscales d'une telle entreprise, utiliser de nouveau le jeu et la faiblesse humaine pour remplir les coffres publics, apprécier des avantages sans en calculer le prix social, tout cela ne peut que faire douter de la valeur du projet.

Mais voilà que l'on fait maintenant écho à une étude de la Société des loteries et des courses du Québec qui proposerait plutôt que le casino québécois s'implante à Montréal.

M. Fréchette n'a pas commenté cette nouvelle. Mais comme il est sensible à l'expression d'opinion de la population et comme, surtout, il est question que le cabinet se prononce sur le sujet incessamment, il faut espérer que le ministre prenne en considération certains faits qui devraient influencer son jugement et celui de ses collègues.

En Europe, les casinos se trouvent ordinairement dans les lieux de villégiature: pensons à Monte Carlo, à Cannes ou à Baden Baden. On sait que le jeu fait mauvais ménage avec les situations sociales des grandes villes.

Aux États-Unis, jusqu'à récemment, les casinos étaient relégués au Nevada, État de l'ouest permettant de créer des villes de jeu isolées dans le désert. En 1976, les habitants du New Jersey acceptèrent, dans une proportion de 58 pour cent, l'implantation de casinos dans la ville d'Atlantic City, agonisante après quelques décennies de faste et de gloire.

Selon divers rapports, dont un récent reportage de **l'Express,** livraison du 19 février dernier, la paisible station balnéaire est devenue un véritable enfer.

Selon le directeur de la Pennsylvania Crime Commission, «cinq familles de la Mafia sont en compétition pour le contrôle du crime organisé à Atlantic City... Je suis sûr, dit-il, que la Mafia a une stratégie à long terme pour faire main basse sur la ville». Car une ville de jeu ne comprend pas que des casinos: il faut y inclure la drogue, la prostitution, le prêt usuraire, les attentats divers pour décrire les principales activités de la ville.

Mais il n'y a pas que les criminels qui s'y trouvent: Atlantic City attire beaucoup de monde, cela va de soi. Un centre de traitement pour ceux qui veulent se libérer de leur vice a compté 40,000 habitants du New Jersey qui perdent, autour de la table, la moitié de leur salaire annuel. Atlantic City est devenue la ville la plus «pourrie», après Miami, en Amérique.

Et pourtant...

Seulement deux casinos sur neuf auraient terminé l'année 1981 avec des bénéfices. Même la très solide organisation Playboy éprouve de sérieuses difficultés. Il y a eu baisse du chômage; mais beaucoup de citadins d'hier ont quitté leur ville. On a voulu sauver une structure; on a perdu ceux qui l'habitent. Et ceux qui restent ne sont pas certains d'y trouver leur profit.

Est-ce que Montréal mérite cela? Est-ce que le Québec est assez pauvre pour s'appauvrir davantage de cette façon? Est-ce que la population a le droit de se prononcer sur ce qui la concerne de façon aussi cruciale? Il faudrait bien que les ministres pensent à nous avant de se pencher sur leurs coffres.

JEAN-GUY DUBUC

Le NPD du Québec crie dans le désert

Le Nouveau parti démocratique condamne comme «injustes» les élections annoncées pour le 28 mars au Salvador.

«Nous notons, dit le communiqué émis le 1er mars, que le gouvernement canadien, bien qu'il ait décidé de s'abstenir d'envoyer des observateurs aux élections, appuie tout de même la tenue du scrutin. Nous pensons que cette position entre en contradiction avec les objectifs d'une politique internationale. La décision de ne pas envoyer d'observateurs devrait être suivie d'une prise de position qui rejette la tenue de ladite élection.»

La position du NPD-Québec est conforme aux opinions exprimées sur le même sujet par le chef du parti, M. Broadbent. Mais il faut bien constater en même temps que le NPD ne parvient pas à faire partager ses convictions par le gouvernement canadien.

Lors de votes pris mercredi à Genève, au sein de la commission des droits de l'homme de l'ONU, le Canada s'est soigneusement abstenu d'embarrasser la délégation des États-Unis pendant qu'était étudié le dossier du Salvador. Par un vote de 25 à 5, la commission de l'ONU a demandé que soient reportées les élections du 28, jusqu'à ce que soient réunies les conditions permettant «l'exercice effectif des droits civils et politiques» dans ce pays. Le Canada a cru devoir s'abstenir. La résolution était parrainée par les pays suivants: l'Algérie, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, le Mexique, les Pays-Bas et la Yougoslavie.

La délégation américaine a prétendu que la résolution votée par la commission de l'ONU repose sur une analyse imparfaite de la situation. Qu'est-ce à dire exactement?

Aux yeux de l'administration Reagan, Duarte et la junte militaire qui tient lieu de gouvernement à San Salvador sont les moindres des maux. En vertu de cette analyse, un double fléau menace le Salvador: l'extrémisme de droite (les ultra-conservateurs) et l'extrémisme de gauche (assimilé au communiste pour les besoins de la cause). Dans cette perspective, Duarte est l'homme du centre, l'homme du juste milieu. Donc, conclut Washington, il faut soutenir cet homme.

Duarte est présenté comme une sorte de libéral réformiste qui a déjà pris l'initiative d'une réforme agraire extrêmement audacieuse, dont les fruits sont perdus par l'agitation de la droite, qui ne veut aucune réforme, et par l'action de la gauche, qui pratique systématiquement la politique du pire.

Si, pour les fins de la discussion, on tient pour valide ce raisonnement et si on admet que Duarte est un preux réformiste qui ne veut que le bien de son peuple, il faut également admettre que les résultats ne sont nullement à la hauteur des intentions. N'importe quelle politique doit se juger à ses fruits. Une «réforme» qui fait 30,000 morts n'est pas une réforme mais un massacre.

Il est toujours très difficile, surtout dans un pays qui n'a pas de tradition libérale, de passer d'un régime autoritaire à un style réformiste. L'Espagne a connu ce genre de difficultés après la mort de Franco. Mais il est évident que Duarte ne réussit pas ce passage. Prisonnier de l'armée aujourd'hui, il risque de «tomber» à droite le 28 mars.

L'alternative, diront les experts du State Department, est le communisme, solution inacceptable.

On rejoint par ce biais la question des intérêts stratégiques des États-Unis. Par Cuba et Nicaragua interposés, Moscou veut faire main basse sur l'Amérique centrale. Telle est la thèse.

En somme, disent les États-Unis, il faut laisser du temps aux réformistes comme Duarte. Du temps? Entre la révolution de Castro et celle des Sandinistes au Nicaragua il s'est écoulé 20 ans. Vingt années de perdues?

GUY CORMIER

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 12 MARS 1982

Le Vélodrome doit conserver sa vocation

S'il est une régie publique dont le dossier administratif et technique est peu reluisant, c'est bien la Régie des installations olympiques. Il ne faut donc pas se surprendre si la transparence ne constitue pas une de ses caractéristiques majeures. Dans maintes circonstances, la RIO a tenté de maquiller ou voiler certaines réalités qui lui étaient défavorables. On n'a qu'à se rappeler le silence de la RIO sur les déficits d'opération de certaines activités commerciales, l'annonce par la RIO de la non-télédiffusion du combat Leonard-Duran alors qu'il allait être télédiffusé (manoeuvre visant à mousser la vente des billets), les interprétations diverses et boiteuses de la régie sur la faiblesse architecturale du stade (notamment les poutrelles), la triste et célèbre histoire du parachèvement du toit du stade et j'en passe. Il est donc facile de comprendre le scepticisme que nourrit le citoyen à l'égard de la RIO lorsque celle-ci se prononce sur quelque sujet que ce soit.

Il y a plus de trois mois, une fuite en provenance de la commission parlementaire qui supervise les activités de la RIO nous apprenait que cette dernière songeait et songe toujours à conférer une nouvelle vocation au Vélodrome de Montréal. Aux questions soulevées par les citoyens à l'égard de l'avenir de cette installation sportive, la haute direction de la RIO, loin d'être à l'aise et ouverte avec le public se comporte une fois de plus comme si l'on touchait un dossier épineux et confidentiel. Le peu d'information que la RIO a daigné fournir à la presse pour justifier la nécessité de repenser la vocation de l'édifice en raison du peu d'intérêt que les Montréalais démontrent pour la piste. Le manque d'intérêt des Montréalais pour le cyclisme se manifesterait par une sous-utilisation de la piste. L'on pourrait compter sur les doigts d'une main les jours d'une année où la piste sert au cyclisme, la raison d'être du Vélodrome. La RIO ajoute qu'il faudra se pencher tôt ou tard sur l'avenir de l'installation vu que le cyclisme ne semble pas correspondre à un besoin chez la population. La décision de démanteler la piste reposerait PRIMORDIALEMENT sur sa sous-utilisation par les cyclistes.

Il est odieux d'imputer la sous-utilisation de la piste au manque d'intérêt des Montréalais pour le cyclisme alors que la RIO est la grande responsable de cette sous-utilisation. Depuis le tout début de sa courte histoire, la RIO a renoncé à ses responsabilités de promouvoir l'utilisation de la piste. La RIO n'a jamais été intéressée au cyclisme populaire ou de compétition, et encore moins à la rentabilité sportive du Vélodrome. Dès le début de son mandat, le but inavoué de la régie a été de conférer à plus ou moins long terme une autre vocation à l'édifice. Une vocation dont les activités sont économiquement plus rentables que le cyclisme. Il y a quelques années, la RIO ne songeait-elle pas à faire du Vélodrome un casino permanent? Si pour changer la vocation du Vélodrome, la RIO s'appuie sur la sous-utilisation de la piste, il est bon de savoir que pour mieux atteindre son objectif, la RIO a non seulement renoncé à sa mission de promouvoir l'utilisation de la piste, mais s'est même employée à en décourager l'utilisation... Elle s'y emploie si bien depuis plusieurs années que les cyclistes en sont venus à croire que la RIO applique une véritable «politique» visant à décourager l'accessibilité à la piste...

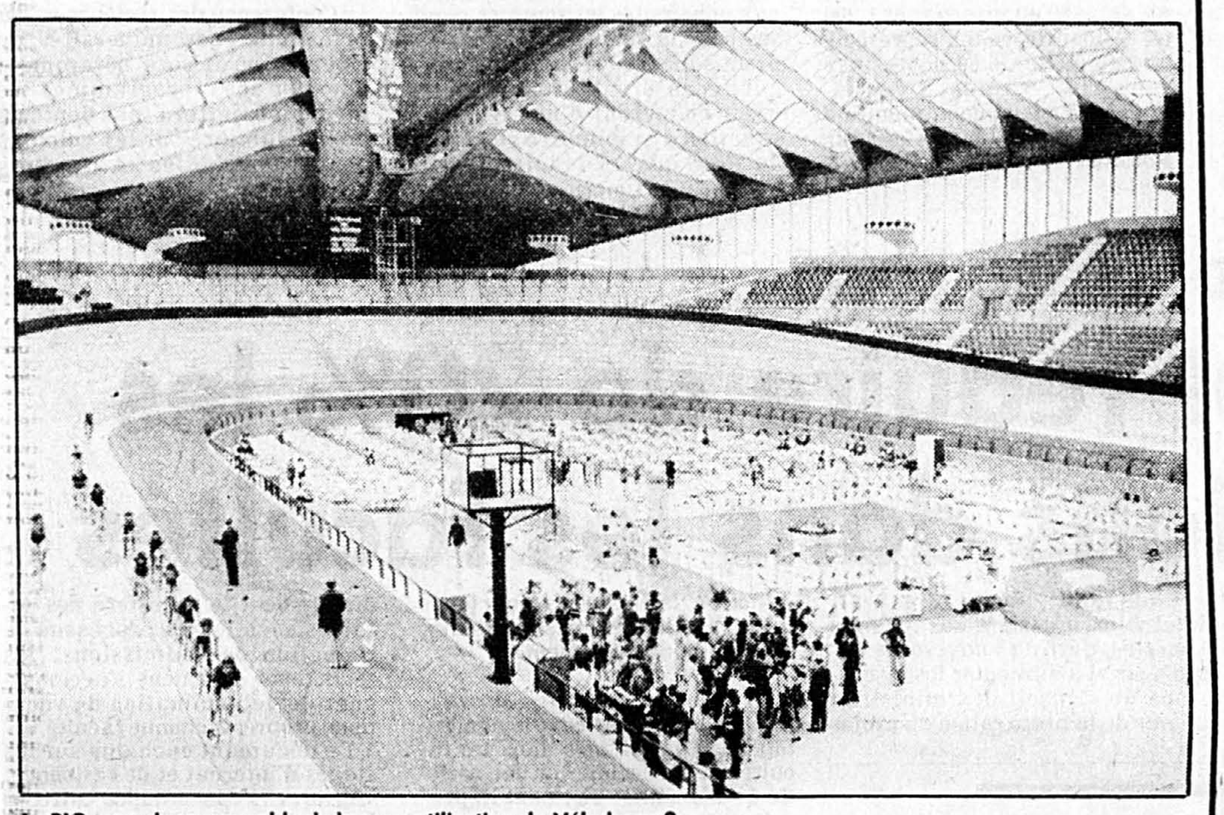
Malgré les efforts soutenus de la RIO pour essayer de miner l'intérêt des cyclistes pour la piste, la population sportive de Montréal a de plus en plus le goût de la piste et celle-ci est utilisée au maximum de ses capacités «lorsque la piste est accessibler aux intéressés et lorsque la RIO met ses vélos à la disposition du public.» Lorsque ces deux conditions sont réalisées, le Vélodrome accueille près de mille cyclistes par semaine. Cette excellente fréquentation se maintient tout au long de la «saison cycliste». Malgré la très grande popularité de la piste, la RIO ne cesse de réduire à chaque année la durée de cette saison. (...)

Le 27 février dernier se tenait le premier «Colloque du Sport à Montréal». Organisé par le Service des Sports de la ville de Montréal et la Commission sportive Montréal-Concordia, ce colloque réunissait plus de cent intervenants du domaine du sport à Montréal. Parmi les intervenants figuraient des Fédérations ou Associations sportives, des propriétaires privés et publics d'installations sportives et des administrateurs publics oeuvrant dans le milieu du sport. Afin que les Montréalais puissent obtenir les services auxquels ils ont droit en matière de sport, un des objectifs du colloque consistait à établir les bases d'une politique d'utilisation maximale des installations sportives sur le territoire de Montréal. En ce jour si important pour le sport et la population sportive de Montréal, la RIO brillait par son absence...

A l'atelier portant sur les installations sportives, plus de quinze représentants d'associations sportives ont signé une pétition s'opposant à tout projet de démantèlement de la piste. Les signataires reconnaissent que le Vélodrome constitue un lieu de rencontres sportives indispensable à la population du Grand Montréal.

La gestion des installations olympiques devrait revenir à la ville de Montréal une fois la dette olympique effacée... Vu qu'on ne peut espérer un changement radical de philosophie et de politique au sein de la RIO, et vu la menace de destruction qui pèse sur la piste du Vélodrome, le Groupe d'Action Municipale a proposé aux intervenants de l'atelier que la ville de Montréal entreprenne les démarches auprès de Québec afin qu'elle redevienne la gestionnaire de l'édifice avant même l'effacement de la dette olympique. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité d'autant plus que le Livre Blanc sur la politique du Loisir au Québec reconnaît la municipalité comme maître d'oeuvre en matière de sport.

Michel BÉDARD
Gestionnaire municipal
Conseiller à l'exécutif du
Groupe d'Action Municipale



La RIO, grande responsable de la sous-utilisation du Vélodrome?

La disparition de la Centrale d'Artisanat, une lourde perte

C'est avec stupéfaction que j'ai appris la faillite de la Centrale d'Artisanat du Québec, après trente et un ans d'existence.

Personne ne peut contester l'avancement spectaculaire qu'a connu notre artisanat au cours de cette période. Y a-t-il encore quelqu'un qui ne recommande pas avec fierté une visite au Salon des Métiers d'Art à un visiteur étranger ou à un ami de passage? Le Salon, ce n'est qu'une des réalisations de la Centrale d'Artisanat qui, pendant ces 31 ans, a encouragé nos artisans à rechercher l'originalité et la qualité dans leurs oeuvres.

La mort de la Centrale, c'est beaucoup plus que la perte d'une cinquantaine d'emplois... C'est la perte d'un débouché important pour des centaines d'artisans. Pour plusieurs d'entre eux, ça voudra dire: fermer boutique ou faire de la quétainerie. La Centrale incitait à la recherche de nouveautés. De 1963 à 1980, elle a collaboré avec 2,593 artisans.

Qui pourra la remplacer? Ce n'est sûrement pas l'industrie privée. Celle de l'artisanat fonctionne bien depuis quelques années parce qu'elle s'est embarquée dans un mouvement dont la Centrale était le moteur. Pendant près de onze ans (de 1950 à 1961), la Centrale fut la seule boutique à vendre de l'artisanat québécois. Le moteur ne fonctionne plus!

La Centrale d'Artisanat, c'était «la» Société de développement d'une industrie culturelle importante; celle des Métiers d'Art. Comment se fait-il que la SODIC (Société de Développement des Industries culturelles) n'ait rien pu faire pour la sauver? De quoi s'occupe notre ministère des Affaires culturelles pour laisser tomber aussi facilement un organisme d'une telle importance?

Si c'est seulement pour une question d'argent, comme nous l'apprenait la nouvelle, le M.A.C. aurait peut-être dû allouer le budget de la S.O.D.I.C. à la Centrale d'Artisanat qui, elle, a rempli son mandat.

Dans l'histoire du développement culturel d'un pays, il existe des monuments importants. On vient d'en perdre un!

Lucien GAGNON
Montréal

La réforme scolaire: réponse à Mgr Lebel

Mgr Robert Lebel
Porte-parole des
évêques du Québec
Monseigneur,

Je viens de lire (...) votre article intitulé: «Réforme scolaire: Québec devra consulter la population». Dans cet article, où vous semblez parler au nom des évêques du Québec, vous dites que d'après la réforme scolaire que s'apprête de proposer le gouvernement québécois «on ne pourra plus parler officiellement d'un projet éducatif inspiré par les perspectives chrétiennes et qui touche les divers domaines de l'éducation. Car la foi n'est pas un domaine à part mais elle imprègne et éclaire la vie tout court.»

En lisant un tel texte, j'ai vraiment l'impression de me trouver dans les années quarante lorsqu'on confondait le pouvoir institutionnel avec la vie de foi chrétienne. Je vous lance le défi de nous prouver, à partir de votre bible, que Jésus a voulu que ses disciples mettent sur pied un système d'éducation chrétien financé par les deniers publics. Que l'idéologie chrétienne, avec sa morale et sa pastorale, puisse avoir droit de cité, j'en suis. Cependant un tel système d'endoctrinement devrait se faire dans le milieu familial et paroissial.

Une fois que vous aurez bien étudié le lien entre l'Église et l'État que propose Jésus dans les évangiles, je pense que vous serez ensuite en mesure de répondre à votre question: «Si une population locale donnée désire que son école soit confessionnelle, je ne vois pas en vertu de quel principe on peut lui dénier ce droit. Si, comme il faut l'admettre, des changements sont nécessaires dans les milieux pluralistes, est-il nécessaire de bouleverser d'autres milieux où le problème ne se pose pas?»

Yvon DAIGLE
Sherbrooke

Un décevant Salon de la Jeunesse

Les jeunes devraient avoir vécu une expérience intéressante au récent Salon de la Jeunesse qui se tenait au Vélodrome de Montréal.

Alors qu'on s'attendait à trouver du pétillant, du flamboyant qui réponde à la passion des jeunes, on s'embourba dans l'épais, le huileux de l'insignifiance.

Bien sûr qu'une mention favorable peut être apportée à quelques kiosques tels que Katimavik, vive la vie (avortement), les sports et l'orientation étaient également bien représentés. Mais, hélas, l'ensemble de l'exposition m'a profondément déçue. Dès l'entrée, j'ai été abasourdie par un bruit de musique infernale; il fallait crier pour s'entendre, comme des sourds.

A l'entrée du Vélodrome, mon regard est accroché:
—Voulez-vous votre personnalité sur papier; pas cher 2,00$
—Faisons «T-Shirt» avec votre portrait par ordinateur; 4,00$
—Votre horoscope sur papier; 2,00$

Croyant trouver mieux ailleurs, j'entre au coeur de l'exposition, après avoir payé 4,50$ de prix d'entrée. Devinez ce qui me saute aux yeux? C'était énorme: UN MANÈGE DU PARC BELMONT et en plus, ON DEVAIT ENCORE PAYER!

Je passe tout droit. Faut-il en croire mes yeux? Je me trouve devant un kiosque de «Bubble Dum»! Des tablettes à droite, à gauche, de haut en bas, pleines de gomme! De la rose, de la jaune, de la verte, pour toutes les dents du Québec!

Depuis mon arrivée que j'observe un va-et-vient particulier: des jeunes courent, entrent et sortent d'une porte à peine visible. Que diable vont-ils faire là?

Je me décide d'aller voir: Horreur! Une discothèque. C'est donc là l'explication du peu d'intérêt qu'on a pour les kiosques! Et le vacarme qui sort de là, la musique qui vient des systèmes exposés dans les kiosques, Bill qui s'égosille, les gens qui se crient à distance! C'EST LA FOIRE!!!

Plus j'avançais, plus j'étais déçue. A force de voir des connerries, j'oubliais les quelques aspects intéressants de l'Expo.

Pour qui nous prend-on, les jeunes? Certes que cet événement a été préparé par des adultes; en plus seraient-ils responsables de la formation des jeunes?... Les plus vieux affirment assez facilement que nous sommes ignorants, sans culture, sans intérêt pour les choses de l'esprit. Je me demande quelle image ils donnent d'eux-mêmes par une telle exposition? Nous ne sommes pas dupes, nous devinons bien que leur intérêt premier est de faire de nous de bons consommateurs.

A quand le Salon de la Jeunesse qui offrira le visage du vrai et de l'authentique?

Nathalie TREMBLAY
Maison des
Jeunes de Boucherville

Accusations injustes

Je désire m'inscrire en faux contre la lettre de Joan Levasseur dans LA PRESSE du 2 mars concernant le manque de français durant le Marathon canadien de Ski 1982.

Comme anglophone, je trouve drôle que la plupart de mes conversations durant l'événement étaient en français, incluant celles avec des officiels au site du logement, des chauffeurs d'autobus, etc..

S'il est vrai que plusieurs autres qui ont travaillé étaient malheureusement unilingues anglais, n'oubliez pas qu'ils étaient tous des bénévoles travaillant pour nous, participant dans des conditions moins qu'idéales, c'est-à-dire dehors pendant deux jours jusqu'à 10 heures par jour.

Si Mlle Levasseur craint qu'il n'y ait pas assez de services en français, je suggère qu'elle offre ses services l'année prochaine pour améliorer la situation. (...) Les gens qui cherchent des problèmes peuvent toujours en trouver.

Sur une note plus positive, je veux profiter de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont travaillé pour nous et de leur dire que, comme participant depuis sept ans, j'ai toujours apprécié leur travail.

Je proteste enfin contre les commentaires concernant les anglophones «baragouinant» le français. N'oubliez pas, chère Mlle Levasseur qu'ils font un effort pour parler votre langue. Ce genre d'attitude ne fait rien pour résoudre nos problèmes linguistiques.

E. Gordon CASSIDY
Laval

Les soins dentaires

Monsieur Michel Leduc
Député de Fabre
Ste-Dorothée, Laval
Monsieur,

Nous, du Club des Femmes d'Aujourd'hui de Laval, nous nous devons de protester contre les mesures gouvernementales qui viendraient abolir la gratuité des soins dentaires aux enfants de moins de 18 ans.

S'il y a lieu de couper en quelque endroit, que ce ne soit pas encore le petit contribuable qui ait à en subir les conséquences.

Il serait nécessaire d'exercer une surveillance plus étroite auprès des professionnels qui nous font revenir 2 ou 3 fois alors qu'ils pourraient faire leur travail en une seule ou encore qui abusent des radiographies à propos de tout et de rien.

Notre organisme regroupe 500 membres qui sont pour la plupart mères de famille et en leur nom, nous de l'exécutif, nous réitérons notre demande à l'effet que soit maintenue la gratuité des soins dentaires pour nos enfants.

La santé dentaire de nos enfants nous tient à coeur car elle est le gage d'une meilleure hygiène de vie.

Le Club des
Femmes d'Aujourd'hui
de Laval
Par **Diane MATTE**
Secrétaire

La médecine en région éloignée: le point de vue d'un étudiant

«Satisfaction générale... ou presque!» dit-on dans *Le Courrier médical*. Satisfaction des médecins oui, mais a-t-on demandé aux étudiants leur opinion.

Depuis longtemps le Québec est pris avec le problème de la mauvaise répartition des médecins. Avec la crise actuelle, le problème s'alourdit et le ministre décide qu'il est temps d'agir... et vite! Un des buts principaux de la loi 27 sera de favoriser une meilleure répartition géographique des omnipraticiens. Mais pourquoi donc la responsabilité de cette mauvaise répartition doit-elle retomber uniquement sur le dos des futurs médecins? N'est-ce pas le corps médical tout entier qui devrait avoir à y faire face? ou plutôt, qui devrait y être invité?

D'abord, la politique de pénalité pourrait être remplacée par une politique de prime. Ensuite, ces primes devraient être offertes à tous les médecins, de 25 à 65 ans, sans «discrimination». Évidemment, en pleine période de restrictions budgétaires, on ne peut penser accorder PLUS au corps médical que ce qu'on lui accorde présentement...

Admettons qu'il y ait, d'ici trois ans, 1,000 nouveaux médecins pénalisés de 30% et 200 qui soient allés en régions périphériques. Ces 200 nouveaux médecins, quoiqu'ayant fait le sacrifice d'aller en régions éloignées, ne recevront rien de plus que les 8,000 médecins des régions concentrées, établis depuis au moins trois années. Pourquoi ne pas baisser plutôt de 2% le salaire des 9,000 médecins des régions concentrées (8,000 anciens + 1,000 nouveaux), pour en donner 30% de plus à ceux des régions en pénurie.

2% — soit environ 1,500 dollars brut par année — ça ne brimera personne (surtout pas un médecin, j'espère!); par contre, 30% — soit environ 22,000 dollars — ça devient attirant pour tout le monde.

Ces chiffres ne sont que de vulgaires approximations, mais l'idée de donner plutôt que d'enlever m'apparaît plus positive.

Dans le domaine de la construction, par exemple, on n'enlève pas 5,000 dollars aux soudeurs qui ne vont pas à la Baie James: on donne 15,000 dollars de plus à ceux qui y vont.

Et le principal avantage d'un tel système de prime (plutôt que de pénalité) sera qu'il n'en coûtera pas un sou à M. Parizeau. Il ne restera, au ministre, qu'à désigner les régions dites en pénurie, de façon qu'on y retrouve 15 fois moins de médecins qu'en régions concentrées.

Il y aura toujours un surplus d'effectifs médicaux près des centres urbains: le gouvernement du Québec aurait sûrement avantage à se servir de cet atout pour combler le manque de notre magnifique système de santé...

Michel GAUTHIER
Étudiant en médecine
Sherbrooke

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Toujours la guerre froide aux Communes

OTTAWA (PC) — La guerre froide se poursuivait hier sur la colline parlementaire, libéraux et conservateurs demeurant cantonnés dans leurs retranchements.

Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, M. Ian Deans, a demandé au leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, de convoquer les partis en vue de trouver une solution à la crise qui paralyse maintenant les Communes depuis dix jours, mais sans guère de succès.

En réponse à la lettre de M. Deans qui lui demandait de prendre l'initiative d'une telle rencontre, M. Pinard s'est limité à répliquer que la position du gouvernement avait été énoncée clairement au cours des deux réunions auxquelles les leaders parlementaires ont assisté cette semaine à l'invitation du président de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé.

La sonnerie appelant les députés pour un vote sur une motion d'ajournement des conservateurs résonne depuis 16h20, mardi 2 mars, et le leader parlementaire de l'Opposition, M. Erik Nielsen, refuse toujours de demander à ses troupes d'entrer en Chambre tant que le gouvernement n'aura pas accepté de se plier à l'une ou l'autre de trois conditions, soit modifier ou retrancher son projet de loi sur la sécurité énergétique, ou déclencher purement et simplement des élections.

Le leader parlementaire du gouvernement a déjà affirmé qu'il n'entendait pas céder au «chantage» des conservateurs, disant que le principe de la suprématie n'est pas négociable.

M. Pinard a indiqué qu'il est prêt à discuter tout arrangement pour le débat sur le projet de loi contesté, mais qu'il ne le fera qu'après que les conservateurs auront accepté de revenir en Chambre pour voter sur leur motion.

Les conservateurs, de leur côté, estiment que le projet de loi sur la sécurité énergétique viole la tradition parlementaire, en obligeant les députés à se prononcer en bloc sur une quinzaine de mesures législatives et sur le principe de donner au gouvernement le pouvoir d'augmenter à son gré jusqu'à un maximum fort ambitieux quatre taxes en matière énergétique.

Les effectifs médicaux: Québec resserre l'étau

Pas à pas, l'Etat tente de resserrer son contrôle sur le contingentement des étudiants en médecine afin de freiner la croissance des effectifs médicaux au Québec. En ce moment, un projet de politique d'ensemble, élaboré

NICOLE BEAUCHAMP

conjointement par les ministres des Affaires sociales et de l'Education et destiné à devenir «une politique gouvernementale officielle», tient en haleine les doyens des quatre facultés de médecine pressés de se répartir le nombre de postes d'internes et de résidents pour l'année 82-83 que le MEQ a fixé à 1,800, soit une réduction de 80 postes par rapport à cette année.

Dans une lettre adressée aux recteurs des universités impliquées (Montréal, Laval, McGill et Sherbrooke) au début de décembre dernier, la sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur annonçait en effet à ceux-ci le transfert du MAS au MEQ de la «responsabilité de la politique du nombre de postes disponibles d'internes et de résidents et des budgets afférents» à compter de 1982-83. Pour obtenir leur droit de pratique au Québec, on sait que les étudiants en médecine doivent compléter, après leur cours universitaire régulier, un an d'internat au terme duquel ils choisissent d'exercer leur profession comme médecin généraliste ou de se spécialiser dans une discipline médicale exigeant alors trois à cinq années de résidence. Internes et résidents reçoivent un salaire durant cette période de leur formation.

La même missive signalait également aux recteurs l'intention des ministres Camille Laurin et Pierre-Marc Johnson de proposer un projet de politique au Conseil des ministres «pour en faire une politique gouvernementale concordante avec l'ensemble des politiques touchant le domaine de la santé». Dans cette foulée, on transmettait aux recteurs et aux doyens des facultés de médecine copie d'un mémoire commun des titulaires de l'Education et des Affaires sociales au conseil des ministres, auquel se greffait le fameux projet de politique.

Les grandes lignes de l'énoncé de politique

Si elle passe la rampe du conseil des ministres, la politique envisagée contiendra les principaux éléments suivants:

- Plafonnement du nombre total de postes rémunérés d'internes et de résidents à 1,800 pour 1982-83, soit 600 en internat et 1,200 en résidence; ce qui représente une coupure de 80 postes par rapport à cette année. Ce contingentement soutenu réduira à 1,760 le nombre de postes pour 1983-84 et à 1,720 pour l'année 1984-85.
- Limitation des postes d'entrée en spécialisation à 270, à l'intérieur du plafonnement global. Cette mesure, combinée aux autres restrictions, vise à augmenter au cours des prochaines années la proportion de médecins omnipraticiens par rapport aux médecins spécialistes afin que le pourcentage des premiers atteigne 60 pour cent.

D'autre part, l'énoncé de politique renferme un partage des responsabilités entre le ministère des Affaires sociales et celui de l'Education qui affermit l'autorité gouvernementale sur les facultés de médecine. Grosso modo, le MAS garde la main haute sur la planification de la main-d'oeuvre médicale à partir de laquelle le MEQ détermine à chaque année les postes d'internes et de résidents. Mais, avec le transfert du budget des salaires des résidents et internes, qui totalisait $45 millions pour 81-82, le MEQ s'empare du gros bout du bâton pour faire respecter ses contingentements.

A l'heure actuelle, la Régie de l'assurance-maladie verse, au nom du ministère des Affaires ssociales et à chacun des 42 hôpitaux d'enseignement affiliés aux facultés de médecine, les montants couvrant ces salaires. La politique envisagée change les règles du jeu: le MEQ accordera aux universités les sommes requises pour la rémunération des apprentis-médecins; les universités qui dépasseront le contingentement écoperont d'une sorte de sanction disciplinaire de la part du MEQ qui, ou déduira de leur budget de fonctionnement les montants consacrés aux postes excédentaires, ou diminuera le nombre de postes autorisés durant les années subséquentes pour compenser les dépassements.

Des intentions à la réalité

Le ministre Laurin a-t-il lancé un ballon-sonde ou a-t-il mis en branle les dispositifs d'application de cette politique encore officieuse? La lettre expédiée aux recteurs au début de décembre dernier indique pourtant que «le ministère de l'Education fixe un objectif pour 1982-83 de 1,800 postes de résidents et internes». Cet élément a pris l'allure d'une directive informelle puisque les discussions autour de la répartition de ces postes accaparent en ce moment les doyens des 4 facultés de médecine, celle de McGill risquant de perdre des joueurs au profit d'une distribution plus égalitaire entre elle et l'université de Montréal. D'autre part, le projet de politique contient un échéancier de tout cette opération pour 1982-83 qui prévoit «l'approbation du décret et la détermination du budget par le Consei du Trésor» pour la fin décembre 81.

La rencontre d'aujourd'hui entre le ministre Camille Laurin et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, où il sera notamment question des programmes de médecine, jettera sans doute un peu de lumière sur les volontés gouvernementales et les faits accomplis...

LA VOIE LIBRE AU «CANADA BILL»

La Chambre des lords n'entendra pas les Indiens albertains

LONDRES (PC) — Cinq lords juristes ont rejeté, hier, la première démarché juridique en Grande-Bretagne destinée à bloquer la nouvelle constitution canadienne.

A l'issue d'une sénace d'une demi-heure, les cinq lords-juges ont refusé à l'Association des Indiens de l'Alberta, à l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick et à l'Union des Indiens de la Nouvelle-Ecosse la permission de soumettre leur cause directement à la Chambre des lords, le tribunal de dernière instance de l'Angleterre.

La décision signifie qu'à toutes fins utiles, la Chambre des lords va probablement adopter le «Canada Bill» avant même qu'aucune des autres causes des Indiens du Canada actuellement en instance devant les tribunaux britanniques ne soit même entendue.

En effet, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan devait s'adresser à un tribunal britannique, la semaine prochaine, pour obtenir une audition accélérée de sa cause pour que celle-ci soit entendue en même temps que la cause de l'Alliance des chefs indiens de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario, prévue pour le 8 juin.

Cependant, le débat en première lecture du Canada Bill à la Chambre des lords est prévu pour le jeudi 18 mars et il n'est pas impossible que le projet de loi soit adopté en troisième lecture dès le 23 mars. Il ne faudra plus que la sanction royale avant que la constitution canadienne amendée soit rapatriée.

SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

On veut réduire de 20% les admissions dans les facultés

Les contingentements qui s'annoncent dans les postes rémunérés d'internes et de résidents auront un effet d'entraînement à l'entrée même des facultés de médecine.

Dans un document de travail interne du ministère des Affaires sociales, daté du 4 novembre 81, qui a servi à alimenter les discussions du Conseil des ministres autour de la préparation du projet de loi 27, les objectifs poursuivis au sujet des effectifs médicaux apparaissent clairement.

«A compter de septembre 82, réduire de 20 pour cent le nombre total des admissions dans les facultés de médecine, sur une période de trois ans: 6 p. cent la première année et 7 p. cent les années suivantes, sauf pour la faculté de médecine de l'université Sherbrooke, dont les effectifs doivent demeurer constants, en raison de sa masse critique. Compte tenu de l'effet de la croissance des effectifs sur les coûts du système de santé, il conviendrait d'associer directement le ministère des Affaires sociales au processus de réduction des admissions; les réductions devraient s'accompagner de détermination de vocations propres à chaque faculté.»

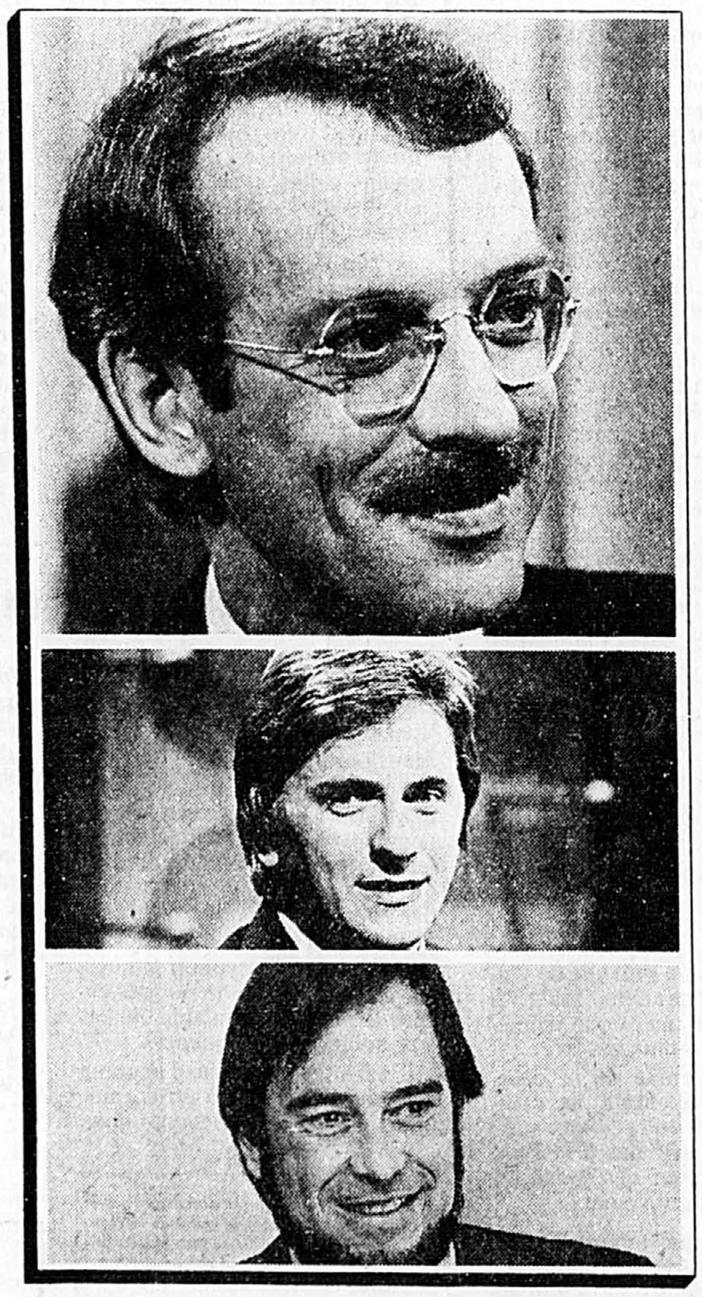
Le document enchaîne sur les stages d'internat et de résidence: «Assurer la concordance entre les besoins en effectifs médicaux et les admissions en faculté de médecine par une gestion rigoureuse du nombre de postes rémunérés d'internes et de résidents. Cette gestion sera assumée par le ministère de l'Education.» Ce qui se brasse actuellement suit donc un fil conducteur.

Êtes-vous satisfaits de votre couple?

Un test inédit, à Repères
Ce soir, à 21h30
Claude Sauvé propose un jeu-questionnaire qui vous permettra de mesurer votre taux de satisfaction dans votre vie de couple. Un test amusant et révélateur mis au point avec le concours de divers spécialistes. Également au programme: le somnambulisme, et une école pour "raccrocheurs".
Animateur: Gérard-Marie Boivin.
Réalisateur-coordonnateur: Louise B. Tardif.

Science-réalité
Samedi, à 18h05
Parmi les sujets: les performances des contorsionnistes du Cirque de Chine suscitent l'étonnement et l'admiration. Sous l'angle de la bio-mécanique, comment le corps humain peut-il se plier à de tels exercices?
Animateur: Donald Dodier.
Réalisateur: Gilles Derome.

Télémonde
Dimanche, à 18h05
L'animateur Jean Giroux présente des films sur les "joies" de l'automobile en URSS et l'utilisation qu'on fait des pétro-dollars en Arabie Saoudite. Réalisateur: Jean Savard.



RADIO-CANADA D'ABORD

Une main criminelle à l'origine de cinq feux à Saint-Lambert

Les policiers de la Sûreté du Québec tentent de retracer un individu qui serait à l'origine de cinq incendies criminels allumés sur la rive sud au cours du dernier week-end.

L'arrestation du pyromane doit être effectuée au cours des prochaines heures puisque les policiers de l'escouade des crimes contre la propriété possède son signalement.

Les feux allumés par cette main criminelle ont fait des dégâts à plus de $200,000 dans la municipalité de St-Lambert: deux résidences, une église baptiste évangélique, un club de golf et une école ont subi des dommages.

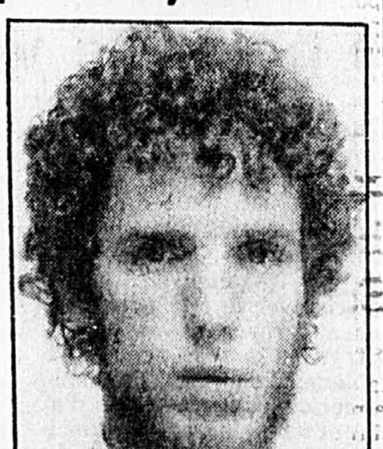
Les policiers sont convaincus qu'un seul individu est en cause dans les cinq cas puisque partout, ils ont découvert un bidon d'essence du même type et des traces identiques.

Arrêté pour une fraude de $150,000

La section des crimes économiques de la Sûreté du Québec a procédé hier matin à l'arrestation de Pierre Henri, 32 ans, pour porter contre lui une accusation de fraude pour un montant de $150,000.

Henri, qui se disait comptable, offrait ses services à des entreprises de la région de Repentigny pour, présumément frauder ses employeurs en détournant des fonds.

Les policiers espèrent aussi que l'arrestation de cet individu incitera les entreprises victimes à communiquer avec eux pour que d'autres accusations, si c'est nécessaire, soient portées. L'escouade des crimes économiques croit que Pierre Henri a travaillé pour plusieurs PME des Basses-Laurentides sous la raison sociale de «Service comptable G.E.P.». La fraude qui servira de preuve à la couronne aurait été commise à l'endroit de la firme PAN-ART qui est spécialisée dans la vente de tableaux d'art. Depuis quelques mois à l'emploi de cette compagnie pour s'occuper de sa gestion, Henri aurait été soupçonné par ses dirigeants de détournements de fonds. L'enquête policière entreprise dans cette affaire tend à démontrer qu'une somme de $2,500 par semaine n'était pas versée au compte de la compagnie.



Pierre Henri

Henri avait déjà été condamné, en 1978 et 1980, pour des fraudes semblables, totalisant plus de $70,000.

LE MONDE

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 12 MARS 1982

La situation reste confuse au Surinam après le coup d'Etat

d'après AFP, UPI, Reuter

■ La situation était confuse hier soir après le coup d'Etat déclenché au Surinam, ex-colonie hollandaise située sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud, par des militaires conservateurs pour renverser le régime de gauche du lieutenant-colonel Desi Bouterse.

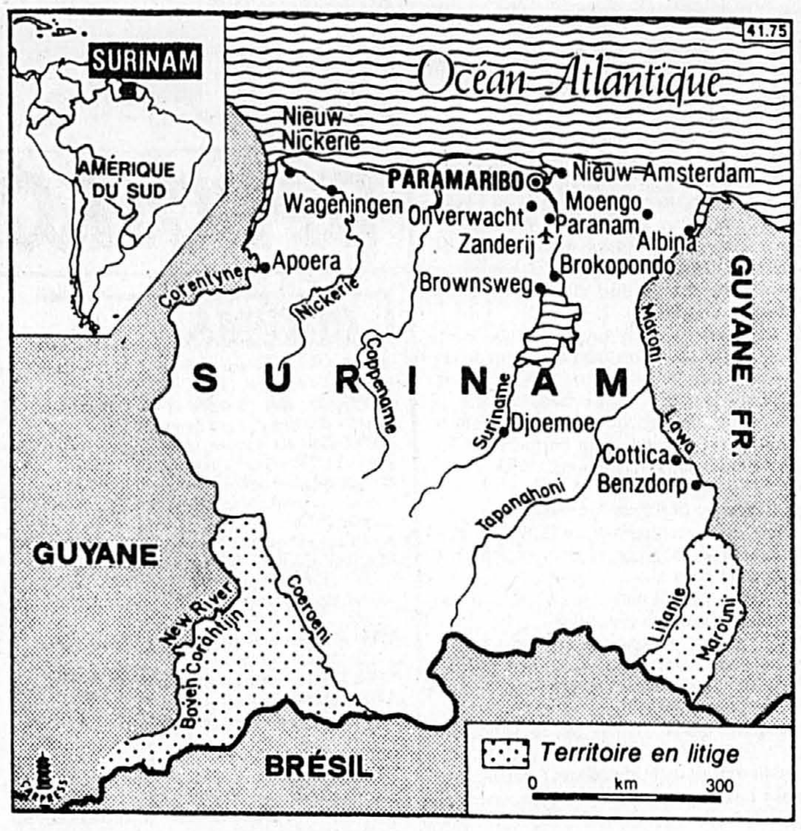
Selon les dernières informations, les putschistes dirigés par le lieutenant Surendre Rambocus et le sergent-major Wilfred Hawker étaient maîtres de la caserne Nemre Boekoe et de l'arsenal, tandis que le chef de l'Etat, dont ils avaient antérieurement annoncé l'arrestation, se trouvait avec plusieurs membres du «Conseil national militaire» à la base navale du fort Zeelandia, contrôlant les bâtiments de la marine.

De son côté, l'agence cubaine Prensa Latina, citant l'agence d'information du Surinam (SNA), avait affirmé en fin d'après-midi que le lieutenant-colonel Bouterse contrôlait totalement la situation à Paramaribo, la capitale.

Cependant, d'autres dépêches d'agences signalaient que les putschistes contrôlaient la situation dans l'ensemble du pays, qui compte 400 000 habitants et est le quatrième producteur de bauxite du monde. La radio du Surinam, Radio-Radhica, seule à émettre (en hindoustani) après l'interruption des émissions en néerlandais, précisait que toute activité normale était interrompue à Paramaribo.

Les auteurs du coup, qui auraient pris le pouvoir après des affrontements prolongés au quartier général de la police militaire, jeudi matin, ont annoncé qu'un gouvernement national incluant tous les partis et groupes ethniques sera formé dans les 24 heures. Les nouveaux dirigeants ont formé un «Conseil national de libération» et précisé que des élections législatives auront lieu dans trois mois.

Les combats qui se sont déroulés au quartier général de la police militaire auraient fait de nombreuses victimes. Ce quartier sert de dépôt aux armes, munitions et véhicules du Surinam, qui a une armée de 800 hommes. La police militaire semble avoir soutenu jusqu'au bout le lieutenant-colonel Bouterse. Les affrontements avaient été précédés du bombardement par des bateaux de guerre de différents objectifs dont la radio du Surinam n'a pas précisé la nature.



La réussite du coup d'Etat -- si elle est confirmée -- représenterait une victoire des secteurs les plus conservateurs des forces armées, estime-t-on de sources diplomatiques. Indépendant depuis 1976, le Surinam a connu une histoire mouvementée. Le lieutenant-colonel Bouterse avait pris le pouvoir par la force en février 1980 en renversant le gouvernement élu de M. Henk Aaron. A la tête du Conseil militaire national, il s'était engagé à suivre la voie du socialisme et avait remis aux civils la conduite des affaires du pays. A la suite de dissensions, le Conseil avait annoncé en février dernier qu'il reprenait le contrôle du gouvernement.

Ces événements avaient inquiété les pays occidentaux, qui craignaient une République surinamienne sur le modèle de Cuba. Les mines de bauxite appartiennent notamment à des intérêts américains et hollandais. Washington avait renforcé les effectifs de son ambassade à Paramaribo et La Haye avait suspendu les négociations sur l'aide au développement du Surinam.

Vague de violence en Colombie à la veille des élections

■ d'après Reuter, AFP, UPI, AP

A trois jours des élections législatives, la vague de violence qui secoue la Colombie s'est poursuivie hier, huit nouvelles bombes explosant à Bogota quelques heures après qu'un passant eut été tué et quatre autres blessés, dans la nuit de mercredi, lors de l'explosion d'une voiture piégée près du Palais présidentiel.

Cette explosion, revendiquée par le Mouvement du 19 avril (M-19), d'extrême gauche, s'est produite une dizaine de minutes avant l'arrivée du président du pays, M. César Turbay Alaya, au Palais présidentiel, lequel a été endommagé. Deux des blessés sont des soldats colombiens. Selon des témoins, un membre du commando chargé de garer une Renault 12 contenant 30 kg de dynamite a été blessé par un soldat de la garde présidentielle et capturé. A la suite de cet attentat, les autorités ont ordonné la militarisation de la capitale, qui compte 6 000 000 d'habitants.

Les nouveaux attentats perpétrés jeudi matin visaient tous des édifices publics et semblent entrer dans le cadre de la campagne lancée par les guérilleros du M-19 pour perturber le déroulement des élections. Plusieurs milliers de personnes dépourvues de papiers d'identité ont été arrêtées, a-t-on indiqué de sources militaires.

Ces actes de terrorisme s'ajoutent à l'assassinat, mardi, d'un avocat assurant la défense des guérilleros, à la proclamation de l'état d'urgence à Medellin, deuxième ville du pays, et aux attaques lancées cette semaine par la guérilla dans le sud de la Colombie.

Le M-19 a annoncé que l'explosion de la voiture piégée constituait une «réponse» à l'assassinat de son avocat, Me Jorge Enrique Cipagauta Galvis, abattu à Bogota par deux individus circulant à motocyclette. Cet assassinat a été revendiqué par le mouvement clandestin «Mort aux ravisseurs» (MAS), qui entend éliminer guérilleros et auteurs d'enlèvements. Le MAS, à qui la presse attribue une vingtaine d'exécutions, a menacé de mort douze personnes, dont le célèbre écrivain Gabriel Garcia Marquez.

Outre la capitale, les principales villes du pays sont militarisées. La guérilla de gauche, qui vient de rejeter la seconde offre d'amnistie conditionnelle faite par le président Turbay, a intensifié ses activités dans plusieurs régions, notamment près de la frontière équatorienne, tuant plusieurs policiers. Le M-19 a réaffirmé qu'il allait saboter les élections dans la mesure où le gouvernement a refusé de céder à ses exigences: levée de l'état de siège, amnistie générale et ouverture d'un dialogue avec la guérilla.

D'autre part, le Pérou est aussi en proie à la violence. Dans la nuit de mercredi, des terroristes ont lancé des bâtons de dynamite allumés sur le toit du Palais présidentiel, à Lima, mais personne n'a été blessé. Selon la police, six suspects ont été arrêtés dans un hôtel voisin du Palais.

Massacre de 200 paysans au Guatemala

d'après AFP, PA, UPI

■ Près de 200 paysans indiens ont été massacrés samedi dernier par des «inconnus» dans quatre localités du département de Quiché, dans l'ouest du Guatemala, indiquent des informations recueillies par la presse guatémaltèque et rendues publiques hier à Guatemala.

Selon ces informations, des groupes d'hommes armés se sont rendus dans les localités de Potrero Viejo, Xicojo, San Jose et San Antonio Simache et ont décapité à coups de machettes la quasi-totalité des habitants, hommes, femmes et enfants. Les corps des victimes ont été enterrés mardi dernier, ont précisé les journalistes guatémaltèques.

Un massacre similaire s'était produit le mois dernier dans le département de Huehuetenango, où 52 paysans indiens avaient été tués par des «inconnus» à coups de machettes. Le gouvernement et la guérilla s'étaient rendus mutuellement responsables du massacre.

Ces départements de l'ouest du Guatemala, essentiellement peuplés par des paysans indiens et considérés comme des bastions de la rébellion, sont le théâtre depuis plus de deux ans d'affrontements entre la guérilla et l'armée. Cette dernière y effectue depuis novembre dernier des opérations d'envergure contre la guérilla.

A la suite des élections générales de dimanche dernier, le général Anibal Guevara a été proclamé vainqueur de l'élection présidentielle avec 35 pour cent des suffrages exprimés, l'emportant de quelque 100,000 voix sur son principal rival, Mario Sandoval. Aucun candidat n'ayant remporté la majorité absolue, le Parlement dominé par le Front démocratique populaire (FDP) de Guevara devra départager les deux candidats. Cette ratification fait figure de simple formalité.

Mais M. Sandoval et deux autres candidats défaits, Alejandro Maldonado (centriste) et Gustavo Vielman (conservateur) affirment que les résultats ont été falsifiés. Ils ont annoncé qu'ils se refuseraient à légitimer les nouvelles autorités et à participer à la vie politique. Ils cherchent aussi à obtenir le soutien du patronat pour tenter par la «résistance passive» de forcer le gouvernement à convoquer de nouvelles élections. Des négociations étaient en cours entre les partis d'opposition et les représentants de l'entreprise privée afin de paralyser l'économie du pays par une grève nationale.

Pour sa part, le général Guevara a déclaré qu'il donnera au pays une «politique étrangère dynamique» pour améliorer l'image du Guatemala à l'étranger.

Le Congrès reporte le débat sur le Salvador

d'après AFP, AP, Reuter

■ La sous-commission des affaires interaméricaines de la Chambre des représentants a reporté après les élections du 28 mars au Salvador le débat sur la garantie donnée par le président Reagan et selon laquelle le respect des droits de l'homme a assez progressé dans ce pays pour que l'aide américaine y soit accrue.

Cette décision a été prise après que le représentant Gerry Studds (dém.-Mass.) eut présenté une résolution s'opposant à toute nouvelle aide des Etats-Unis au Salvador. L'approbation de cette résolution interdirait toute assistance militaire et économique au Salvador pour l'exercice 82-83.

Les étoiles en ville et à la campagne.
Les tractions avant économiques de Dodge et Plymouth.
Des étoiles à bas prix qui consomment peu.



PLYMOUTH HORIZON CUSTOM

La Dodge Omni et la 024 Custom, la Plymouth Horizon et la TC3 Custom. Les étoiles qui offrent plus, pour un peu plus... Une ligne précise, un intérieur élégant et la performance énergique d'une voiture de grande route. Un moteur 2,2 litres qui a du cran...
Et toujours une excellente cote routière: 52 mi/gal ou mieux.
Une fois au volant, regardez autour de vous: des sièges baquets recouverts de vinyle et de tissu, une radio AM et un intérieur luxueux en équipement standard. Une fois sur la route, sentez la puissance d'accélération de la traction avant et l'excellente tenue de route dans les virages.
Custom 3 portes ou 5 portes hatchback.

LA DODGE 024 ÉCONOME

En ville comme à la campagne, les Économes: Dodge Omni, 024, Plymouth Horizon et TC3, sont de grandes étoiles.
Avec leur dynamique moteur de 1,7 litre, les Économes obtiennent une cote routière phénoménale de 57 mi/gal. Et elles roulent à l'essence ordinaire au plomb, environ 12¢ moins chère par gallon. C'est comme rouler presqu'un mois sans payer d'essence.
Les Économes consomment peu tout en offrant beaucoup de confort, une belle apparence et une grande maniabilité. La traction avant supérieure de Chrysler se fait un chemin même dans les pires conditions de température.

Un petit peu plus coûteuses mais tellement avantageuses!

6585$* ou moins.
Custom 5 portes

Custom 5 portes		Custom 3 portes	
52 mi/gal cote routière 5,4L/(100km)	39 mi/gal cote urbaine-routière 7,2L/(100km)	54 mi/gal cote routière 5,2L/(100km)	39 mi/gal cote urbaine-routière 7,2L/(100km)
Économe 5 portes		Économe 3 portes	
57 mi/gal cote routière 4,9L/(100km)	43 mi/gal cote urbaine-routière 6,5L/(100km)	57 mi/gal cote routière 5,0L/(100km)	43 mi/gal cote urbaine-routière 6,5L/(100km)

Essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier

Choisissez votre étoile... à partir de
6103$* ou moins.
Économe 5 portes

Chrysler. On a confiance en notre étoile.

*Prix suggéré par le manufacturier. Les concessionnaires peuvent réduire ce prix. Taxe et transport en sus. Certains accessoires sont facultatifs et peuvent être obtenus moyennant un supplément.

Dodge Plymouth Camions Dodge Camions Dodge CHRYSLER CHRYSLER

L'AutoBail CHRYSLER
L'AutoBail Chrysler, c'est la clé.
Les meilleurs termes de location pour un véhicule vraiment à votre goût.

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

Rober Racine expose au Musée des beaux-arts de Montréal

Dans le cadre de ses expositions consacrées à l'art contemporain, le Musée présente le jeune artiste montréalais Rober Racine. L'exposition, qui se poursuivra jusqu'au 18 avril, est organisée par le service de Diffusion du Musée.

Rober Racine, né en 1956, exécutait dès l'âge de dix-sept ans des compositions pour piano et donnait plusieurs récitals de ses oeuvres. Il collabore depuis à un grand nombre d'événements gestuels et sonores, tout en prolongeant ses recherches par des projets multidisciplinaires dont les composantes sont la musique, la littérature, les performances, ainsi que des compositions graphiques et tridimensionnelles. Ses oeuvres ont été présentées, entre autres, à la galerie Véhicule Art, au Musée d'art contemporain, à la Galerie nationale du Canada, à la Music Gallery de Toronto, au Western Front de Vancouver, de même qu'au Experimenta-Centre PS # 1 de New York.

Depuis déjà quelques années, Racine travaille à une longue série de présentations/performances qui a pour but principal la décentralisation du dictionnaire de la langue française, en l'occurrence Le Robert. Cette série, répartie sur une période d'environ quinze années, est à l'image d'un essai historique qui a pour nom Dictionnaire A/Z. Une présentation ultime ayant pour appellation Terrain des Dictionnaires A/Z montrera éventuellement une retranscription complète du dictionnaire: un vaste terrain planté de stèles bleues, rangées en ordre alphabétique, sur lesquelles seront écrits à la main tous les mots de la langue française. L'écriture, au sens historique du terme, sera la pierre angulaire de toute l'oeuvre.

Dictionnaire A, le projet de Racine qui sera présenté à Montréal, s'inscrit dans ce cheminement; il est essentiellement un essai visuel et ethnologique sur l'ensemble des mots du dictionnaire commençant par la lettre «A». Plus précisément, les entrées allant de «analogie» à «anamorphose» seront mises en démonstration visuelle et spatiale. Dictionnaires A insiste sur les notions à la base même du Robert, à savoir la méthode analogique (famille de mots, renvois) et les citations comme illustrations des différents sens d'un mot.

Plus concrètement, Dictionnaires A présentera des objets fabriqués, des images, et leurs reflets; des lieux aussi où le spectateur devra observer, lire et écrire afin de lentement s'introduire dans un monde fait à la fois de mots et d'images, d'analogies et d'anamorphoses (ce phénomène optique qui permet la déformation d'une image par l'emploi de certains miroirs).

Au premier coup d'oeil, le spectateur verra sur les murs des montages graphiques et des photographies; sur le plancher, des livres en guise de sculptures. Il sera aussi invité à s'introduire dans des espaces clos pour observer et consulter, puis plus tard, il découvrira un aménagement d'objets et de concepts selon une topologie semblable à la structure d'un langage.

Cette exposition est coordonnée par Daniel Amadei, chef du service de Diffusion, et sera ensuite présentée dans divers centres d'exposition du Québec et du Canada, jusqu'au printemps 1983 et ce, grâce à une subvention des Musées nationaux du Canada. Une brochure illustrée en accompagne la présentation.

Par ailleurs, Rober Racine présentera en concert, le dimanche 28 mars à 15 heures, une composition pour piano et écriture sonore, intitulée également Dictionnaires A, créée en même temps que l'exposition en vue d'étayer ses recherches sur la langue française. Ce concert aura lieu à l'auditorium du Musée et pour y assister, il suffit de verser le prix d'entrée habituel au Musée.

Monnaies anciennes: l'art grec et romain en miniature

Ainsi s'intitule une deuxième exposition présentée au Musée des beaux-arts de Montréal au cours du mois de mars par le service de la Diffusion. À partir d'un ensemble de 82 pièces de monnaie anciennes, tirées des collections du Musée, l'exposition nous propose un retour aux années 500 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 300 de notre ère. Ces pièces de monnaie grecques et romaines seront juxtaposées, dans un but de comparaison, à plus d'une quinzaine d'artefacts, provenant notamment du Royal Ontario Museum de Toronto, et à de nombreuses reproductions photographiques d'oeuvres d'art de ces deux civilisations anciennes. Pourront ainsi être étudiés les nombreux rapports iconographiques et stylistiques que présentent l'art du graveur de monnaie et d'autres formes artistiques, telles la sculpture, la joaillerie et la décoration de vases.

Les monnaies grecques se regroupent selon les thèmes que présentent leurs faces: animaux, déesses, dieux et portaits entre autres. Chaque thème fera l'objet d'une distinction entre les représentations inspirées par la sculpture monumentale et celles reflétant les grands courants stylistiques de l'art grec.

L'étude des monnaies romaines, par contre, se présente en un double volet: les deux côtés de chaque pièce. Les représentations des empereurs apparaissant sur l'un des côtés seront comparées aux portraits sculptés de l'époque. Une étude stylistique des illustrations, accompagnée d'une analyse de l'image impériale véhiculée au moyen de ces pièces, caractérise ce premier volet. Les revers des pièces, qui avaient invariablement pour but de diffuser certains aspects de la politique impériale, sont ensuite comparées à des représentations analogues réalisées dans d'autres médiums.

Paul Denis a effectué les recherches de cette exposition, sous la supervision de Janet M. Brooke, conservatrice de l'art européen au Musée. L'on doit à M. Denis et à Derek Grout, la recherche effectuée pour le catalogue qui accompagne cette exposition itinérante, réalisée par le service de la Diffusion que dirige Daniel Amadei.

Monnaies anciennes: l'art grec et romain en miniature sera présenté à Montréal du 12 mars au 18 avril.

ARS Musica Montréal annonce sa soirée mensuelle pour joueurs de la flûte à bec. La réunion aura lieu à 19h30, à la salle de l'église Dominion Douglas, au coin de Lansdowne et du Boulevard, à Westmount.

Veuillez apporter votre lutrin. Pour plus amples renseignements, téléphonez au 392-8225, ou au 271-6650, le soir.

À 20:00 heures, à la cafétéria du cégep de Maisonneuve se tiendra le Super-party-2 du Centre de télévision des étudiants de l'endroit. Lors de ce party, il y aura un spectacle du groupe Dance-Music de l'heure «Vogue».

Cette soirée a été organisée par Yvan Ruel en collaboration avec le Centre de télévision des étudiants de Maisonneuve (CTEM). L'entrée est de $2.99 et bière, spiritueux, cognac et champagne seront vendus, en plus du «pop corn». Pour informations supplémentaires, Yvan Ruel, tél.: 254-9067.

Activités au CLSC du Richelieu

«Préparer sa retraite». Le CLSC, en collaboration avec la commission scolaire régionale Honoré-Mercier, offre à la population de 55 ans et plus une session de dix (10) rencontres de préparation à la retraite. On abordera lors de ces rencontres les problèmes qui touchent la retraite tels, la santé et l'alimentation, les questions financières (fonds de retraite et de pension), les loisirs, les problèmes psychologiques, etc... Les cours se donneront au CLSC, et débuteront dans la deuxième semaine de mars (inscription limitée a 20 personnes; coût $10.00). Veuillez vous inscrire le plus tôt possible en communiquant avec Andrée Bolduc.

«Café-rencontre». Les activités du Café-rencontre débuteront le 17 mars 82, 13h30, au CLSC. Le Café-rencontre s'adresse aux femmes de tout âge et il se veut un lieu qui permettra à la femme de s'informer, de discuter, de partager sur son vécu, etc... Pour information ou inscription, veuillez communiquer avec Lise Gauthier.

«Bien manger, même sur le pouce». Bien manger, même sur le pouce; est-ce vraiment possible pour l'adulte au travail? Cette vaste campagne de sensibilisation, dans le cadre du mois de la nutrition, vise à rendre l'adulte au travail en mesure de reconnaître les aliments sains, de choisir des aliments de façon à composer un repas équilibré, de varier l'agencement de ses menus et maximiser le rendement nutritionnel du dollar. Durant le mois nous visiterons donc certaines entreprises de la région afin de mettre en valeur le thème de la campagne: «Bien manger, même sur le pouce». De plus, dans la semaine du 22 au 26 mars, une équipe du CLSC vous accueillera et se servira de documents audio-visuels, de brochures d'information afin de vous démontrer le bien-fondé d'une boîte à lunch bien garnie et nutritive. Pour information supplémentaire, communiquez avec Nicole Séguin.

«Cig-arrêtons». Nous, les Québécois détenons le record canadien du pourcentage des fumeurs, soit 52%. Seriez-vous intéressé à faire baisser ce pourcentage? Si oui, inscrivez-vous à «Cig-arrêtons» pour ceux qui veulent cesser de fumer, qui débutera le 22 mars, 19h30. Pour inscription ou information, communiquez avec Dr Jean Blouin (ex-fumeur).

«Rencontres pré-natales». La prochaine session de rencontres pré-natales débutera bientôt; les futures mamans qui ont complété 16 semaines de grossesse sont invitées à s'inscrire le plus tôt possible en communiquant avec Pierrette Tremblay. Les rencontres sont sous la responsabilité d'infirmères spécialisées et il n'y a évidemment pas de coût pour cette activité.

«Mouvement Bien naître». La prochaine rencontre du mouvement «Bien naître» aura lieu jeudi, le 18 mars 1982, à 19h15, au centre hospitalier du Haut-Richelieu. Pour informations, communiquez avec Micheline Albert.

«Centre de la petite enfance». Le Centre de la petite enfance tiendra sa rencontre mensuelle le 16 mars, 9h15, au CLSC, et le thème de la rencontre sera «Comment amuser son enfant» et Monique Paquette sera l'animatrice pour la circonstance. Bienvenue à tous. Pour informations, communiquez avec Andrée Bolduc.

N.B. — Vous devez communiquer avec les responsables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h 17h aux numéros suivants: 658-7561, 460-4417.

TÉLÉ HORAIRES

Midi

12:00
3 12 O'Clock News and Weather
4 Room 222
5 6 Midday News
8 Password Plus
9 The Noon Report
7 8 t Les P'tits bonshommes
7 Blockbusters
8 Tic Tac Dough
6 12 13 The Flintstones
10 r Noon at ten
22 Family Feud
24 In Search of Paradise

12:10
3 Across the Fence
5 6 Midday

12:15
4 Nouvelles de midi 15
10 (40) Le 10 vous informe

12:25
2 9 11 Le Téléjournal
7 8 t Le monde
9 A la ferme

12:26
6 Community Announcements

12:30
2 9 9 11 13 Allô Bou Bou
3 7 8 10 r 13 Young and Restless
4 7 8 t 10 (40) Ciné-Quiz
«Le Visage de la peur»
4 5 6 McLean at Large
5 The Doctors
8 13 r 22 Ryan's Hope
12 Pulse, 12:30
24 Rough Cuts
(99) Au théâtre ce soir

13h

01:00
5 6 r Days of Our Lives
6 Let's Make a Deal
8 13 r 22 All my Children
12 The Alan Thicke Show
14 sc On The Line
24 Math Wise

01:30
2 9 9 11 13 Femme d'aujourd'hui
3 6 7 20 As the World Turns
4 5 6 Today From St. John's
11 13 Super Pay Cards
9 c L'Epanouissement de l'enfant
15 17 20 Marché aux images
24 Report Canada
30 Over Easy

01:35
24 Matchmakers

01:50
24 Readalong

14h

02:00
4 5 6 Wok with Yan
8 11 12 13 Another World
8 13 r 22 One Life to Live
9 c Les Concours de musique reçoivent
12 sc U.K. Connection
24 Hattytown Tales
30 Masterpiece Theatre
(99) Itinéraires

02:15
24 The Body Works

02:25
24 Barbapapa

02:30
2 9 9 11 13 Cinéma
«Pain, amour et jalousie»
3 7 15 r Search for Tomorrow
4 7 8 t 10 (40) Janette veut savoir
4 5 6 Coronation Street
6 Pitfall
9 c Mission possible
15 17 20 Les 100 tours de Centour
24 Salut
(99) Télé-film

02:40
24 Take Hart

15h

03:00
3 6 7 Guiding Light
4 5 6 The Edge of Night
5 8 r 12 Texas
6 13 The Alan Thicke Show
8 13 r 22 General Hospital
24 Cope
30 Victory Garden

03:30
4 Gronigo et Cie
4 5 6 Take Thirty
7 Vous les femmes
8 t Les P'tits bonshommes
10 Services à la communauté
12 sc Projections
15 17 20 Justice pour tous
30 Lilias, Yoga and You
(40) De tout pour tous
30 Mr. Roger's Neighborhood
(99) Passez donc me voir

16h

04:00
2 9 9 11 13 Bobino
3 The Brady Bunch
4 La Soeur Volante
4 5 6 Barriers
6 Tom and Jerry and Friends
6 Godzilla
7 8 t Fanfan Dédé
7 Tattletales
8 13 L'averne and Shirley
8 Dark Shadows
10 Gronigo et Cie
10 17 20 Emission spéciale du mercredi
22 Scooby Doo
24 Passe-partout
30 37 Sesame Street
(40) Les P'tits bonshommes
(99) Actualités régionales

04:30
2 9 9 11 13 Don Quichotte
3 The Muppets
4 7 8 t 10 (40) Adèle
4 5 6 The Beachcombers
6 Battle of the Planets
7 Wheel of Fortune
8 Here's Lucy
8 13 The Price is Right
12 Family Feud
12 sc Télé-campus
22 Leave it to Beaver
24 Hattytown Tales

04:45
24 Let's All Sing

17h

05:00
2 9 Histoires d'hier et d'aujourd'hui
3 The Waltons
4 7 8 t 10 (40) L'Artishow
4 6 Happy Days
5 13 The Price Is Right
6 Welcome Back Kotter
6 Starsky and Hutch
7 Battlestars
8 Odd Couple
9 13 Cinéma de 5 heures
«On a retrouvé la septième compagnie»
13 L'Incroyable Hulk
15 17 20 L'Envers du décor
22 Merv Griffin Show
24 Sesame Street
30 Mister Rogers
37 Electric Company
(99) Laser

05:30
4 6 The Muppet Show
8 Barney Miller
7 Green Acres
8 13 M☆A☆S☆H
8 Hogan's Heroes
9 c Signes-échanges
15 17 20 Chacun son tour
30 The Electric Company
37 3-2-1 Contact
(99) Les Visiteurs du jour

18h

06:00
2 11 Ce soir
3 Channel 3 News Hour
4 Aujourd'hui... 18h
4 Newsday
5 Nightly News
5 6 Newswatch
6 News
7 8 t Au quotidien
7 WWNY News
8 8 r TV-8 News
8 13 Newsline
9 Actualité
9 c Info Saint-Laurent
10 Le 10 vous informe
10 r TV-10 News
12 Pulse
13 r Eyewitness News
15 17 20 Passe-partout
22 Newscenter 22
24 Polka Dot Door
30 Focus on Society
(40) CHOT vous informe
37 The Growing Years
(99) J'ai la mémoire qui flanche

06:15
4 Gens d'ici
(99) Les Gens d'ici

06:30
4 7 8 t 10 (40) Mission impossible
5 8 r NBC Nightly News
7 20 r CBS Evening News
8 13 22 ABC World News
9 c Psycho-minceur
12 sc High School University Sports
15 17 20 Téléservice
24 Jeremy
30 Over Easy
(99) Des chiffres et des lettres

06:40
2 Nouvelles du sport
9 Le 9 vous informe
13 Le 13 vous informe

06:45
24 Tales of Magic

06:50
2 11 Télex Arts
14 A l'affiche

19h

07:00
2 9 9 13 L'Incroyable Hulk
3 CBS News with Walter Cronkite
4 Charlotte's Town
5 6 Talkback
6 On The Road Again
6 That's Life
7 Lawrence Welk
8 Joker's Wild
8 13 Family Feud
11 Lautrec '82
12 M☆A☆S☆H
13 r PM Magazine
15 17 20 Retraite-action
22 Andy Griffith
24 The Ghosts of Motley Hall
30 MacNeil/Lehrer Report
37 The Nightly Business Report
(99) Aujourd'hui la vie

07:30
3 Family Feud
4 7 8 t 10 (40) Championnat mondial de patinage artistique
4 6 Police Squad
6 Weekly Report
8 M☆A☆S☆H
6 You Asked For It
8 12 13 Fast Company
8 Laverne and Shirley
9 c Droit d'action
15 17 20 Recours
22 Basketball Celtics à New Jersey
23 ☐ Magic Shadows
30 Dick Cavett Show
37 MacNeil/Lehrer Report

07:45
9 L'A.C.E.F. et vous

20h

08:00
2 9 9 11 13 Laprade, Pop, Pop et Pop
3 7 Dukes of Hazzard
4 5 6 The Tommy Hunter Show
6 NBC Magazine
6 Charlie's Angels
8 12 13 World Figure Skating Championships
8 Benson
12 oc 12 sc Canadian Music Competition in Concert
15 17 20 Les P'tits plats du Québec
24 In Search of
30 Washington Week in Review
37 ☐ Movie
«Casablanca»
(99) Opérette

08:30
2 9 9 11 13 Hors série
4 7 8 t 10 (40) La Parole est à vous
8 Laverne and Shirley
15 17 20 Cinéastes à l'écran
24 Wild World
30 37 Wall Street Week

21h

09:00
3 4 5 6 7 Dallas
6 Movie
«Great American Traffic Jam»
6 The Loveboat
8 12 13 Strike Force
8 Silent Crisis
9 c Tele Rock
24 Not the Nine
30 Bennett and Basie Together

09:30
2 9 9 11 13 Repères
4 7 8 t 10 (40) Michel Jasmin
9 c Cameraction
24 Strumpet City

22h

10:00
3 7 8 12 13 Falcon Crest
4 5 6 The National
6 The Tonight Show
8 Africa's Weeping
15 17 20 Contes et légendes du Québec
22 America's Battle with Crime
30 Movie
«A Funny Thing Happened on The Way to the Forum»
(99) Et meurent les géants

10:22
4 5 6 The Journal

10:29
4 7 8 t 10 (40) La Quotidienne

10:30
2 9 9 11 13 Téléjournal
4 7 8 t 10 (40) Les Nouvelles TVA
22 Dimensions in Science

10:50
2 8 t Le Monde

10:55
4 Aujourd'hui 22h55

10:58
12 Loto Quebec

23h

11:00
3 Channel 3 Nightbeat
4 6 The National Update
5 Nightly News
6 The 11 O'Clock Report
7 WWNY News
7 8 t 10 (40) Nos Expos à l'entrainement
8 9 12 CTV News
8 Region 8 News
8 r TV 8 News
9 Le 9 vous informe
9 c Signes-échanges
10 r TV-10 News
13 Le 13 vous informe
13 r Eyewitness News
22 Benny Hill
24 Question Period
30 MacNeil/Lehrer Report
30 News
(99) Passez donc me voir

11:05
2 9 9 11 13 Les nouvelles du sport
7 8 t Le monde
10 (40) Les Sports

11:07
4 Newsday Final
6 Newswatch

11:15
2 9 11 Cinéma
1) «S.O.S. Concorde»
2) «M.A.S.H.»
9 Programme double
1) «Monique»
2) «Rayon Laser»
13 Programme double
1) «Démon»
2) «Macho Calleghan se déchaine»

11:20
4 Nos Expos à l'entrainement
7 8 t 10 (40) La Couleur du temps

11:21
12 Pulse

11:23
8 13 Nightline

11:25
4 La Personnalité sportive
(40) CHOT vous informe

11:27
4 5 6 SCTV Network

11:30
3 7 NCAA Basketball
4 8 t 10 (40) Ciné Weekend
1) «Cris dans la nuit»
2) «Un risque à courir»
6 6 r The Tonight Show
6 Sportsline
7 Film O-7
«Les missiles d'octobre»
8 13 r 22 ABC News Nightline
13 Late Night Showcase
«Deadline USA»
(99) Actualités régionales

MINUIT

00:00
6 Sanford and Son
6 13 Movie
«Race with The Devil»
8 22 Friday's
13 Midnight on Twelve
1) «The Enforcer»
2) «Thunderbolt and Lightfoot»
37 ☐ Movie

00:27
4 5 6 Brier Report

00:30
5 SCTV Network 90
6 Streets of San Francisco

00:42
4 5 6 Golden Oldies
«Marked Woman»

01:00
7 Le monde
8 America's Top 10
30 Washington Week in Review

01:25
37 ☐ Movie
«The Invisible Man»

01:30
6 Movie
«The Last of the Belles»
30 Wall Street Week

02:00
5 Music with Marc Legrand

02:45
37 ☐ Movie
1) «It Started with Eve»
2) «Manhattan Melodram»

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «L'amour infini»: 21:15. «Bons baisers d'Athènes»: 19:10.
ASTRE (2): «les 13 marches de l'angoisse»: 19:15. «Rendez-moi ma peau: 20:50.
ASTRE (3): «Le facteur sonne toujours deux fois»: 21:05. «Gigolo américain»: 19:00.
ASTRE (4): «Priscilla, adolescente précoce»: 19:15. «Cocktail spécial»: 20:35. «Roulettes»: 21:30.
AVENUE: «Shoot the moon»: 18:50, 21:10.
BEAVER: «Serena»: 12:15, 16:00, 19:40. «A Climax of blue power»: 13:00, 16:40, 20:20. «Roadside service»: 11:00, 14:40, 18:20, 21:50.
BERRI (1): «La chasse»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:35, 21:35.
BERRI (2): «Le maître d'école»: 13:25, 15:30, 17:35, 19:40, 21:45.
BERRI (3): «Caligula»: 12:00, 15:00, 18:00, 21:00.
BERRI (4): «On danse, on roule»: 14:35, 18:05, 21:40. «La perle noire»: 13:00, 16:30, 20:05.
BERRI (5): «Le prince de New York»: 12:05, 15:05, 18:05, 21:05.
BIJOU: «Exercices érotiques»: 12:35, 15:11, 17:47, 20:28. «L'irrésistible hôtesse»: 13:51, 16:27, 19:03, 21:40.
BOBINO (226, boul. des Laurentides, Laval) — «Le confort et l'indifférence»: 20:30.
BONAVENTURE (1): «Mme Claude II»: 17:30, 19:30, 21:30.
BONAVENTURE (2): «Cruising»: 17:15, 19:15, 21:15.
BROSSARD (1): «On danse, on roule»: 19:55. «La perle noire»: 18:20, 21:40.
BROSSARD (2): «On Golden Pond»: 19:25, 21:30.
BROSSARD (3): «Mme Claude II»: 19:00, 21:00.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «Libertinage en famille»: 11:30, 15:20, 19:15. «Priscilla, adolescente précoce»: 13:05, 17:00, 20:55. «Cocktail spécial»: 14:25, 18:15, 22:10.
CHAMPLAIN (1): «Mme Claude II»: 17:30, 19:30, 21:30.
CHAMPLAIN (2): «Bolides hurlants»: 19:45. «Pulsions»: 18:00, 21:30.
CHÂTEAU (1): «Ninja force»: 15:15, 18:30, 21:45. «L'argent de la banque»: 13:30, 16:45, 20:00.
CHÂTEAU (2): «Massacre des morts vivants»: 14:40, 18:10, 21:35. «Les crocs du diable»: 12:45, 16:15, 19:45.
CHÂTEAUGUAY: «Le maître d'école»: 19:30. «La boum»: 21:15.
CINE 539: «Laura's Desires»: 11:00, 13:20, 15:40, 18:10, 20:35. «The Pink Ladies»: 12:05, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.
CINEMA V «Oblomov»: 19:00, 21:30. «Choc»: 19:30, 21:45. «Eraserhead»: minuit.
CINÉMA DE MONTRÉAI (1): «Les frères BLues»: 12:50, 17:05, 21:20. «Xanadu»: 15:15, 19:30.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Rien que pour vos yeux»: 14:25, 17:45, 21:40. «L'homme des cavernes»: 12:10, 16:05, 20:00.
CINÉMA DE PARIS: «The Amateur»: 13:00, 15:05, 17:15, 19:25, 21:35.
CINÉMA LA CITÉ (1): «Clockwork Orange»: 18:30, 21:10.
CINÉMA LA CITÉ (2): «French Lieutenant Women»: 19:10, 21:20.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Ragtime»: 18:15, 21:00.
CINÉMA LUMIÈRE: «La belle et le clochard»: 19:10.
CINÉMA RIVE-NORD (1): «Caligula»: 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «La chèvre». «Les bolides s'envolent»: 19:30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: «Le mécanisme du cerveau»: 18:00.«La fin de Saint-Petersbourg»: 20:00.
CINÉMA X: «Relax and enjoy it». «Gynecological check-up». «Making Love in A secret Place». «Emillie & Joyce». «The Nurse wants to help». «Talking to a radio». «Linda & Marsha». «The Photographer & His new model». «Office Lovemaking». «Hillary & Joy». «Evelyn West the Hubba-Hubba girl». «Shy Cowboy»: 10:00, 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:15. Salle 2: «Sandi». «Traveling Salesman». «The June Wilkinson Interview». «The Starlet». «Miss Turner must comply». «What's up Jayne?». «Sensual Encounter». «Aroused». «Oh!!!... that feels good». «Shared Intimacy». «Debbie». «Penelope». «Donna»: 11:30, 13:45, 16:00, 18:15, 20:30.
CINEPLEX (1): «C'est surtout pas de l'amour»: 12:20, 14:40, 15:40, 17:20, 19:00, 20:40, 22:20.
CINEPLEX (2): «Time Bandits»: 12:35, 14:45, 16:55, 19:05, 21:15.
CINEPLEX (3): «Not a love story: a film about pornography»: 12:40, 14:30, 16:25, 18:15, 20:10, 22:00.
CINEPLEX (4): «Ticket to Heaven»: 12:10, 14:00, 15:55, 17:50, 19:45, 21:50.
CINEPLEX (5): «Neighbors»: 14:25, 16:15, 18:05, 20:00, 21:50.
CINEPLEX (6): «Airplane»: 12:20, 14:05, 15:50, 18:35, 20:20, 22:05.
CINEPLEX (7): «The Rocky Horror picture show»: 12:30, 14:20, 16:15, 18:10, 20:00, 21:55.
CINEPLEX (8): «Fame»: 12:10, 14:30, 16:50, 19:10, 21:35.
CINEPLEX (9): «Le confort et l'indifférence»: 12:45, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.
CLAREMONT: «Night Crossing»: 19:05, 21:10.
COMMODORE: «Huissier Casimir, séducteur». «Les bas de soie noirs». «À pleine bouche».
COMPLEXE DESJARDINS (1): «L'amour nu»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «Un étrange voyage»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Exercices érotiques»: 12:10, 14:35, 17:00, 19:25, 21:50. «L'irrésistible hôtesse»: 13:20, 15:45, 18:10, 20:35.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «Nous étions un seul homme»: 12:20, 14:10, 16:00, 17:50, 19:40, 21:30.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «Evil under the Sun»: 19:10, 21:20.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «The Amateur»: 19:00, 21:10.
CRÉMAZIE: «Toute une vie»: 19:00, 21:30.
DAUPHIN (1): «La femme d'à côté»: 19:00, 21:30.
DAUPHIN (2): «Les noces de sang»: 19:45, 21:20.
DECARIE SQUARE (1): «On Golden Pond»: 19:00, 21:00.
DECARIE SQUARE (2): «Mme Claude II»: 21:30.
DORVAL (1): «Clockwork Orange»: 18:45, 21:20.
DORVAL (2): «Raiders of the Lost Ark»: 19:10, 21:20.
DORVAL (3): «Reds»: 20:00.
ELYSEE (1): «Diva»: 19:25, 21:35.
ELYSEE (2): «Fourberies de Scapin»: 19:00, 21:00.
FAIRVIEW (1): «Montenegro»: 18:05, 19:50, 21:35.
FAIRVIEW (2): «Night Crossing»: 19:00, 21:00.
GREENFIELD (1): «Ninja force». «L'argent de la banque»: 18:30, 20:05.
GREENFIELD (2): «Riches et célèbres». «Taureau sauvage»: 19:00.
GREENFIELD (3): «Massacre des morts vivants». «Les crocs du diable»: 18:00, 19:45.
GUY: «The Pink Ladies»: 12:00, 14:45, 17:30, 20:15. «Marachino Cherry»: 13:15, 16:00, 18:45, 21:30.
IMPERIAL: «Quest of fire»: 12:00, 13:50, 15:40, 17:30, 19:30, 21:30.
JEAN-TALON: «Mme Claude II»: 19:30, 21:30.
KENT (1): «French Lieutenant Women»: 19:10, 21:20.
KENT (2): «Charriots of Fire»: 19:00, 21:15.
L'AMOUR: «The Pink Ladies»: 12:00, 14:10, 16:20, 18:30. «That's erotic»: 13:20, 15:30, 17:40, 19:50, 20:40, 22:00.
LAVAL (1): «Ninja force». «L'argent de la banque»: 18:00, 19:30.
LAVAL (2): «Riches et célèbres». «Taureau sauvage»: 18:45.
LAVAL (3): «La chèvre»: 18:00, 19:55, 21:45.
LAVAL (4): «Atlantic City»: 19:15, 21:15.
LAVAL (5): «Deux super dingues». «Corvette rouge»: 18:20, 20:00.
LOEWS (1): «Reds»: 14:00, 20:00.
LOEWS (2): «Whose Life is it anyway»: 12:45, 15:00, 17:15, 19:30, 21:40.
LOEWS (3): «Charriots of Fire»: 12:00, 14:15, 16:35, 19:00, 21:15.
LOEWS (4): «Arthur»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
LOEWS (5): «Three Brothers»: 12:55, 15:00, 17:05, 19:10, 21:15.
MASCOUCHE (1): «Accroche-toi j'arrive»: 19:30. «Le maître d'école»: 21:15.
MASCOUCHE (2): «San Antonio ne pense qu'à ça»: 19:30. «Madame Claude II»: 21:05.
MERCIER: «La chasse»: 18:15, 21:45. «Les femmes enfants»: 20:05.
MONTENACH (1): «Une robe noire pour un tueur»: 19:00. «La femme d'à-côté»: 20:55.
MONTENACH (2): «Caligula»: 19:15.
ODÉON LAVAL (1): «La chasse»: 18:00, 20:00, 21:50.
ODÉON LAVAL (2): «Mme Claude II»: 19:30, 21:15.
OUIMETOSCOPE: «Beau-père»: 19:15, 21:30. «Tendres cousines»: 19:00, 21:00.
OUTREMONT: «Des gens comme les autres»: 19:00. «Taxi Zum Klo»: 21:30.
PALACE (1): «Les aventuriers de l'arche perdue»: 12:30, 14:40, 16:50, 19:05, 21:20.
PALACE (2): «Coming at Ya»: 13:20, 15:00, 16:40, 18:20, 20:00, 21:40.
PALACE (3): «Clockwork Orange»: 12:30, 15:00, 17:30, 20:00.
PALACE (4): «Clockwork Orange»: 13:30, 16:00, 18:30, 21:00.
PALACE (5): «Montenegro»: 13:30, 15:10, 17:00, 19:00, 20:50.
PALACE (6): «Montenegro»: 12:20, 14:10, 16:00, 17:55, 19:50, 21:45.
PAPINEAU (1): «Vénus en fourrures»: 12:05, 15:40, 19:15.«Scrabble d'amour»: 13:35, 17:10, 20:45. «Adolescentes passionnées»: 14:40, 18:15, 21:50.
PAPINEAU (2): «Croisières pour couples pleins d'ardeur»: 12:00, 15:20, 18:40, 22:00. «La vitrine du plaisir»: 13:00, 16:20, 19:40. «Échanges érotiques»: 14:20, 17:40, 21:00.
PARADIS (1): «L'amour infini»: 21:15. «Bons baisers d'Athènes»: 19:10.
PARADIS (2): «Invisible surhomme»: 19:00. «Les créatures de Kolos»: 20:20. «Crocodiles, les mâchoires de l'épouvante»: 21:40.
PARADIS (3): «Priscilla, adolescente précoce»: 19:15. «Cocktail spécial»: 20:35. «Roulettes»: 21:30.
PARALLÈLE: «Climat». «En observation»: 19:30, 21:30.
PARISIEN (1): «Les uns les autres»: 13:00, 16:45, 20:30.
PARISIEN (2): «Riches et célèbres»: 12:45, 15:00, 17:15, 19:30, 21:45.
PARISIEN (3): «Atlantic City»: 12:55, 15:00, 17:10, 19:55, 21:25.
PARISIEN (4): «Hôtel des Amériques»: 12:30, 14:50, 16:05, 18:00, 19:45, 21:35.
PARISIEN (5): «La chèvre»: 13:15, 15:05, 16:55, 19:15, 21:05.
PICADDILY: «The Pink Ladies» 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:40. «Temptation & Sin»: 14:15, 16:25, 18:35, 20:45.
PLACE DU CANADA: «Missing»: 17:10, 19:30, 21:50.
PLACE LONGUEUIL (1): «La chasse»: 20:00. «La dernière maison sur la plage»: 18:20, 21:50.
PLACE LONGUEUIL (2): «Les frères Blues»: 19:40. «Xanadu»: 18:00, 22:00.
PLACE VILLE-MARIE (1): «Making love»: 12:10, 14:30, 16:50, 19:10, 21:30.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Tragedy of a ridiculous Man»: 12:05, 14:15, 16:30, 18:50, 21:05.
PLAZA ALEXIS NIHON (1): «Evil under the Sun»: 17:10, 19:25, 21:40.
PLAZA ALEXIS NIHON (2): «On Golden Pond»: 17:15, 19:15, 21:15.
PLAZA ALEXIS NIHON (3): «The Border»: 17:05, 19:15, 21:30.
PUSSYCAT: «Honey Pie»: 11:00, 14:50, 18:50. «Taxi Girls»: 12:10, 16:10, 20:00. «Man and Wife»: 13:40, 17:30, 21:25.
RIO (1): «Auto-stoppeuse insatiable». «Les après-midi d'une bourgeoise». «Gamines émancipées».
RIO (2): «Guerriers de la nuit». «Faut trouver le joint».
RIVOLI (1): «Blondie l'ensorcelleuse»: 12:05, 14:15, 16:25, 18:35, 20:45. «Clinique pour soins spéciaux»: 13:10, 15:20, 17:30, 19:40, 21:50.
RIVOLI (2): «Snow Virgin»: 12:00, 14:15, 16:25, 18:40, 20:55. «Three Rippening Cherries»: 13:00, 15:15, 17:30, 19:45, 21:55.
ST-DENIS (2): «Le policier du Bronx»: 20:50. «Chasse à mort»: 19:00.
ST-DENIS (3): «La secte des cannibales»: 18:15, 21:20. «Au nom du père, du fils et du colt»: 19:45.
SEVILLE: «Stevie»: 19:15. «The Man who fell to earth»: 21:30. «Debbie does Dallas»: minuit.
SNOWDON: «Atlantic City»: 19:15, 21:15.
VAN HORNE: «Raiders of the lost ark»: 19:10, 21:15.
VERDUN: «Mme Claude II»: 19:50. «San Antonio ne pense qu'à ça»: 18:20, 21:45.
VERSAILLES (1): «Ninja force». «L'argent de la banque»: 18:10, 19:40.
VERSAILLES (2): «Atlantic City»: 19:15, 21:15.
VERSAILLES (3): «Riches et célèbres». «Taureau sauvage»: 19:00.
VILLERAY: «Bolides hurlants»: 19:45. «Pulsions»: 18:00, 21:30.
WESTMOUNT SQUARE: «Ragtime»: 18:10, 21:00.
YORK: «Atlantic City»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

DANSE

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Les Grands Ballets Canadiens. Programme: «Il y a un moment» (Limon/dello Joio), «Double Quatuor» (Macdonald/Schubert, Schafer), «Othello» (Butler/Dvorak) et «Les valses» (Hynd/Ravel): 20:30.
TANGENTE (1596, St-Laurent) — Performance avec Carmen Beuchat: 20:30.

MUSIQUE

LA CHACONNE (338 est, Ontario) — Lise Beaauchamp, hautboïste: 21:00.
UNIVERSITÉ McGILL (Pollack Hall,

"Nous utilisons une technologie à la fois économique et révolutionnaire pour chauffer notre édifice de Calgary."

Keith McWalter,
président, Ressources Gulf Canada Inc.

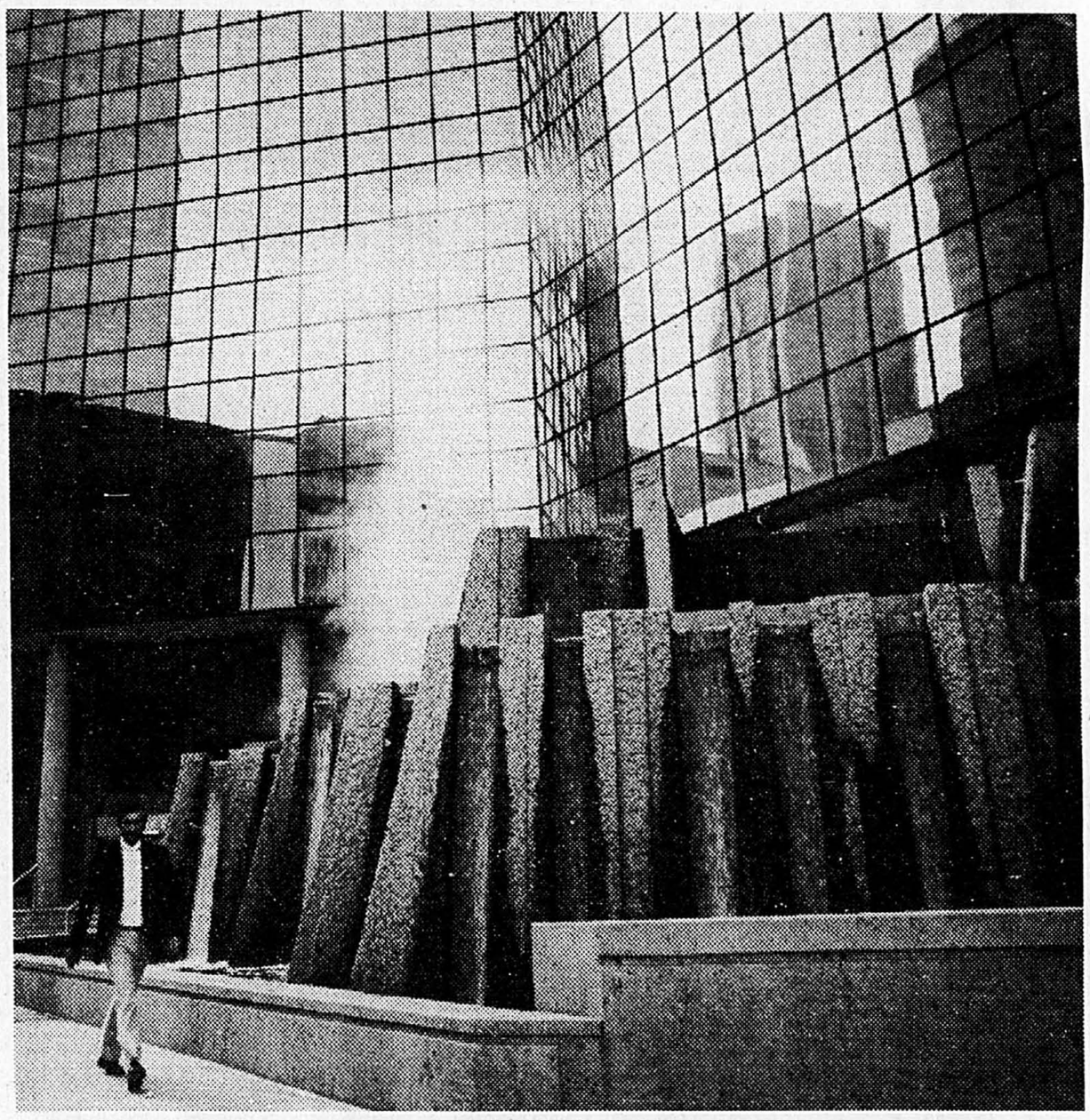
Vous ne trouverez aucune chaudière dans l'imposant édifice de Gulf Canada à Calgary. Pour le chauffer, nous recyclons la chaleur émise par les ordinateurs, le système électrique de l'édifice et même par les employés qui y travaillent! Cette méthode permet d'économiser 75% de la facture normale d'huile de chauffage.

Consciente du fait que l'économie d'énergie est le premier pas en direction de l'autosuffisance énergétique, Gulf Canada la pratique dans toutes ses usines et raffineries. Malgré des mesures de ce genre, les provisions canadiennes de pétrole brut ordinaire diminuent rapidement et la découverte de nouveaux gisements s'avère indispensable. Forts de leurs succès, les prospecteurs de Gulf Canada ne cessent de chercher de nouvelles sources de cet "or noir" si important pour notre avenir.

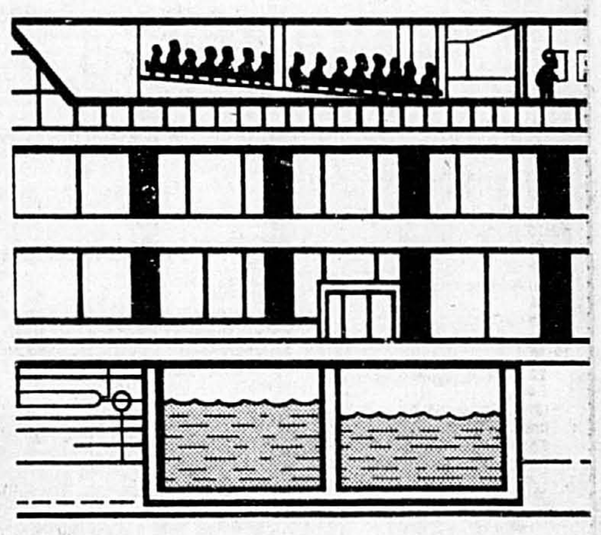
En entendant dire que la "chaleur humaine" pouvait contribuer à chauffer l'édifice de Gulf Canada, plusieurs résidents de Calgary ont apporté des suggestions dans ce sens, dont celle de faire du jogging à travers l'édifice!

Fait étonnant, le seul problème de ce remarquable édifice est d'évacuer l'*excès* de chaleur. Même au plus froid de l'hiver, les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et la "température humaine" créent tant de chaleur qu'on en évide au moyen d'une fontaine qui coule hiver comme été devant l'édifice.

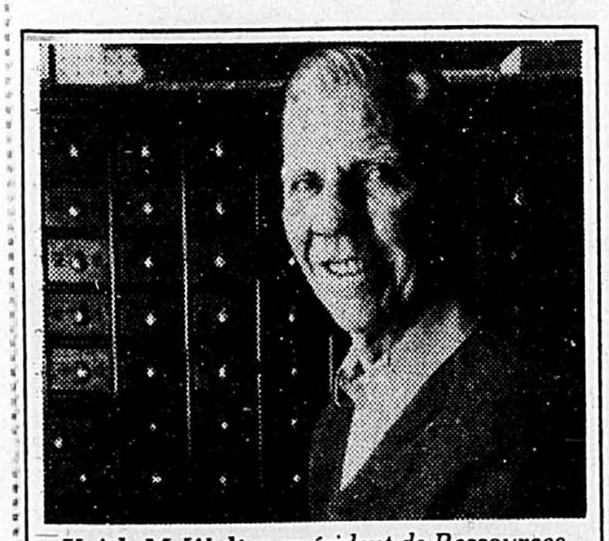
Un des plus efficaces du monde au point de vue de l'économie énergétique, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne consomme qu'un quart des produits de chauffage nécessaires à des édifices similaires. Le gouvernement fédéral et un groupe écologique ont décerné des prix spéciaux à Gulf pour cette brillante réussite.



Même s'il est entièrement recouvert de verre, l'édifice Gulf Canada de Calgary ne dépend pas de l'énergie solaire pour son chauffage. En fait, la surface vitrée de l'édifice réfléchit entre 75 et 80% de la chaleur du soleil. L'éclairage, les ordinateurs, la machinerie et les employés eux-mêmes fournissent la chaleur nécessaire. L'édifice est ainsi tellement bien chauffé qu'on doit évacuer une certaine quantité de chaleur: elle permet à la fontaine située à l'entrée de couler même en hiver.



Dans le sous-sol de l'édifice Gulf de Calgary, des réservoirs contenant un million de gallons d'eau recueillent la chaleur produite par les ordinateurs, l'éclairage, la machinerie et même les employés! Cette chaleur est ensuite distribuée partout. Gulf Canada pratique l'économie d'énergie à chaque phase de ses opérations. Cette économie peut faire durer plus longtemps nos réserves actuelles de pétrole qui diminuent avec les années.



***Keith McWalter**, président de Ressources Gulf Canada Inc., a quitté Moose Jaw à 18 ans pour entrer à l'Université de Saskatchewan. Collectionneur chevronné, il a acquis cette armoire orientale alors qu'il dirigeait la compagnie Gulf en Corée.*

L'équipe des spécialistes de Gulf: tous à l'oeuvre sous un même toit!

Le nouvel édifice de Calgary abrite les bureaux, laboratoires et salles de réunion des 1 950 membres de la division ouest de Gulf Canada qui se trouvaient autrefois dispersés à travers la ville.

Voilà donc rassemblée l'équipe Gulf, ses centaines de scientifiques, géologues, ingénieurs et autres professionnels. Ils dirigent les opérations de prospection pétrolière et de recherche de gaz naturel. Ils "raffinent" les techniques d'extraction du pétrole des sables bitumineux, des dépots de pétrole lourd et d'anciens puits qui ne donnent plus leur pleine mesure.

L'équipe Gulf a donné la mesure de son efficacité en trouvant du pétrole là où personne n'avait pensé en chercher. Ainsi a-t-elle joué un rôle capital dans la découverte des gisements de la mer de Beaufort, des îles de l'océan Arctique et de Hibernia, au large de Terre-Neuve, qui pourrait être une des plus importantes sources de pétrole du pays. Ces réussites ouvrent aux Canadiens la perspective de l'autosuffisance pétrolière. Mais, pour mettre fin à notre dépendance face au pétrole étranger, il faut continuer à chercher... et à découvrir!

"L'autosuffisance pétrolière est à notre portée"

Gulf Canada envisage l'économie d'énergie comme le principe de base de l'autosuffisance et applique ce principe à toutes les phases de ses opérations. L'édifice de Calgary se veut un exemple de ce qu'on peut faire dans ce domaine.

Plus de 11 000 Canadiens travaillent chez Gulf. Le président du conseil d'administration, le président et les vice-présidents responsables des opérations de Gulf ont tous leurs racines ici. Ils croient profondément, comme beaucoup d'entre nous, en l'autosuffisance pétrolière du Canada et savent fort bien que l'économie d'énergie constitue le premier pas dans cette direction. Ils croient aussi que jusqu'à ce que de nouvelles sources de production d'énergie soient mises au point – et cela peut prendre plusieurs années – Gulf Canada ainsi que les autres compagnies pétrolières doivent être encouragées dans leurs efforts. Ils croient enfin à l'immensité de nos ressources.

Pour obtenir plus d'information au sujet de l'édifice Gulf de Calgary, veuillez écrire à:

M. Robert Fenner, directeur
des affaires publiques,
Gulf Canada Ltée,
rue Adelaide, 130 ouest,
Toronto, Ontario M5H 3R6.

Gulf

GULF CANADA LIMITÉE

Démission du sénateur H. Williams

■ WASHINGTON (PA, Reuter, AFP) — Le sénateur Harrison Williams, démocrate du New Jersey, a démissionné de son poste hier en réaffirmant son innocence dans le scandale Abscam. Il a ainsi évité son expulsion pratiquement certaine du Sénat.

Dans son dernier discours au Congrès, le sénateur Williams a proclamé son innocence et s'est dit confiant de faire reconnaître son intégrité.

Agé de 62 ans, il avait été reconnu coupable d'avoir accepté de l'argent d'un agent fédéral qui s'était fait passer pour le représentant d'un prince arabe, en contrepartie de son influence politique. Il avait été condamné en mai dernier à trois ans de prison et $50,000 d'amende. Six représentants étaient également tombés dans le piège tendu par le FBI. L'un d'eux avait été expulsé de la Chambre des représentants et les cinq autres avaient démissionné ou été battus dans des élections ultérieures.

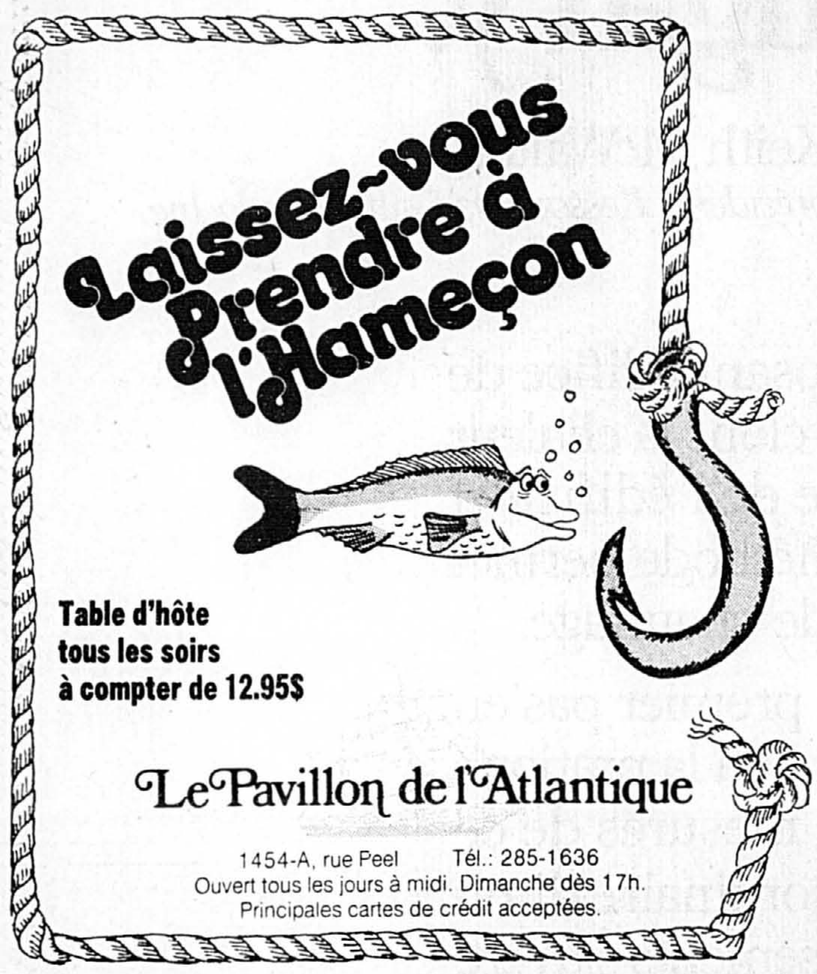


Table d'hôte
tous les soirs
à compter de 12.95$

Le Pavillon de l'Atlantique

1454-A, rue Peel Tél.: 285-1636
Ouvert tous les jours à midi. Dimanche dès 17h.
Principales cartes de crédit acceptées.

DÉPÊCHES

LE PRESIDENT Mitterrand effectue aujourd'hui un voyage-éclair à Washington pur tenter d'enrayer le processus de dégradation des relations franco-américaines. Les trois heures de conversations prévues permettront de faire le point sur trois dossiers à propos desquels une incompréhension croissante s'est manifestée entre les deux alliés: Amérique centrale, sommet des pays industrialisés, relations Est-Ouest.

UNE CENTAINE de protestants ont interrompu hier la messe célébrée dans une église de Liverpool par Mgr Robert Runcie, archevêque de Canterbury et chef spirituel de l'Eglise anglicane. Entonnant des chants anti-catholiques et traitant le prélat de «traitre» et de «Judas», les manifestants 'protestaient contre la venue en mai du pape à Liverpool, où vit une forte communauté irlandaise. Mgr Muncie a dit qu'il regrettait de n'avoir pu prendre la parole mais qu'il tenterait de pardonner.

AU ZIMBABWE, trois personnalités du Front patriotique de Joshua Nkomo ont été arrêtées hier. Il s'agit du général Lookout Masuku,vive-commandant de l'armée de terre,de Dumiso Dabengwa, membre du comité central du PF et deSwazi Ndlovu, ancien responsable des servicesde renseignements de la ZIPRA. Ces arrestations font suite à l'expulsion du gouvernement de M. Nkomo, le mois dernier. Par ailleurs, la police a arrêté un millier de chauffeurs d'autobus en grève dans les principales villes du pays.

EN POLOGNE, un curé de 71 ans a été assassiné a Sedziszow, annonçait hier l'agence PAP. Le corps du prêtre, l'abbé Stanislaw Maciag, a été retrouvé dans son presbytère. Les enquêteurs de la milice ont constaté de larges blessures à la tête. L'appartement avait été ravagé et le vol semblait le motif du meurtre.

LE PRESIDENT Mohamed Siad Barre de Somalie a réclamé hier une aide accrue des Etats-Unis au cours d'un entretien d'une heure avec le président Reagan. Ils ont discuté des menaces que la Libye ferait peser sur la stabilité en Afrique orientale et sont convenus de coopérer plus étroitement en matière de sécurité. Le secrétaire d'Etat Haig a décrit la Somalie comme un très bon ami des USA et a qualifié l'entretien de productif.

LE DELEGUE permanent du Canada à l'ONU, M. Gérard Pelletier, est arrivé hier à Beyrouth venant de Chypre dans le cadre d'une tournée au Proche-Orient et s'est entretenu avec le ministre libanais des Affaires étrangères, M. Boutros. M. Pelletier, qui veut se rendre compte des opérations de maintien de la paix dans cette région, a précisé qu'il se rendra aussi en Syrie et en Israël.

LES NEGOCIATIONS sur le renouvellement du traité d'amitié et de coopération entre l'Espagne et les Etats-Unis ont repris à Madrid. Aucune information n'a filtré sur la teneur des conversations mais on indique du cÔté espagnol que les deux délégations ont fait l'inventaire des questions les plus délicates, notamment l'utilisation des bases américaines et le stockage de l'armement.

Londres choisit le missile Trident-2

■ LONDRES (AFP-Reuter) — La Grande-Bretagne a choisi de renouveler sa force de frappe nucléaire stratégique en acquérant le plus puissant, et le plus coûteux, des missiles Trident américains, le D-5, plus connu sous le nom de Trident-2.

Cette décision, destinée à remplacer dans les années 90 les actuelles fusées Polaris dont est équipée la Royal Navy, a été approuvée lors d'un conseil des ministres présidé par Mme Thatcher et le programme a été présenté aux Communes par le ministre de la Défense, M. John Nott.

Les estimations officielles fixent le coût du système à un minimum de $13 milliards répartis sur deux décennies. Mais l'opposition estime le coût plus proche de $18 milliards.

La décision est largement contestée aussi bien dans les milieux conservateurs que dans l'opposition travailliste. Le porte-parole du Labour a d'ailleurs déclaré que le contrat serait remis en question si ce parti prenait le pouvoir aux prochaines élections.

De son côté, la «campagne pour le désarmement nucléaire» a demandé un référendum sur le sujet. Une fraction du parti conservateur est également opposée à ce système qu'elle juge trop onéreux et trop perfectionné pour les besoins de défense de la G.-B.

Chaque missile Trident-2 est équipé de 14 ogives nucléaires et l'ensemble du système, en cours de mise au point aux Etats-Unis, a une capacité de 640 ogives d'une portée de 9,700 kilomètres contre seulement 192 ogives pour les Polaris.

Aux termes du contrat envisagé, la Grande-Bretagne assumera certaines dépenses de la mise au point du système et une partie de la production sera confiée à des firmes britanniques. Les missiles Trident britanniques seront notamment installés sur des sous-marins construits sur place.

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans l'annonce parue dans La Presse de jeudi, 11 mars 1982.

Page B2. Pantalon. Le tissu devrait être: gabardine 100% laine.

Page B2. Le sigle pure laine devrait être omis.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

ÉPARGNEZ JUSQU'À $640 par couple

ÉPARGNEZ JUSQU'À $640 par couple

MEXIQUE

Vente jamais vue!

Profitez de la dévaluation du peso mexicain.

Pour les départs du 13 - 20 et 27 mars seulement.

PUERTO VALLARTA

Départ le 13 mars

Vol via Worldways le samedi après-midi.

Hôtel HACIENDA DEL LOBO (colonial mexicain) — 1 semaine *Ord. $629* — $399
2 semaines *Ord. $819* — $499

ACAPULCO

Départ le 13 mars

Vol via Worldways le samedi après-midi.

Hôtel ROMANO LE CLUB (1ère classe) — 1 semaine *Ord. $669* — $499
Déjeuner continental inclus. — 2 semaines *Ord. $859* — $599

VOTRE VOYAGE COMPREND:
• Le prix en base double par personne • Avion aller-retour de Montréal • Repas à bord • Transfert entre l'aéroport et l'hôtel et vice-versa • Manutention des bagages • Logement pour 7 à 14 nuits à l'hôtel choisi • Cocktail de bienvenue et séance d'information • Service d'un représentant sur place
NON COMPRISES: Taxes d'aéroport et d'hôtel.

Les Voyages Hirondelle Ltée

PLACE BONAVENTURE
coin de la Gauchetiere
et Universite
Detenteur d'un permis du Quebec

Pour reservations, telephonez. 871-1484

1872 1982 Simpsons

Mode Simpsons
DIRECTION 110

Dans le cadre de l'ouverture du nouvel hôtel

Le Centre Sheraton Montréal

SIMPSONS PRÉSENTE UN

DÉFILÉ DE MODE

le vendredi 19 mars
de midi à 14 h.

Billet du déjeuner-défilé: $15 (taxe et service compris). En vente chez Simpsons, en ville au comptoir de l'information au rez-de-chaussée. Composez 284-4939.

Le Centre Sheraton: 1201 ouest, boulevard Dorchester, Montréal

1872 1982

SOLDE

Chaussures pour dames
Rabais 27% à 55%

Prix ord. Simpsons $55 à $90

3999

En vedette... une séduisante collection allant des souliers sport tout confort aux escarpins de ville et aux sandales d'une élégance rare! Choix imposant de textures et coloris printemps 82! Manufacturiers canadiens réputés comme «Wallace», «Denny Stewart» et autres; quelques modèles importés d'Europe également offerts. Pointures (avec ½) 6 à 10; largeurs AA et B dans le groupe. Venez profitez de ces remarquables rabais Simpsons dès aujourd'hui! Tous les modèles et coloris non offerts dans tous les magasins.

Rayon 276, chaussures pour dames. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



Simpsons MD

A L'ASSAUT
des rabais et bas prix Simpsons

16 pages d'achats spéciaux pour votre divertissement. Ne manquez pas ce ***cahier spécial encarté dans La Presse de samedi.*** *Simpsons a 110 ans... la meilleure année entre toutes!*